Journée Bilan et Héritage Metropolis

1er et 2 décembre 2011
Montréal

Textes, synthèses et résumés des présentations

sous la coordination de Tuyet Trinh
avec la collaboration de
Annie Bilodeau
Anne-Claire Gayet
Gina Lafortune
Marilena Liguori
Bochra Manaï
Jamel Stambouli

Mars 2012

METROPOLIS

Table des matières

PANEL D'OUVERTURE 1

Qu'est-ce qui a changé depuis 15 ans et risque de transformer débats et recherches sur l'immigration et l'inclusion de la diversité?..... 6

PANEL D'OUVERTURE 2

Bilan et Héritage. Quels ponts entre passé et avenir?..... 13

DOMAINE 1 CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION SOCIALE, CULTURELLE, LINGUISTIQUE ET CIVIQUE

LAÏCITÉ ET DIVERSITÉ CULTURELLE AU QUÉBEC

La laïcité au Québec : de quoi parle-t-on vraiment?
Leïla Benhadjoudja 23

Religion, éducation et laïcité
Mireille Estivalèzes 27

Opinion publique et diversité culturelle : les perspectives québécoise et canadienne
Sébastien Dallaire 32

« Small Worlds of Diversity » : attitudes envers la diversité au Québec et dans les autres provinces
Antoine Bilodeau 33

Commentaires – Elke Laur 34

DOMAINE 2 INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

SURQUALIFICATION DES IMMIGRANTS ET QUESTIONS AUTOUR DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

La surqualification des salariés issus de l'immigration à Montréal, Toronto et Vancouver
Jacques Ledent et Alain Bélanger 36

La déqualification des immigrantes
Marie-Thérèse Chicha 41

L'embauche des travailleurs étrangers comme solution à la pénurie de la main-d'œuvre dans les secteurs saisonniers
Sylvie Gravel 45

Mutations de la politique d'immigration canadienne : les travailleurs temporaires
Denise Helly 51

Commentaires – Michel Charron et Victor Piché 55

DOMAINE 3 FAMILLE, ENFANTS ET JEUNES
COMPRENDRE LES DYNAMIQUES D'ÉTABLISSEMENT DES FAMILLES IMMIGRANTES POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER

Jeunes issus de l'immigration : enjeux et perspectives en éducation
Maryse Potvin 57

La corésidence des jeunes Canadiens d'origine africaine avec leurs parents
Solène Lardoux et Philippe Pelletier 61

Un modèle de recherche-intervention en contexte d'immigration récente et de diversité
Spyridoula Xenocostas et Catherine Montgomery 65

DOMAINE 4 RÔLE DES COLLECTIVITÉS D'ACCUEIL
COLLECTIVITÉS D'ACCUEIL OU COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES : COMMENT FAIRE LE PAS?

Dix-huit ans de régionalisation de l'immigration au Québec
Michèle Vatz Laaroussi 68

Le mythe des régions fermées à la diversité et à l'immigration
Nicole Gallant 73

Commentaires et témoignages
Marie-Jules Bergeron, Estelle Bernier et Alessandra Cim 76

DOMAINE 5 JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
UN APERÇU DES RECHERCHES ET DE LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Migrant smuggling
François Crépeau 79

Le statut légal d'immigration : un facteur transversal de risque d'exploitation pour les migrants
Jill Hanley 80

Des actions concertées pour des « gangs de rue » ou des « gangs de rue » pour des actions concertées?
Jean-François Cauchie et Patrice Corriveau 82

Pratiques de citoyenneté et de mobilité chez les jeunes de la région montréalaise
Laurence Janni et Alain Philoctète 84

Les apports de la recherche en partenariat
Valérie Courville, Brett Kubicek et Amadou Lamine Cissé 88

DOMAINE 6 LOGEMENT, VIE DE QUARTIER ET ENVIRONNEMENT URBAIN
LOGEMENT ET HABITAT : ENJEUX D'ACCÈS ET DE COHABITATION

Mixité sociale, mixité ethnique : des réussites et des défis
Nathalie Morin et Annick Germain 91

La discrimination dans le logement à l'égard des minorités ethnoculturelles et des personnes immigrantes et réfugiées
Muriel Garon et Alberte Ledoyen, Zina Laadj, Damaris Rose, Mazen Houdeib et Marie-Hélène Perron 95

ANNEXE
Programme

PANEL D'OUVERTURE 1

Qu'est-ce qui a changé depuis 15 ans et risque de transformer débats et recherches sur l'immigration et l'inclusion de la diversité?

Présidence :
Gérard Pinsonneault, retraité du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Participants :
Aline Lechaume, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Marie McAndrew, Université de Montréal
Ravi Pendakur, Université d'Ottawa
Jean Viel, Citoyenneté et Immigration Canada - Direction générale de l'intégration

Résumé de la séance : Marilena Liguori et Tuyet Trinh

Ravi Pendakur

Ravi Pendakur est professeur à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. Avant de se joindre à l'Université d'Ottawa, il a travaillé pendant dix-huit ans comme chercheur dans plusieurs ministères du gouvernement canadien.

Ravi Pendakur a abordé trois défis autour de la main d'œuvre immigrante au Canada : l'expansion du programme de travailleurs étrangers temporaires; les différences de salaires entre les « minorités visibles » qui sont nées au Canada et la population majoritaire; les différences de salaires entre les groupes ethniques.

Programme de travailleurs étrangers temporaires
C'était auparavant un programme pour permettre à des professionnels de venir s'établir au Canada pour une courte période, en général moins de cinq ans. Or, actuellement il y a 280 000 travailleurs étrangers au Canada. Ce grand nombre s'explique par l'expansion du programme qui inclut des catégories à faible niveau de compétences. Étant donné qu'il n'y a pas de nombre maximal fixé par le gouvernement fédéral, le nombre de participants est déterminé par les employeurs en fonction de leurs besoins en main d'œuvre. Cette augmentation du nombre d'immigrants temporaires avec un niveau de scolarité assez bas constitue un défi majeur pour l'intégration.

Ravi Pendakur relève trois problèmes :

1) Le nombre d'immigrants illégaux pourrait augmenter de façon significative. En théorie, les travailleurs étrangers temporaires sont censés quitter le pays après cinq ans, mais on est en droit de douter qu'ils vont le faire, car après cette période ces personnes se sont faites une vie au Canada et souhaitent probablement s'y établir pour de bon. Or, le programme de travailleurs étrangers temporaires ne conduit pas nécessairement vers la résidence permanente ou la citoyenneté.

2) Il n'est pas certain qu'il existe vraiment un manque de main d'œuvre au niveau de scolarité très bas parmi la population née au Canada.

3) En fait, il s'agit d'un changement dans le système d'immigration canadien vers l'immigration non-permanente, ce qui soulève un enjeu inquiétant.

Différences de salaire entre les « minorités visibles » et la population majoritaire
Ravi Pendakur a présenté des graphiques qui montrent les différences de salaire entre les « minorités visibles » et la population majoritaire, tous nés au Canada. En général, depuis 1995 il y a eu une diminution dans l'écart salarial pour les femmes « minorités visibles » dans les villes canadiennes. Par exemple, à Montréal la différence a baissé de 15% en 1995 à 10% aujourd'hui. La situation est même très positive pour les femmes « minorités visibles » à Vancouver, dont le salaire moyen est supérieur à celui de la majorité de plus 15%.

Par contre, ce n'est pas le même cas pour les hommes « minorités visibles », pour qui l'écart a augmenté dans les cinq dernières années. La situation est plus encore inquiétante à Montréal, où la différence se situe à 25% et à Toronto à 15%, alors qu'à Vancouver, la situation est meilleure, l'écart est de 5% seulement.

Ces statistiques interpellent la société canadienne, d'autant plus que ces écarts de salaires touchent des personnes ayant le même niveau d'éducation, le même âge et les mêmes connaissances linguistiques.

Écart salarial entre les différents groupes ethniques
Les données de recensement indiquent que certains groupes sont plus désavantagés que d'autres, notamment la population noire; de plus, les hommes vivent de plus grandes difficultés par rapport aux femmes.

Cette problématique est encore pire pour la population autochtone, surtout ceux qui résident dans les réserves : pour les femmes l'écart salarial se situe à 25% et pour les hommes ce chiffre s'élève à 60%. C'est la situation des autochtones qui constitue le plus grave pour l'avenir.

Jean Viel

Jean Viel a fait partie de l'équipe d'Ottawa du Projet Metropolis pendant près de dix ans à titre d'agent principal de projet et de directeur. Il a par la suite œuvré en politiques sociales au sein de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC). De retour à CIC depuis juin 2009, il est maintenant gestionnaire des Connexions communautaires à la Direction générale de l'intégration.

Jean Viel a commencé son exposé en présentant le portrait démographique de l'immigration depuis les 15 dernières années. Tout d'abord, le Canada a atteint un record historique en 2010 avec l'admission de 280 000 immigrants. Il y a également eu un changement dans les pays sources notamment avec l'apparition de quelques pays tels que la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. De plus, les Philippines figurent désormais en tête de liste au palmarès des pays sources et le Maroc est maintenant dans le *top dix* canadien. Bien que la plupart des immigrants choisissent de s'établir en Ontario, cette tendance est maintenant à la baisse. Par contre, le nombre d'immigrants qui s'installent au Québec continue de croître, tout comme en Alberta et au Manitoba. En ce qui concerne les villes canadiennes, Montréal attire de plus en plus de nouveaux arrivants ainsi que Calgary, Winnipeg, Edmonton, Saskatoon et Québec. Il y a aussi de nouveaux joueurs comme la ville de Charlottetown.

Évolution de l'opinion publique
Il y a des thématiques qui demeurent d'actualité, notamment la reconnaissance des compétences, et d'autres qui ont changé, comme le passage de l'exode des cerveaux au gaspillage des cerveaux. Il y a également apparition d'une nouvelle thématique, soit la radicalisation.

L'opinion publique exprimée dans des sondages échelonnés dans le temps (ce ne sont pas des études longitudinales) indique que moins de Canadiens d'aujourd'hui pensent qu'il y aurait trop d'immigrants au Canada. Ces sondages révèlent également que selon les Canadiens la diversité des origines est une grande richesse pour la société, mais la diversité religieuse pourrait être un facteur de division.

Transformations dans le travail de Citoyenneté et Immigration Canada
Le financement accordé au secteur de l'intégration et de l'établissement a connu une forte progression en passant de 300 millions en 1998 à 1,6 milliards en 2011. Depuis l'entente Canada-Québec en 1991, il y a eu une succession d'accords signés avec les provinces et les territoires. Un des changements majeurs depuis 15 ans est l'apparition de nouveaux interlocuteurs, notamment les municipalités, les communautés locales et la Fédération canadienne des municipalités. Par ailleurs, l'accord Ontario-Canada récemment signé a formalisé une relation trilatérale (des trois paliers gouvernementaux), où les municipalités ont une place à la table et contribuent au travail de l'intégration. Ainsi, les acteurs locaux jouent un rôle beaucoup plus important et concret, notamment dans le cadre de partenariats locaux d'immigration. En Ontario il y en a eu 45. Il s'agit là d'une formule qui va s'installer au cours des prochaines années dans d'autres provinces également. Quand les communautés développent des stratégies et des plans d'action en matière d'intégration, c'est un exemple du travail fait dans ce sens.

Évolution dans les discours politiques
Le multiculturalisme était très présent il y a 15 ans alors qu'aujourd'hui on met l'accent beaucoup plus sur la diversité, la citoyenneté active et le ralliement aux valeurs canadiennes fondamentales. Les discours se focalisent aussi sur l'importance de la contribution des immigrants à la vitalité, la productivité et la prospérité économique.

Changements vécus au sein de Metropolis
Aux débuts du projet Metropolis, il y avait une méfiance réciproque entre les chercheurs et les fonctionnaires. Maintenant, un certain niveau de confort s'est établi. Dans leur travail, les fonctionnaires s'appuient beaucoup plus sur les recherches faites à l'extérieur du ministère. De plus, les ONG sont plus robustes et les relations entre les groupes communautaires, la fonction publique et les universitaires sont plus constructives. C'est donc l'importance des liens tissés entre ces acteurs qui leur a permis de poursuivre le dialogue. Ceci a grandement contribué à améliorer l'accès aux connaissances, notamment grâce à l'information et aux résultats de recherches disponibles sur les sites web de Metropolis.

Aline Lechaume

Aline Lechaume est chercheure au Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec. Elle n'était pas présente aux débuts de Metropolis il y a 15 ans. Elle brosse un rapide profil très positif de sa participation au réseau Metropolis durant les phases 2 et 3.

Aline Lechaume apprécie entre autres le développement de partenariats, de dialogue et de synergie interdisciplinaire et intergouvernementale. Selon elle, Metropolis a permis la création de réseaux enrichissants, une prise de conscience qu'il y a différentes façons de mener des recherches, ainsi que l'accès à des bases de données de qualité, parfois à peu de coût. Au fil des années, il y a eu du côté du gouvernement une prise en considération des résultats de recherche dans la mise en œuvre des politiques et programmes. On constate aussi une progression dans les milieux gouvernementaux de la compréhension que les immigrants forment un groupe très hétérogène. Metropolis, c'est aussi un creuset de jeunes chercheurs, grâce à des stages dans des milieux de pratique, qui ont renouvelé les approches et des façons de faire.

Les propos d'Aline Lechaume se tournent vers l'avenir car elle estime qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir dans le contexte québécois, vu la forte augmentation du nombre d'immigrants depuis les années 1990. Ce qui est le plus inquiétant pour elle c'est le taux de faible revenu des nouveaux arrivants (moins de 5 ans) au Québec, un chiffre qui s'élève à 39%.

L'avenir de la recherche dans le domaine de l'immigration se résume en cinq mots clés suivants :
1) *la nécessité* d'un après-Metropolis, pour que les pratiques de recherche déjà mises en place persistent; nécessité aussi de diffusion pédagogique des résultats, de transfert des connaissances d'un milieu à un autre, pour tenir compte de toutes les spécificités de chaque région, tant au Québec qu'au Canada;
2) *la vigilance*, pour se baser sur des sources de données fiables - il faut continuer de se battre contre l'abandon de certaines enquêtes, tel le recensement; vigilance aussi envers les mythes et les idées préconçues qui semblent trop bien ancrées dans les opinions publiques;
3) *l'engagement*, pour continuer à travailler ensemble et à promouvoir des recherches;
4) *l'éthique* dans la recherche et les politiques d'immigration;
5) *l'espace-temps*, soit le décalage temporel entre la disponibilité des données et le calendrier de mise en œuvre des politiques – un défi pour la recherche en partenariat, d'où la nécessité de réfléchir à des manières de faire.

En conclusion, Aline Lechaume souligne le développement de bonnes pratiques de recherche au sein de Metropolis. Pour elle, Metropolis doit rester un espace de rêve et de créativité, où on peut discuter de nouveaux projets et faire avancer la recherche ensemble, et ce en dehors des contingences institutionnelles respectives de chacun. Elle propose au réseau Metropolis, fort de ses 15 ans d'expérience, de continuer pour un meilleur vivre ensemble et de poursuivre le travail afin d'arriver à une vraie réduction de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités.

Marie Mc Andrew

Marie Mc Andrew, codirectrice du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) et ancienne directrice (1996-2001) du Centre Métropolis du Québec-IM, propose de résumer en cinq

phénomènes ce qui a changé depuis 15 ans au Québec et a transformé le débat sur l'immigration et l'inclusion de la diversité.

1) Il y a l'émergence du marqueur religieux dans la dynamique des rapports ethniques au Québec, ce qui n'était pas aussi présent il y a 15 ans. Ce phénomène résulte en grande partie de la sélection d'immigrants francophones au Québec et s'inscrit dans le contexte de double problématique : nationale (la déconfessionnalisation des institutions du Québec et de son système scolaire) et internationale (post-11 septembre).

2) On assiste à une détérioration des indicateurs de performance socio-économique des immigrants. En 1995, le bilan était globalement plutôt positif, avec seulement quelques inquiétudes pour les nouveaux arrivants. Mais les difficultés que vivent les immigrants depuis 15 ans ont été beaucoup plus importantes que prévu. On observe également la difficulté à faire une place pour les immigrants dans les institutions publiques, non à cause d'un manque d'expertise des institutions ou du choc face à la « nouvelle » réalité pluriethnique - la pluriethnicité n'étant plus une nouveauté en 2011 - mais à cause d'une certaine résistance active dans certains cas ou passive (sentiment de déjà vu) dans le milieu.

3) On note récemment la résurgence paradoxale du débat linguistique. En effet, malgré les nombreuses preuves que l'intégration linguistique des immigrants s'est déroulée de façon très positive, il existe un décalage majeur entre les données et les perceptions publiques. Ce phénomène est marqué par une « surenchère» face aux indicateurs : connaissance du français, usage du français, usage de la langue maternelle, langue d'usage à la maison.

4) Le simple citoyen a fait irruption dans les débats sur l'immigration et l'intégration, particulièrement lors de la « crise » en 2007 sur les accommodements raisonnables lesquels, à priori, n'ont rien à voir avec l'immigration. Par conséquent, maintenant le débat sur l'immigration ne porte plus uniquement sur des enjeux réels, mais aussi sur ceux qui sont médiatisés. C'est ainsi que la régionalisation du débat sur l'immigration est arrivée plus vite que la régionalisation de l'immigration! Enfin, les politiciens tendent à instrumentaliser l'immigration, tiennent donc moins en compte les données de recherche, et font fi du niveau de seuil minimal de complexité à respecter.

5) On constate la fin du consensus sur les modèles normatifs qui balisent l'intégration et les relations interculturelles. Il y a maintenant un retour de l'assimilation comme idéologie légitime et une réethnicisation de l'identité francophone accompagnée d'une nostalgie des identités simples. Ce positionnement – qui n'est pas forcément toujours idéologique et résulte parfois d'une certaine ignorance des faits - se retrouve dans les sondages au Québec, particulièrement face à la diversité.

Jusqu'à quel point les recherches au Centre Métropolis du Québec-IM (ou dans ses réseaux - CEETUM) ont suivi?

Les équipes de recherche se sont bien adaptées aux nouvelles réalités qui ont touché les populations immigrantes elles-mêmes et les institutions qui les accueillent. En témoigne par exemple le programme de recherche multidisciplinaire sur la religion au Québec. Les recherches ont continué à documenter la détérioration des indicateurs socio-économiques ainsi que les réalités complexes liées à l'immigration. Le transfert des connaissances aux personnes concernées s'est aussi fait de façon remarquable.

Par contre, on a perdu à IM le volet consacré à la transformation de la société d'accueil dans ses aspects globaux et identitaires (Volet Citoyenneté, culture et climat social). En 2007, ce volet a été intégré dans un volet consacré aux immigrants (Domaine Citoyenneté et intégration sociale, culturelle, linguistique et civique) et dont les recherches se sont concentrées davantage sur la participation politique des immigrants. La société d'accueil est désormais confinée aux régions dans le volet Collectivités d'accueil. Par contre, ce n'est pas pour autant que les membres de Metropolis n'ont pas participé aux débats sur les accommodements raisonnables durant les années 2007-2008.

Propositions pour l'avenir
Tout d'abord, Marie Mc Andrew considère qu'il faut recentrer l'agenda de recherche sans abandonner tout ce qui a été fait sur les immigrants et les institutions. Dans ce sens, il faudrait accorder une place plus importante à la société d'accueil, non seulement les institutions mais aussi la collectivité des citoyens (par exemple des travaux sur l'opinion publique et sur les discours publics). Ces connaissances sont importantes pour les interventions afin de savoir qui cibler, qui a peur de quoi et pour connaître les différences villes/régions et entre les groupes (par exemple les jeunes). Il est nécessaire de mieux comprendre les sources de résistances, de craintes et comment l'identité collective se redéfinit face à la diversité.

Marie Mc Andrew propose aussi la création d'un lieu important de clarification des enjeux normatifs et des incidences sur le choix d'indicateurs d'intégration, dont notamment l'intégration linguistique. Ceci implique de se concentrer sur l'impact des choix d'indicateurs et de traiter les définitions de base (par exemple, la différence entre intégration et assimilation, entre immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile). Enfin, c'est primordial de maintenir les liens avec les décideurs et les milieux de pratique, mais dans la stratégie de transferts des connaissances, il faudrait viser davantage le grand public, les médias et les politiciens.

Questions et commentaires

Les travailleurs étrangers temporaires
La première question est adressée à Ravi Pendakur concernant les travailleurs étrangers temporaires et la création d'une nouvelle sous-classe de travailleurs. Selon M. Pendakur, le Canada doit être vigilant pour ne pas devenir un pays qui se base sur la main d'œuvre immigrante temporaire. Le programme de travailleurs étrangers temporaires est problématique en ce sens qu'il est difficile pour ces travailleurs de changer d'employeur et ceux-ci n'ont pas de protection. M. Pendakur tire la sonnette d'alarme par rapport à l'augmentation d'immigrants illégaux car il est peu probable que les travailleurs étrangers temporaires quittent le pays après cinq ans, surtout s'ils se sont enracinés au fil du temps.

Jean Viel a contribué à cette discussion en rappelant qu'il est nécessaire de bâtir des ponts avec ces travailleurs qui, au final, sont nos voisins et font partie du tissu social. Gérard Pinsonneault partage les mêmes inquiétudes que Ravi Pendakur. Il rappelle un rapport récent de l'Institut Fraser sur les coûts de l'immigration, « Immigration and the Canadian Welfare State », lequel prônait de favoriser l'immigration temporaire plutôt que l'immigration permanente. Selon lui, cela va à l'encontre du modèle historique de l'immigration au Canada. Il rappelle l'adage qui dit qu'en Europe un immigrant est un étranger tant qu'il n'est pas citoyen, tandis qu'au Canada un immigrant est un futur citoyen. Favoriser l'immigration temporaire aux dépens de l'immigration permanente mettrait en péril cette approche et risquerait d'engendrer le même type de problèmes que connaissent les pays européens en matière d'intégration.

L'instrumentalisation des retombées des recherches
La deuxième intervention concernait l'instrumentalisation des retombées des recherches par les politiciens.

On rappelle que comme chercheurs travaillant sur des questions complexes et sensibles, nos propos sont évidemment inscrits dans une démarche scientifique mais sont aussi politiquement et idéologiquement situés. Cet ancrage est nécessaire. Cependant, lorsque nous passons à l'étape de les présenter à un groupe de professionnels politiquement hétérogènes (par exemple, celui des enseignants), nous devons avoir le souci pédagogique pour que notre ancrage idéologique ne colore pas tout. Sinon, seuls ceux qui nous ressemblent nous écoutent. Cette intervention a soulevé la nécessité de développer la capacité d'écouter ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord, notamment ceux qui travaillent dans les milieux de la santé ou de l'éducation et qui ont des positionnements idéologiques différents.

Marie Mc Andrew a réagi à ce commentaire en disant qu'il faut réfléchir à comment participer dans le débat public afin d'entrer en contact avec des personnes ayant des perspectives différentes. Elle constate une détérioration du discours dans les médias par rapport à la redéfinition de l'identité de la société québécoise, particulièrement par ceux qui soutiennent un retour à une forte identité canadienne française. Les chercheurs sont effectivement proches des intervenants en immigration, mais ils ne sont pas aussi présents dans les débats publics.

Le rôle des ONG au sein de Metropolis
La dernière question a porté sur le rôle des ONG au sein de Metropolis. Selon Stephan Reichhold de la TCRI, il ne faut pas sous-estimer la multitude de projets qui se font et dont on n'entend pas parler forcément. Il nomme comme exemple les organismes qui participent à des comités et qui sont impliqués dans des recherches.

Pour Aline Lechaume, il ne faut pas oublier l'importance des liens créés entre les individus. Elle propose de trouver le moyen de mieux diffuser les résultats de recherche dans les sphères public et médiatique. Néanmoins, selon Marie McAndrew il est nécessaire de partager l'expertise, et pas seulement des résultats, afin de confirmer des certitudes basées sur des recherches effectuées au cours des années.
Le dernier mot revient à Jean Viel qui a remarqué un changement dans les perceptions des fonctionnaires face aux ONG. Il note un passage de la méfiance à la reconnaissance des expertises à l'intérieur des ONG, ce qui a ouvert des possibilités d'apprentissage de part et d'autre.

PANEL D'OUVERTURE 2

Bilan et Héritage. Quels ponts entre passé et avenir?

Présidence :
Brett Kubicek, Sécurité publique Canada

Participants :
Françoise Armand, Université de Montréal
Hélène Bohémier, Office municipal d'habitation de Montréal
Anne-Marie Fadel, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Stephan Reichhold, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Résumé de la séance : Marilena Liguori et Tuyet Trinh

Brett Kubicek

Brett Kubicek, directeur de recherche et des relations académiques du Secteur des Politiques stratégiques de Sécurité publique Canada (SPC), introduit la séance en décrivant l'approche globale visée par son secteur au sein de SPC. C'est important pour son groupe de ne pas penser seulement en termes de responsabilités spécifiques, telles que la prévention de crime, la gestion de l'urgence, la sécurité nationale ou le maintien du droit. Il pense que c'est essentiel de travailler en connexion avec d'autres ministères et d'autres niveaux de gouvernement ainsi qu'avec des ONG, tout en essayant de mieux connaitre le contexte canadien et la vie quotidienne dans les métropoles. Ce n'est pas tâche facile parce que le terrain de travail est la société canadienne qui ne cesse d'évoluer. Ce n'est pas facile aussi parce que quand on se tourne vers les chercheurs, on rencontre d'un côté des experts en sécurité et en criminologie, et de l'autre ceux qui travaillent en immigration, en intégration et en diversité, et c'est plutôt rare que ces experts dans l'un ou l'autre domaine se parlent. C'est une des raisons qui motive Sécurité Publique Canada à s'impliquer dans Metropolis depuis cinq ans, afin de s'associer avec des chercheurs de différents domaines et d'avoir des occasions de dialogues interdisciplinaires, comme cette Journée Bilan et Héritage Metropolis.

Françoise Armand

Françoise Armand, professeure titulaire au département de didactique à l'Université de Montréal et ancienne directrice (2002-2008) du Centre Métropolis du Québec, propose de faire une communication-témoignage, articulée autour de trois idées clés : du simple au complexe, du solitaire à l'équipe, du plant isolé au rhizome.

Le passage du simple au complexe

Françoise Armand propose de revisiter le passage d'une pensée simple à une pensée complexe dans le traitement des questions relatives aux phénomènes de diversité et d'immigration avec quelques exemples puisés en anthropologie.

Vivre dans la diversité veut fondamentalement dire la rencontre avec l'Autre. En 1906, on aurait rencontré un « Autre » appelé Ota Benga, un « pygmée » provenant de l'ancienne colonie belge du Congo, exhibé par la Société zoologique du Bronx de New York puis dans une foire internationale dans le Missouri. Il est exposé sous un panneau indiquant sa taille et son poids dans une cage avec un orang-outang comme camarade de cellule. En 1953, l'Autre aurait été un individu appartenant à une autre catégorie de « race » au Québec. On apprenait alors dans un cours de géographie politique des Frères Maristes qu'il existe trois races principales : blanche, jaune et noire, chaque race ayant ses propres traits physiologiques et psychologiques, qui expliquent ses comportements et aptitudes différenciés. C'était la pensée simple de l'Autre. Dans ce contexte, on aurait trouvé normal qu'un enfant « de race noire » ne réussissait pas à l'école. Par contre, bien des années plus tard, une recherche effectuée par Marie Mc Andrew et ses collègues propose une approche de méta-analyse bien plus complexe pour comprendre les mécanismes de la réussite scolaire des enfants issus de l'immigration, scrutant une multitude de facteurs, dont notamment des facteurs sociodémographiques, des facteurs pré et post migratoires, des facteurs scolaires et systémiques.

La nécessité d'une pensée complexe s'est inscrite dans la mission des Centres Metropolis et ce par la promotion d'une intelligence générale apte à se référer au contexte de façon multidimensionnelle et au global. Il s'agit également d'apprendre à affronter l'incertitude dans l'action. En effet, une pensée complexe permet de nourrir la démocratie et d'alimenter les débats d'idées et d'opinions. Elle permet également de contribuer à faire que ce système démocratique continue, entre autres, à défendre le droit des minorités à l'existence, à la différence et à l'expression. De plus, une pensée complexe favorise l'action dans le domaine de l'immigration tout en reconnaissant l'incertitude de cette action et ses limites: ne pas chercher des solutions simples, démagogiques; reconnaître la recherche du plus grand bien et celle du moindre mal. Cette compréhension du complexe permet de privilégier les stratégies souples d'implantation et de suivi : les approches de recherches collaboratives et partenariales au service de la souplesse, de la réflexion, d'une méta-analyse et de l'adaptation au fur et à mesure de la mise en place des actions. Enfin, la complexité encourage les échanges selon des perspectives multiples: favoriser le dialogue, le partenariat entre membres de la société civile, décideurs politiques, chercheurs et citoyens.

Du solitaire à l'équipe

Pour illustrer ses propos, Françoise Armand parle de son propre parcours de nouveau chercheur individuel. Au fil des années, elle a progressivement intégré une équipe multidisciplinaire de chercheurs et de collaborateurs des milieux de pratique dans ses projets de recherche. Elle rappelle qu'au sein du Centre Métropolis du Québec (CMQ), les partenaires jouent un rôle primordial à plusieurs niveaux, au Conseil des partenaires, dans chacun des domaines de recherche et aussi dans des projets mêmes. Les nombreux partenaires de divers secteurs (65 en 2002, 140 en 2007) ont ainsi offert un

soutien financier ou aux ressources humaines, ont facilité l'accès aux institutions ou organismes concernés et ont appuyé la diffusion des résultats.

La présence active des partenaires au sein du CMQ a permis le développement de « communautés de pratiques », c'est-à-dire le partage dans l'action. Des communautés de pratiques sont des grappes ou réseaux informels de personnes qui travaillent ensemble, qui partagent des connaissances, des idées, des histoires ou des frustrations. Cela renvoie à la théorie de l'apprentissage situé et implique le partage d'information dans un groupe, la valeur de l'apprentissage informel, pour le groupe et pour l'organisation. Des études sur les communautés de pratique ont souligné les conditions nécessaires pour qu'elles soient efficaces. Ces conditions sont : la confiance, l'importance du leader; l'intérêt et la motivation des individus à travailler comme groupe, et dans certains cas le soutien de l'organisation; le soutien et la légitimation du groupe par le supérieur immédiat et l'organisation; la reconnaissance ou des récompenses financières.

Du plant isolé au rhizome

Le principe du rhizome c'est de se multiplier par des racines, de rester en lien tout en s'étendant. Les Centres Métropolis ont permis de former la relève (étudiants, jeunes chercheurs) et de mettre en place des réseaux de plus en plus larges. Ces réseaux permettent de rester vigilant car le simple n'est jamais loin! La chercheure cite comme exemple un événement d'actualité, à savoir la récente politique linguistique de la CSDM qui fait du français une langue obligatoire partout à l'école, que ce soit dans la cour, la cafétéria ou les corridors. Elle estime que cette politique met de l'avant une adéquation simpliste entre une politique coercitive qui rejette la langue maternelle des enfants allophones et l'apprentissage du français et la réussite scolaire, et qu'elle repose sur une vision dépassée du développement langagier en contexte du bi-plurilinguisme. Ce genre de politique risque d'amener des tensions dans le milieu scolaire en mettant l'apprentissage du français en opposition à la pratique de la langue maternelle.

Françoise Armand rappelle que du début du 19e siècle aux années 60, le bilinguisme et le mélange des langues étaient considérés comme un handicap. Or, le bilinguisme n'est pas une bonne ou mauvaise en soi, tout dépend des conditions dans lesquelles il se maintient et se développe dans la famille, le milieu scolaire et une société donnée. Un bilinguisme additif est possible quand les langues en présence sont valorisées, légitimées. Il s'agit bien, d'une part, de mettre l'accent sur l'apprentissage du français et d'autre part, de tenir compte du bagage linguistique et culturel des élèves. Les enseignants en milieu pluriethnique et plurilingue sont amenés à développer des compétences de haut niveau leur permettant de maintenir cet équilibre. Il s'agit d'une approche de complémentarité et non d'opposition et de concurrence entre la langue d'enseignement et des langues maternelles des élèves.

En guise de conclusion

Nous avons mis en place un réseau multidisciplinaire, multi partenarial qui se répand et développe une pensée complexe afin de confronter l'incertitude inhérente à tout questionnement portant sur l'immigration et sur les actions à mettre en place. Ces questions ne sont pas et ne seront pas « réglées

», ce qui justifie pleinement, d'une part, le maintien de structures telles que les Centres Metropolis et d'autre part, la nécessité de renforcer notre place dans le débat public plus large.

Hélène Bohémier

Hélène Bohémier est adjointe-conseil à l'exploitation et directrice du *Service de promotion sociale* à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Son propos s'est focalisé sur les acquis du partenariat avec Metropolis et plus particulièrement avec l'INRS, et les défis pour la poursuite des recherches.

Le travail de l'OMHM

L'OMHM a pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnes/familles à faible revenu en leur procurant des logements subventionnés de qualité et en favorisant un pouvoir d'influence et d'action des locataires dans leur milieu de vie. Ce dernier point constitue un défi majeur, notamment en ce qui a trait aux personnes immigrantes. L'OMHM emploie diverses stratégies pour favoriser le développement social dans ces milieux de vie, en soutenant les organismes communautaires qui travaillent dans les HLM et aussi en essayant d'apporter un changement dans la culture organisationnelle à l'interne. L'OMHM comme milieu avec ses 700 employés est un reflet de la société en général, avec ses perceptions et ses préjugés.

L'OMHM offre sur l'île de Montréal plus de 20 000 habitations à loyer modique (HLM) et plus de 7 300 unités de Programmes de supplément au loyer (PSL), et près de 2000 logements du programme Logement abordable Québec (LAQ). Sur la liste d'attente pour accéder à ces logements on compte quelque 22 000 ménages, et parmi ces personnes il y a une surreprésentation des personnes d'origine immigrante. Par contre, l'OMHM est dans l'impossibilité d'avoir un portrait net de la proportion d'immigrants sur la liste d'attente, mais on sait que ce sont des familles qui vivent à Montréal dans des conditions de logement très difficiles (loyers trop chers, logements non rénovés, problèmes de moisissure, surpeuplement, précarité, discrimination).

Quant aux locataires des HLM et des unités PSL, ce sont des ménages à faible revenu avec un salaire moyen annuel de 15 000$. On compte deux types de clientèle, dont les besoins en milieu de vie sont très différents : les familles et les personnes âgées.

Une récente étude réalisée avec Xavier Leloup indique que 60% de ménages sont des familles monoparentales. Il y a une plus grande présence de jeunes de moins de 25 ans et 69% des adultes parents sont issus de l'immigration non récente.

Les aînés vivent de leur côté une situation de précarité et d'exclusion particulière, marquée notamment par l'isolement social et des milieux de vie en changement. On note deux changements majeurs dans les HLM pour personnes âgées, et donc deux défis d'actualité encore peu traités par les recherches avec Metropolis. Traditionnellement, les locataires des HLM étaient des personnes âgées qui ont eu un parcours de travail à petit revenu et qui viennent vivre en HLM à leur retraite. Actuellement,

il y a un autre groupe de locataires, une « nouvelle génération de personnes âgées », qui ont eu un parcours de vie autrement difficile et qui ont toujours vécu en HLM. Ces deux groupes n'ont pas du tout les mêmes façons de vivre, ni les mêmes activités de loisirs. Parallèlement, il y a une arrivée importante de personnes issues de l'immigration dans les logements de l'OMHM depuis les dernières années. Auparavant, les personnes immigrantes se retrouvaient majoritairement dans des HLM pour personnes âgées à Côte-des-Neiges ou Parc-Extension, alors que dans le reste de l'Île de Montréal tout le monde ou presque était Québécois de souche. Ce qui n'est plus le cas actuellement, d'où ce deuxième défi majeur de cohabitation interethnique.

Partenariat de recherche avec Metropolis

En partenariat avec Metropolis mais aussi bien avant, des études ont été réalisées à l'OMHM avec les chercheurs de l'INRS (Annick Germain, Francine Dansereau, Xavier Leloup, Anne-Marie Séguin, Francine Bernèche) déjà intéressés par « la cause » des HLM et animés d'une grande empathie pour les personnes qui y logent. Au fil des ans, une grande complicité s'est installée entre chercheurs et intervenants. S'est ainsi établi un réseau, un lieu de rencontres et d'échanges entre la recherche et la pratique.

Quand on est dans les opérations de tous les jours, on est plutôt en mode de gestion de crise et moins en mode de réflexion. Être partenaire d'un réseau comme Metropolis oblige à reculer, à poser un regard externe et à améliorer ses pratiques. C'est ainsi que du côté de l'OMHM, ce partenariat a permis l'amélioration des connaissances et l'évaluation des pratiques. Hélène Bohémier cite comme exemple de *success story*, le programme *Habiter la mixité*. Dans le cadre de ce projet d'action et d'évaluation, chercheurs et intervenants de l'Office ont construit ensemble un programme qui fête maintenant ses 10 ans et qui a donné des résultats indéniables dans le milieu et sur les relations interculturelles.

Les études réalisées ont aussi servi à valider les actions des intervenants au sein de l'Office même, à la fois pour la demande de financement des projets et pour travailler à réduire les préjugés et améliorer les interventions des employés à l'interne.

Les défis

Sur le terrain, un défi majeur est la question de la cohabitation. Dans les études sur les relations interethniques, on constate 3 principaux cas de figures: échanges de bon voisinage, absence de relations ou encore relations conflictuelles. Dans les années quatre-vingt-dix, ces cas sont identifiés entre la communauté d'accueil et les immigrants qui viennent d'arriver. La situation a changé depuis les dernières années, la question de cohabitation se pose maintenant entre les différents groupes d'immigrants. Le défi c'est de mieux comprendre cette nouvelle réalité et de savoir comment agir.

Un autre défi est la stigmatisation des milieux de plans d'ensemble, particulièrement à cause de la concentration de personnes à faible revenu et des personnes immigrantes, au sein de quartiers moyennement ou très cossus (par exemple Ahuntsic).

D'autres questions importantes concernent la situation des aînés, pour qui il faudrait développer des analyses plus fines que celles qu'on connait actuellement. Et finalement il y a la question des jeunes, notamment les jeunes des minorités visibles. Il est nécessaire de démystifier les perceptions qui les associent aux gangs de rue et à la criminalité, sans pour autant nier qu'il s'agit de milieux vulnérables, où des jeunes ont pourtant un fort sentiment d'appartenance et ne sentent pas forcément en ghetto.

Hélène Bohémier termine sa présentation en soulignant l'importance à l'avenir d'une approche globale, et ce en décloisonnant les domaines, ce qui n'a pas toujours été fait avec la formule de Metropolis qui travaille par thématique. Par exemple, quand on parle de logement social, il y a la question de l'habitat, mais aussi les autres facettes telles que l'éducation et la santé dont il faut tenir compte pour comprendre ce milieu de vie et intervenir adéquatement.

Anne-Marie Fadel

Anne-Marie Fadel est directrice à la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). C'est depuis seulement trois ans qu'elle a commencé à travailler dans les questions d'immigration et à apprécier Metropolis dans toutes ses composantes. Elle propose donc de parler de ses expériences et observations au fil de ses collaborations avec l'équipe de Metropolis, en soulignant ce qu'elle retient pour l'avenir.

Au début des années 1990, le Québec s'est doté d'un énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. L'Accord Canada-Québec a été signé, confirmant le besoin d'intensifier et de diversifier la recherche afin d'éclairer la prise de décision et de réaliser les objectifs poursuivis par le ministère et d'en assurer le suivi. Une programmation de recherche découlant des besoins du ministère a été élaborée autour de deux axes, soit d'une part le développement et l'exploitation de banques de données administratives ainsi que le suivi de l'opinion publique, et d'autre part des études sur les champs identifiés prioritaires par le MICC. Donc, une stratégie axée sur la coopération entre les chercheurs universitaires et les chercheurs institutionnels était mise en place afin de maximiser le rendement de ces études et leurs retombées éventuelles. Par la suite, cette coopération s'est élargie pour inclure un nombre grandissant d'autres partenaires gouvernementaux, mais également des partenaires municipaux et des intervenants de terrain, ce qui a favorisé la mise en commun de ressources financières et d'expertises, ainsi que le partage de l'information. Pour illustrer ses propos, Anne-Marie Fadel cite quelques recherches qui ont produit d'importantes retombées, notamment l'ÉNI, l'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants dans les trois premières années de leur séjour au Québec (avec l'INRS-Culture) et l'étude sur la cohabitation dans certains quartiers de Montréal à haute densité ethnique (avec l'INRS-Urbanisation).

Le projet Metropolis en 1996 est venu consolider cette approche partenariale développée au départ par le ministère lui-même. Le Centre Métropolis du Québec, à l'époque Centre d'excellence de Montréal-Immigration et métropoles, a été perçu dès lors comme un lieu d'échanges et comme un réseau permettant de consolider, à Montréal et au Québec, l'ensemble des recherches en immigration et en intégration. Quant au MICC, il s'est fortement impliqué dans Metropolis dès ses débuts, notamment à travers la coordination d'un comité d'usagers, en étant membre permanent de diverses comités, en ayant une représentation dans chacun des volets de recherche, en participant à l'élaboration de plans

de recherche, en faisant la commandite et enfin, en apportant du financement pour certains projets. Le partenariat du MICC a évolué avec les diverses phases de Metropolis, mais le ministère est toujours resté présent et intéressé à maintenir vivant ce partenariat tout au long des 15 années du projet.

Bilan

Le bilan qu'Anne-Marie Fadel dresse de l'apport de Metropolis se résume en trois points :

1) C'est une expérience féconde en matière de partenariat et d'échanges entre les chercheurs et les institutions, qui amené un nombre croissant de chercheurs et d'étudiants à s'intéresser aux questions de l'immigration et leurs répercussions sociales. Les recherches menées sont bien ancrées dans les réalités du terrain, notamment en lien avec les politiques et les besoins d'information des institutions. Le projet Metropolis peut être cité en exemple pour avoir servi de pont entre la recherche et l'élaboration de politiques, grâce à des collaborations de longue date et à des relations de confiance établies entre les deux milieux.

2) L'arrimage de la recherche universitaire aux besoins des usagers, en regroupant autour d'une même table les chercheurs, le gouvernement et les groupes communautaires de terrain.

3) Le développement d'un agenda de recherche comparatif et de recherches conjointes avec les autres Centres Metropolis régionaux à travers le Canada, auxquels participent tous les autres ministères fédéraux intéressés par les problématiques abordées par Metropolis. Ce partage de connaissances a permis de dégager une perspective sans équivalent tant au Québec qu'au Canada.

Par ailleurs, le rôle important joué par le gouvernement fédéral dans le projet Metropolis a permis au MICC, de par sa participation au projet, de recueillir rapidement et efficacement de l'information sur diverses initiatives de l'administration fédérale dans les problématiques intéressant le ministère. Ceci contribue certainement à l'exercice harmonieux de responsabilités dévolues au Québec en matière d'immigration et d'intégration. De plus, Metropolis est une fenêtre privilégiée pour le Québec sur l'immigration à l'échelle internationale. Le ministère participe à titre d'observateur au comité Metropolis international et s'est fait reconnaître son expertise et son expérience dans plusieurs congrès internationaux de Metropolis.

Regard vers l'avenir

Comme héritage pour l'avenir, outre les acquis déjà mentionnés dans le bilan, Anne-Marie Fadel constate l'intérêt suscité auprès de jeunes chercheurs qui ont participé comme étudiants à Metropolis et qui forment la relève de demain en matière de recherche appliquée, orientée sur les besoins en politiques publiques. Elle félicite Metropolis pour la culture de collaboration qui s'est établie et qui devrait se poursuivre, ainsi que pour la synergie de recherche et l'expertise qui ont mené à des études sur le terrain visant ouvertement à influencer des décisions publiques.

Anne-Marie Fadel constate que les questions d'immigration sont plus que jamais d'actualité. Elle énumère quelques thématiques qui sont d'intérêt pour le MICC : le développement d'indicateurs d'intégration sociale des immigrants et de participation citoyenne, la relève entrepreneuriale dans un

contexte de vieillissement de la main d'œuvre, les questions de mobilité internationale des travailleurs qualifiés, des travailleurs étrangers temporaires, des étudiants étrangers, des jeunes de 2e génération, la gestion de la diversité et enfin la régionalisation de l'immigration.

Anne-Marie Fadel termine en souhaitant voir la pérennisation de la recherche en collaboration et la poursuite de l'esprit Metropolis, quelque soit la forme qu'il prendra.

Stephan Reichhold

Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), propose de présenter quelques réflexions sur son expérience à Metropolis, en faisant un bilan de la participation du réseau communautaire. La TCRI regroupe 142 organismes de service et de soutien au niveau de l'intégration des nouveaux arrivants et des immigrants dans l'ensemble du Québec.

Stephan Reichhold, qui était présent dès le début du projet Metropolis, tient à rendre hommage aux trois directrices d'IM - Marie Mc Andrew, Françoise Armand et Annick Germain - qui ont porté le Centre à bout de bras durant ses 15 ans d'existence, chacune à sa façon. C'est à travers IM que le réseau communautaire a pu se déployer dans ce labyrinthe de relations assez complexes à gérer, entre le provincial, le fédéral, les chercheurs, les partenaires, etc.

Stephan Reichhold se souvient que les débuts au sein de Metropolis étaient difficiles, car le réseau communautaire et les chercheurs se connaissaient peu. Avant 1995, il y avait peu de contacts entre les personnes travaillant dans les organismes et les chercheurs *mainstream*, il y avait beaucoup de méfiance de part et d'autre. Quinze ans après, il en tire un bilan très positif de collaboration, non seulement avec les chercheurs universitaires mais aussi avec les partenaires gouvernementaux.

Metropolis a été une plateforme rapprochant des milieux qui n'avaient pas de contacts autrement. Grâce au forum d'échanges et de dialogues offert par Metropolis, les relations entre le communautaire et le MICC se sont beaucoup améliorées depuis les années 1990. De plus, les relations de recherche se sont développées et l'expertise du communautaire a alimenté les recherches. À titre d'exemple, il cite le projet de recherche sur les parcours des demandeurs d'asile mené Jean Renaud et réalisé en collaboration avec la TCRI. Ce fut une des premières collaborations marquantes et fructueuses, qui a beaucoup contribué au rapprochement entre la recherche et la pratique. Les recherches ont permis aux ONG d'élargir leurs connaissances, de mieux connaître l'environnement et de poursuivre la réflexion sur les pratiques. Pour leur part, les ONG ont influencé l'agenda de recherche de par leurs connaissances sur le terrain. Au fil des ans et souvent sur une base individuelle, un lien de confiance s'est établi entre les chercheurs et les groupes communautaires, ce qui explique en grande partie le succès de cette expérience.

Metropolis a aussi permis de rapprocher les réseaux communautaires des autres provinces du Canada, qui pour la première fois se rencontrent sur une base régulière. Ce qui a par ailleurs fait prendre conscience de la particularité du Québec en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, notamment

par son approche préconisée d'interculturalisme. On se rend compte aussi que les organismes fonctionnent différemment au Québec et dans le reste du Canada. Durant les années 90, dans les autres provinces, CIC se retirait tranquillement de tous les services directs et sous-traitait ces services à travers les ONG. Par contre, au Québec les organismes de services de première ligne sont en quelque sorte un prolongement des institutions et sont en soutien aux services gouvernementaux. Il s'agit de deux façons de faire différentes, et on ne saurait dire pour le moment laquelle serait la meilleure, faute d'étude évaluative.

Pour illustrer ses propos, Stephan Reichhold décrit le volet normatif des services financés par le MICC, à travers le programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA), et par d'autres bailleurs de fond (le gouvernement fédéral, Centraide, etc.). Ainsi 60 organismes reçoivent du financement et desservent environ 60 000 personnes au Québec par année. Il s'agit d'un modèle propre au Québec de réseau d'organismes de services première ligne. Regardant vers l'avenir, Stephan Reichhold souhaite qu'un travail de réflexion et des études soient faits pour mesurer les retombées de ces services, comme cela a été fait ailleurs au Canada.

En conclusion, Stephan Reichhold espère que le réseau Metropolis se maintienne, car il y a un grand intérêt à travailler ensemble pour mieux répondre aux pressions qui s'accentuent actuellement autour des questions d'immigration et d'intégration.

Questions et commentaires

Un représentant de la CSDM est revenu sur les propos de Françoise Armand concernant l'imposition du français partout dans les écoles et partage son inquiétude. Les rhizomes sont présents à la CSDM, dit-il, mais loin des terres arides des sommets hiérarchiques! On a besoin d'aide de l'extérieur pour sensibiliser les gens aux enjeux que provoque une telle politique. Françoise Armand souligne qu'elle encourage les enseignants qu'elle rencontre dans le cadre de la formation à parler de la nouvelle politique dans plusieurs forums et dans les médias sociaux afin de promouvoir une ouverture au plurilinguisme.

Un intervenant du milieu communautaire souligne l'apport des praticiens dans l'élaboration des agendas de recherche. C'est en effet les gens de terrain qui ont amené des nouvelles questions de recherche à l'agenda, telles que le profilage racial et le passage de classes d'accueil à l'éducation des adultes.

Marie Mc Andrew rappelle un acquis important dès le début de Metropolis, soit l'inclusion des chercheurs francophones au réseau du gouvernement fédéral, d'où une plus grande place accordée à la spécificité du Québec. En tant que co-directrice du CEETUM, qui a été à l'origine du Centre Immigration et métropoles, elle explique que la poursuite de la recherche en collaboration continuera pour les sept prochaines années avec le CEETUM, qui a intégré une nouvelle mission recherche-société pour prendre la relève de Metropolis.

La dernière intervention portait sur le débat en cours dans les milieux professionnels en ce qui a trait à l'adaptation linguistique de la formation continue en santé et sécurité au travail. Sylvie Gravel, qui fait une recension des pratiques de gestion dans les usines sur la formation en santé et sécurité au travail, exprime son inquiétude quant à l'impasse dans des entreprises qui embauchent des travailleurs immigrants allophones. Il y a un hiatus entre la loi qui oblige les employeurs à former ses employés aux consignes de santé et de sécurité et aux mesures d'urgence, et la loi de francisation dans les usines. La CSST s'oppose à ce que la formation soit donnée dans la langue des travailleurs.

DOMAINE 1 CITOYENNETÉ ET INTÉGRATION SOCIALE, CULTURELLE, LINGUISTIQUE ET CIVIQUE

LAÏCITÉ ET DIVERSITÉ CULTURELLE AU QUÉBEC

Résumé de la séance : Marilena Liguori et Tuyet Trinh

PARTIE 1 LA LAÏCITÉ AU QUÉBEC

La laïcité au Québec, de quoi parle-t-on vraiment?

Leïla Benhadjoudja
Université du Québec à Montréal

L'usage de la notion de laïcité est relativement récent dans le discours public au Québec. Leïla Benhadjoudja, doctorante en sociologie à l'UQAM, propose d'analyser ce phénomène à partir des études de Micheline Milot, en revenant sur les éléments déclencheurs du débat public autour de la question. Elle a également abordé les représentations contrastées de la laïcité et les enjeux sociaux et politiques que cela implique.

Le terme « laïcité » est apparu dans le débat social et politique au Québec depuis peu. L'usage du terme se fait souvent de manière polysémique et contrastée par différents groupes (militants, politiciens, organismes publics, intellectuels), spécifiquement lors d'évènements autour des aménagements de la diversité religieuse. Lorsqu'une notion émerge ainsi dans le cadre langagier usuel, on peut supposer qu'elle révèle des attentes, des inquiétudes ou des perceptions sociales nouvelles à l'égard des phénomènes qu'elle entend signifier.

Il y a eu des moments-clés qui peuvent expliquer l'usage dans le discours public de la notion de laïcité : l'accommodement autorisant le port du kirpan à l'école publique pour un jeune sikh par la Cour Suprême du Canada (mars 2006), les confusions médiatisées entre accommodements et ententes concertées, la médiatisation des audiences publiques de la commission Bouchard-Taylor (2007-2008), les exigences de hiérarchiser les droits à la Charte des droits et des libertés du Québec pour placer le principe d'égalité hommes-femmes comme pilier fondamental (Conseil du Statut de la Femme).

Le Québec est-il un État laïque?

Si un État laïque est un État qui a proclamé constitutionnellement les principes de laïcité, en ce sens, il y aurait très peu d'États laïques. Par contre, la plupart des pays démocratiques appliquent des principes de laïcité. La laïcité a émergé historiquement par le principe de tolérance à l'égard des cultes, par le déliement de l'appartenance citoyenne et de l'appartenance religieuse, et par le déplacement de la légitimité de l'État et des religions dominantes à la souveraineté du peuple.

Les quatre principes qui définissent la laïcité sont affirmés au Québec et au Canada, d'abord par les Chartes à travers deux principes de droit : la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens (croyants et non croyants). Afin de garantir la concrétisation de ces deux principes, les États se sont dotés de deux moyens, soit l'autonomie et la neutralité de l'État face aux confessions, religions et croyances.

Des aménagements variés
La laïcité ne correspond pas à une réalité qu'il serait possible de retrouver à l'état «pur», mais fonctionne plutôt comme un idéal régulateur qui prend diverses configurations dans chaque société démocratique. On confond trop souvent la laïcité ou la laïcisation des institutions politiques et juridiques avec sa similarité au modèle républicain français. Ou encore, on restreint la laïcité à une seule de ses composantes, la séparation du politique et du religieux.

De plus, le processus d'application de la laïcité – la laïcisation – n'atteint pas toutes les institutions et tous les aspects de la régulation politique de manière uniforme et simultanée. Historiquement, des principes comme la neutralité et la séparation du politique et du religieux ont été recherchés pour leurs finalités, à savoir assurer la liberté de conscience et l'égalité entre les groupes de convictions. Ils ne constituent donc pas la finalité de la laïcité, mais les moyens pour y parvenir.

Laïcité républicaine et laïcité ouverte
Dans le contexte québécois actuel, on retrouve deux représentations contrastées de la laïcité dans les débats publics, soit la laïcité dite « républicaine » et la laïcité dite « ouverte ». Il existe un spectre de positions à l'intérieur de chacune, mais il s'agit de deux tendances lourdes, portées par des acteurs différents, et qui sont illustrées, entre autres, par deux manifestes parus à quelques semaines d'intervalle en 2010 : le « Manifeste pour un Québec laïc et pluraliste » et le « Manifeste pour un Québec pluraliste ». Dans les propos qui suivent, on désignera les deux positions respectivement « laïcité républicaine » et « laïcité ouverte », car ce sont les termes les plus courants dans le discours social.

Selon la laïcité républicaine, la religion devrait être confinée à la sphère privée et l'expression du religieux, dans l'espace public, limité. Ce positionnement est basé sur le postulat que la religion est de l'ordre de l'option personnelle (parfois même une forme d'aliénation) et que son expression publique peut entrainer un non-respect des valeurs communes, notamment le principe d'égalité hommes-femmes. En contraste, le manifeste de la laïcité ouverte stipule que l'expression religieuse a sa place dans l'espace public à partir du moment où elle respecte autrui et l'ordre public. Les tenants de cette position avancent l'idée qu'il y existe différentes conceptions de « vie bonne » dans la société et que l'expression religieuse dans l'espace public n'est pas un signe de négation des valeurs communes.

Ces conceptualisations contrastées de la laïcité sont ensuite présentées dans trois cas de figures: les accommodements raisonnables, les individus et les questions d'intégration.

Laïcité et accommodements raisonnables
Ceux qui soutiennent une forme républicaine de la laïcité soutiennent qu'avec les accommodements, certains groupes religieux jouissent d'un traitement préférentiel, et donc que la neutralité de l'État est mise en péril, puisque l'État prend ainsi un parti pris pour une religion. À l'inverse, ceux qui prônent la laïcité ouverte disent que l'accommodement raisonnable est un principe juridique qui vise à remédier aux discriminations indirectes. L'argument mis de l'avant est qu'un État qui ne veille pas à apporter des correctifs aux discriminations indirectes que subissent des citoyens, du fait de lois générales, perd sa neutralité, car il laisse se produire des inégalités. C'est ainsi que les accommodements raisonnables sont compatibles avec la neutralité de l'État et parfois nécessaires pour la préserver.

Laïcité et individus
Les individus portant des symboles religieux pourraient être influencés par leurs croyances dans l'exercice de leur fonction professionnelle. Les défenseurs de la laïcité républicaine exigent donc la neutralité « apparente » des individus. Les tenants de la laïcité ouverte rappellent que la laïcité est un principe politique qui s'applique aux institutions non pas aux individus : on ne peut présumer, selon eux, que l'affichage de son appartenance religieuse interfère négativement avec la prestation de travail exigée d'un travailleur ou d'un agent de l'État. En outre, l'apparence de neutralité ne signifie pas que des convictions non apparentes (racisme, etc.) n'interfèrent pas dans le travail.

Laïcité et intégration
Selon une perspective de laïcité républicaine, l'expression religieuse dans l'espace public devrait se limiter à l'espace privé, afin de privilégier les valeurs communes dans l'espace public et de favoriser une convergence identitaire. Afficher une appartenance religieuse peut devenir une menace pour le vivre ensemble. La laïcité est alors présentée comme une valeur de la société québécoise.

Par contre, la conférencière précise que dans ce sens il est nécessaire de faire la distinction entre laïcité et sécularisation. La sécularisation veut dire que la religion n'est plus un principe normatif qui dicte les rapports sociaux à l'intérieur de la société. Les individus peuvent avoir un rapport de proximité ou de distance avec la religion, sans que l'État ne dicte, en lien avec une religion en particulier, les normes religieuses aux individus.

Selon la perspective de laïcité ouverte, des individus peuvent ne pas être sécularisés dans leur vie personnelle, tout en faisant pleinement partie de la société politique. Intégrer la communauté sociale et politique n'exige pas l'effacement d'identités religieuses ou culturelles. La laïcité est un dispositif politique et juridique d'aménagement de la diversité et de garantie de la liberté de conscience.

Enjeux sociaux et politiques impliqués
En dernière partie de la présentation, la conférencière a abordé les enjeux des deux principes de laïcité discutés précédemment. Même si les deux courants parlent de pluralisme et de respect de la liberté de conscience, les effets sociaux et politiques ne sont pas les mêmes parce que les présupposés diffèrent. Deux grands vecteurs communs, soit l'intégration et l'identité nationale, sont investis dans le débat, mais conçus de manière divergente dans les deux courants de laïcité.

La laïcité parle souvent d'autre chose que d'elle-même dans la version républicaine. On dénote qu'une crainte de l'altérité semble s'exprimer face aux signes religieux visibles. Les défenseurs de la laïcité républicaine considèrent le fait d'affirmer une appartenance religieuses par des symboles visibles signifie que l'individu adhère à des valeurs autres que les valeurs communes et démocratiques de la société québécoise. Il y a alors une certaine « politisation » des signes religieux et de la diversité religieuse. Par ailleurs, au Québec la religion catholique est réinvestie dans le champ de l'identité nationale.

La conférencière rappelle que dans les États de droit pluraliste, chaque croyant – qu'il soit issu d'une minorité ou de la majorité - ne vit pas complètement dans une culture religieuse et n'est pas déconnecté des valeurs sociales et de la réalité de la modernité. Ainsi, afficher son appartenance religieuse ne signifie pas qu'on puise toutes ses valeurs dans la tradition plutôt que dans la démocratie. Les débats sur la menace de l'identité en lien avec la laïcité sont importés de certains débats qui ont surgi

en France, alors que les contextes France/Québec sont très différents, chaque société ayant ses propres politiques d'intégration.

En conclusion, la conférencière invite à poursuivre la réflexion sur comment assurer l'intégration des immigrants au sein d'institutions communes – sans confondre la sécularisation des individus avec les principes de laïcité s'appliquant aux institutions.

Religion, éducation, laïcité

Mireille Estivalèzes
Université de Montréal

Mireille Estivalèzes s'est penchée sur la laïcité dans le système scolaire québécois en analysant le programme d'éthique et culture religieuse et les changements dont ce programme est porteur ainsi que les débats sociaux qu'il engendre.

Laïcisation de l'institution scolaire

Le processus de laïcisation des institutions publiques au Québec s'est déroulé progressivement à partir des années 1960 et 1970. Plus précisément, la laïcisation des écoles a eu lieu en trois temps : la déconfessionnalisation des commissions scolaires en 1998, celle des structures éducatives gouvernementales et des écoles publiques en 2000, et finalement celle des programmes en 2008 avec la mise en place du nouveau programme d'éthique et culture religieuse (qui a remplacé les anciens programmes d'enseignement religieux et moral catholique et protestant ainsi que leur alternative d'enseignement moral).

Le programme d'éthique et culture religieuse (ECR) s'inscrit dans un contexte de profonde mutation de la société québécoise liée au processus de sécularisation (perte d'influence de l'Église catholique sur les consciences individuelles et rejet des normes morales chrétiennes orientant la conduite de la société dans son ensemble) et à la diversification du paysage culturel et religieux. Ce programme est caractérisé par deux grandes finalités de nature philosophique et politique : 1) la reconnaissance de l'autre (en lien avec la connaissance de soi) et le respect des autres dans leur diversité; 2) la poursuite du bien commun et des projets qui favorisent le vivre-ensemble. L'objectif principal est donc de construire un espace commun qui tient compte de la diversité mais qui arrive à établir une culture partagée par tous. Ainsi, le programme ECR veut contribuer à l'éducation citoyenne des élèves dans la société pluraliste démocratique qu'est le Québec d'aujourd'hui.

La laïcité ouverte

Selon le rapport Proulx (1999), la conception de la laïcité ouverte met de l'avant des principes fondamentaux, soit l'égalité de tous et la liberté de conscience et de religion. Mais elle reconnait aussi la dimension spirituelle de la personne.

« Cette perspective est celle de la laïcité ouverte. Dans le cadre d'une école inspirée par les valeurs communes des citoyens, cette perspective fait place à un enseignement culturel des religions et des visions séculières du monde; elle reconnaît la dimension spirituelle de la personne et permet donc aux écoles qui le souhaitent de se doter d'un service d'animation de la vie religieuse et spirituelle commun à tous. Elle accepte aussi que, dans le cadre de sa mission de service à la communauté, l'école puisse, en dehors des heures d'enseignement et compte tenu de ses priorités, mettre ses locaux à la disposition des confessions désireuses d'organiser elles-mêmes des services pour leurs membres ».

Un autre texte qui permet de saisir ce modèle de laïcité ouverte, *La laïcité scolaire au Québec* (2006), organise la laïcité autour de cinq principes : 1) le respect de la liberté de conscience et de religion et l'égalité de traitement pour tous en matière de religion; 2) le principe de neutralité de l'école publique dans la gestion de la pluralité religieuse; 3) la prise en compte du cheminement spirituel de l'élève à l'école; 4) le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ; et 5) le programme d'éthique et culture religieuse.

Le projet du cours ECR est donc d'apprendre aux élèves à vivre ensemble avec leurs différences dans le respect mutuel, d'agir de façon responsable, et de réfléchir ensemble à des valeurs communes. Ce programme témoigne d'un changement de paradigme majeur, où l'on quitte une approche confessionnelle pour développer une approche culturelle du religieux, celle-ci ayant également des finalités civiques.

Une conception de la laïcité contestée

Les changements induits par ce nouveau programme d'éthique et culture religieuse ont suscité des résistances et critiques au sein de la société. Certains considèrent que le cours ECR promeut une laïcité excessive, d'autres au contraire, la trouvent insuffisante.

Un groupe de parents se sont mobilisés pour créer la « Coalition pour la liberté en éducation », ils considèrent que le programme est trop laïc. Selon ce groupe, le programme constitue une forme d'endoctrinement et impose une «religion civile » aux élèves au détriment des valeurs chrétiennes. Ces parents contestent ce qu'ils considèrent comme une interférence dans l'éducation de leurs enfants et accusent l'État de perturber la transmission de leurs valeurs et convictions religieuses par l'exposition de leurs enfants à la diversité culturelle et spirituelle. La conférencière rappelle qu'il faut remettre en contexte ces critiques, compte tenu du fait que le programme ECR prévoit environ une heure d'enseignement par semaine, ce qui semble peu pour mener à bien un projet « d'endoctrinement ». La mobilisation de ces parents révèle plutôt un refus de la diversité, où l'altérité est considérée comme une menace à l'identité.

À l'opposé de ce mouvement, on trouve le Mouvement laïque québécois (MLQ). Selon celui-ci, le processus de laïcisation de l'école demeure inabouti et le programme ECR continue à faire l'apologie, de façon plus ou moins déguisée, du christianisme. Le MLQ dénonce également le fait que la culture religieuse « usurpe » des finalités (telles la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun) qu'il considère comme propres à l'éthique. Ce groupe préconise la suppression de la partie culture religieuse dans le programme.

En conclusion, on voit que la conception de la laïcité est contestée dans ces deux cas de mobilisations : soit le programme ECR fait la promotion d'une conception politique qui valoriserait excessivement la diversité et impose une laïcité d'État, soit il empêche une réelle laïcisation de l'école.

Questions et commentaires

Durant la période de discussion, on a soulevé la question de l'évolution des pratiques dans les groupes religieux. Selon Mireille Estivalèzes, l'Église catholique considère que c'est principalement aux familles et aux paroisses d'offrir l'éducation religieuse aux enfants et non aux écoles. Par contre, il semble que les parents qui contestent le programme ECR veulent beaucoup s'appuyer sur les écoles pour transmettre l'éducation religieuse à leurs enfants.

Un commentaire concernait des principes comme l'égalité homme-femme qui deviennent des marqueurs de l'identité québécoise. Selon Leïla Benhadjouja, il ne devrait pas avoir de lien entre laïcité et identité, ou entre laïcité et relations homme-femme. Mais dans le discours public et politique, les principes sont souvent confondus et l'identité est souvent mobilisée comme argument pour une laïcité particulière.

Une autre question portait sur le pourcentage de temps consacré à la religion catholique dans le programme d'éthique et culture religieuse. Mireille Estivalèzes explique que le christianisme jouit d'un traitement privilégié dans le programme, pour des raisons historiques et patrimoniales, suivi par le judaïsme et les spiritualités amérindiennes, puis par les autres religions présentes au Québec depuis plus récemment (islam, hindouisme, bouddhisme, etc.).

En ce qui concerne les mobilisations, un intervenant a précisé qu'il y a eu également des coalitions dites improbables entre musulmans, évangélistes et catholiques. Il a remarqué que l'objet du débat était plutôt les vérités religieuses, car certains parents ne sont pas en faveur que leurs enfants soient exposés à d'autres vérités, de peur que cela suscite une confusion. Mireille Estivalèzes ajoute que les minorités religieuses ont dans l'ensemble reçu le programme ECR de façon favorable, car il laisse la place à la diversité.

Opinion publique et diversité culturelle : les perspectives québécoise et canadienne

Sébastien Dallaire
Léger Marketing

Sébastien Dallaire a présenté un ensemble de résultats de sondages sur la diversité culturelle effectués au Canada et au Québec durant la période 2007-2011. Ces résultats proviennent de sondages tenus pour le compte de l'Association d'études canadiennes.

Les résultats de ces sondages révèlent une réalité complexe. En général, le Québec se démarque du reste du Canada dans ses perceptions face à la diversité ethnoculturelle. Bien que les Québécois francophones semblent à première vue moins ouverts à la diversité, on voit qu'ils y sont également moins exposés dans leur quotidien et que leurs réticences sont possiblement liées à la présence d'un discours politique de type républicain (plutôt que de type ouvert) au Québec.

Des francophones en apparence moins ouverts à la diversité

Face à l'apport des autres cultures, les francophones semblent en général moins positifs que les anglophones. Quand on leur demande s'ils croient que la société québécoise a été enrichie par la diversité ethnoculturelle et religieuse, 62% des francophones pensent que oui, alors que ce chiffre s'élève à 73% pour les anglophones.

Face à l'adaptation aux autres cultures, les francophones semblent en général plus favorables à l'assimilation des immigrants à la culture majoritaire et ils craignent une imposition des pratiques religieuses des autres.

Ils préfèrent habiter dans un quartier où la majorité des personnes ont une culture semblable à la leur (61%, comparativement à 45% d'anglophones et 46% d'allophones). Seulement 38% pensent que c'est à la majorité de faire un effort pour accepter les coutumes et traditions des groupes culturels et religieux (comparativement à 53% d'anglophones et 60% d'allophones). C'est aux immigrants d'abandonner leur coutumes et traditions pour s'assimiler à la majorité (54% de francophones, 43% d'anglophones et 44% d'allophones).

Face à la diversité religieuse, les Québécois francophones sont moins favorables au port du hijab dans les écoles par les élèves musulmanes (29% en accord) ou par les enseignantes (23% en accord).

On voit donc que l'aspect religieux tient une place très importante dans les réactions mitigées du Québec face à la diversité. On en déduit que ce serait possiblement un reflet de l'impact de la version républicaine de laïcité dans le débat public.

Des francophones aussi moins exposés à cette diversité

Les sondages montrent également que les francophones semblent moins exposés à la diversité dans les différentes sphères de la vie et que les anglophones ou les allophones, ces derniers étant beaucoup plus exposés que les deux groupes majoritaires.

La majorité de mes amis ont la même ethnicité ou culture que moi : 79% francophones; 66% anglophones; 55% autre.

Mon milieu de travail/école est ethniquement diversifié : 46% francophones; 62% anglophones; 72% autre.

Les francophones veulent-ils une société moins diversifiée?

Question: À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant?
Il est préférable de vivre dans un pays où tout le monde parle la même langue et possède des croyances religieuses et une origine ethnique semblables que dans un pays où la population parle différentes langues et possède différentes origines ethniques et croyances religieuses.

Une majorité de 62% des francophones sont en désaccord avec cet énoncé, démontrant qu'une majorité claire souhaite vivre dans une société diversifiée. En fait, ce sont les allophones qui sont les plus nombreux à être en accord avec l'énoncé (37%, comparativement à 28% d'anglophones et 29% de francophones).

En conclusion, on observe que même si les attitudes des francophones face à la diversité se démarquent de celles d'autres groupes et paraissent plus ambivalentes, il n'en demeure pas moins que la majorité des francophones ne veulent pas d'une société moins diversifiée. La présence d'un discours républicain sur la laïcité au Québec, qui est moins visible dans le reste du Canada, semble avoir un impact direct sur l'opinion des francophones sur certains aspects de la diversité culturelle et surtout religieuse.

« Small Worlds of Diversity » : Attitudes envers la diversité au Québec et dans les autres provinces canadiennes (1988-2008)

Antoine Bilodeau
Université Concordia

Dans le contexte du rôle accru des provinces dans la gestion de l'immigration, Antoine Bilodeau propose de présenter les résultats d'une recherche réalisée en collaboration avec Luc Turgeon (Université Ottawa) et Ekrem Karakoc (Université de Montréal), pour répondre au besoin de comprendre la perspective provinciale face à l'immigration et à la diversité.

La recherche visait à répondre à trois questions, à savoir 1) si les perceptions de l'immigration et de la diversité sont différentes d'une province à l'autre, 2) si les perceptions ont changé dans les 20 dernières années, et 3) ce qui peut expliquer les différences entre les provinces.

Ouverture à l'immigration et aux minorités raciales

On a utilisé des données des études électorales canadiennes de 1988 à 2008 avec un échantillon composé de Canadiens nés au Canada et qui ne sont PAS membres d'une minorité visible. Pour cerner les attitudes envers l'immigration et les minorités raciales dans les 10 provinces, on a posé deux questions :

1) Le Canada devrait-il accepter plus, moins ou le même nombre d'immigrants que maintenant?
2) Que pensez-vous des minorités raciales (échelle de 0 à 100)?

Les données montrent que dans l'ensemble toutes les provinces sont ouvertes à l'immigration et aux minorités raciales. Plus en détail, face à l'immigration, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique souhaiteraient avoir moins d'immigrants, alors que le Québec se situe à un niveau assez central par rapport aux autres provinces. En ce qui concerne l'ouverture aux minorités raciales, le Québec est sensiblement moins ouvert que les autres provinces (61,7 comparativement à 69,9 en Colombie-Britannique et 68,8 en Ontario). Ces résultats démontrent qu'il faut séparer les débats sur l'immigration et la diversité car chaque question suscite des perceptions différentes. Au Québec, il est possible de déduire qu'il n'existe pas de *backlash* contre la diversité, mais que le débat public influence l'opinion publique.

Évolution dans le temps

Il y a quand même eu une évolution dans le temps. En 1998, une grande proportion de la population canadienne voulait moins d'immigration, alors qu'en 2008 le nombre de ceux qui disent qu'ils en veulent moins représente un faible pourcentage (15 à 35% de la population). L'opinion publique sur l'immigration suit la même trajectoire dans toutes les provinces. Encore une fois, les provinces les plus

opposés sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. En général, l'opposition à l'immigration semble se dissiper avec le temps, mais les gens sont aussi moins en faveur d'augmenter l'immigration.

En fin de compte, la plupart des répondants appuient le statu quo, même s'il n'y a pas eu de statu quo car les niveaux d'immigration n'ont pas cessé d'augmenter chaque année. En ce qui concerne les « minorités raciales », presque toutes les provinces ont augmenté leur appui à la diversité, sauf le Québec et la Saskatchewan. Par ailleurs, les francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick sont moins ouverts à la diversité raciale que les anglophones de leur province respective, possiblement à cause de la perception d'une menace culturelle.

Déterminants de l'ouverture

Certaines variables socio-économiques individuelles influencent positivement l'ouverture à l'immigration, soit l'âge, l'éducation et la situation économique. La présence (immigration ou minorités raciales) et le taux de chômage dans la province influencent par contre négativement l'ouverture à l'immigration, mais sont sans effet face à la diversité ethnique. En général, les déterminants plus « utilitaires » au niveau de la province ont un impact sur les attitudes envers l'immigration, mais pas sur les attitudes envers les minorités raciales.

Conclusions

- Différences provinciales : le Québec moins ouvert aux minorités raciales, mais ne se distingue pas pour l'immigration

- Ouverture accrue dans toutes les provinces : l'ouverture aux minorités raciales au Québec ne suit pas la tendance canadienne; son ouverture reste stable alors qu'ailleurs elle s'accroît. Pourquoi?

- Déterminants distincts pour l'ouverture à l'immigration et aux minorités raciales :
Facteurs « utilitaires » pour l'ouverture à l'immigration
Facteurs « culturels » ou « identitaires » pour l'ouverture aux minorités raciales

Commentaires

Elke Laur, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Elke Laur a commenté sur trois points : méthodologie des enquêtes sur l'opinion publique, la faiblesse des données et les pistes de recherche.

Tout d'abord, elle note que le concept de diversité se veut inclusif pour tenir en compte l'être humain dans toutes ses caractéristiques. Par contre, dans les études, le concept de diversité sert souvent à désigner « l'Autre » et donc devient exclusif.

Il est impossible de mesurer directement les attitudes. Nous avons accès à des données sur les perceptions, à partir desquelles nous essayons d'interpréter les attitudes et comportements. Ces données proviennent principalement de questionnaires et de sondages. Souvent, il est nécessaire de faire des compromis méthodologiques, notamment pour atténuer les coûts en termes de temps. Cette faiblesse des données n'est pas toujours palpable dans les médias qui se basent sur ces sondages pour affirmer et publiciser une certaine réalité, sans égard aux compromis méthodologiques. Par ailleurs, il faut aussi mentionner que certains sondages sont effectués par des compagnies privées qui ont leurs propres intérêts.

Les futures recherches devraient porter sur les liens de causalité des perceptions, afin de rendre compte des réalités complexes. Il est nécessaire d'aller au-delà des déterminants dans certains groupes particuliers et de cerner les corrélations entre les attitudes et les variables socioéconomiques. Comme exemple, Elke Laur évoque une étude récente sur les attitudes face à l'immigration en lien avec d'autres attitudes sociales de Jeffrey Reitz publiée par l'IRPP. Dans cette étude, on a trouvé qu'une attitude socialement progressiste consolide un sentiment positif envers l'immigration. Elke Laur insiste sur l'importance de faire ressortir les liens car les perceptions sont reliées – il y a un lien entre une position sociale et une position sur l'immigration. De plus, elle suggère que les recherches devraient tenir compte de la diversité de l'immigration, qui est différente d'une province à une autre, et du caractère spécifique du Québec, de par sa composition sociale, linguistique et politique.

Questions et commentaires de l'auditoire

La première question portait sur la méthodologie adoptée dans les sondages avec des questions qui ne sont pas toujours claires. Sébastien Dallaire est tout à fait d'accord que les questions peuvent porter des biais, mais ce qu'il a voulu démontrer dans sa présentation est que certaines données reviennent dans le temps peu importe comment les questions sont posées. Il tient à préciser également que Léger Marketing ne contrôle pas comment les sondages sont présentés dans les médias et qu'ils font de grands efforts pour éviter les biais.

Un autre membre du public a réagi à la présentation d'Antoine Bilodeau en disant que les résultats de sa recherche pourraient être influencés par le fait que l'on ne sait pas à quoi les gens pensent quand ils entendent le terme « minorités raciales », vu que la composition ethnique est différente d'une province à une autre. Dans ce sens, contrairement aux sondages d'opinion, la psychologie sociale pourrait offrir des données plus complexes car elle privilégie des questionnaires plus longs et sophistiqués. Selon Antoine Bilodeau, le contexte du discours politique à l'extérieur du Québec et au Québec expliquerait les différences dans les perceptions. Le multiculturalisme est un pilier de l'identité ailleurs au Canada alors qu'au Québec le discours public est beaucoup plus ambivalent à ce sujet. Il serait également intéressant de comparer les perceptions dans les métropoles du Québec avec celles des régions.

DOMAINE 2 INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

SURQUALIFICATION DES IMMIGRANTS ET QUESTIONS AUTOUR DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

Résumé de la séance : Jamel Stambouli et Tuyet Trinh

PARTIE 1 : SURQUALIFICATION DES IMMIGRANTS

La surqualification des salariés issus de l'immigration à Montréal, Toronto et Vancouver

Jacques Ledent et Alain Bélanger
Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Introduction

Comparativement au reste de la population âgée de 15 ans et plus, les personnes issues de l'immigration font face à plus de difficultés sur le marché du travail, avec une activité plus faible, un chômage plus élevé, un revenu plus faible, mais aussi une plus forte surqualification.

La recherche a trait à la surqualification des salariés en emploi au moment du recensement de 2006, et ce dans les trois RMR de Montréal, Toronto et Vancouver. La surqualification est ce phénomène selon lequel un travailleur détient un emploi dont le niveau de compétences requis est inférieur à son niveau d'éducation.

L'objectif de la recherche est double :

- évaluer l'influence sur la surqualification des marqueurs de l'origine immigrée, c'est-à-dire le fait d'être né hors du Canada et le fait d'appartenir à une minorité visible
- examiner les autres facteurs de risque de la surqualification chez les salariés issus de l'immigration (nés hors Canada et/ou appartenant à une minorité visible) avant de les comparer avec les facteurs correspondants chez les autres salariés.

La surqualification : définition et mesure

La surqualification est une question d'inadéquation entre le niveau de compétences requis par un emploi et le niveau d'éducation du travailleur qui détient cet emploi. Pour ce qui est du niveau des compétences, on a retenu les cinq niveaux mis de l'avant par Ressources Humaines et Développement des Compétences Canada (RHDCC) à partir de la Classification nationale des professions (CNP) de 2006, soit :

- niveau D : formation en cours d'emploi
- niveau C : formation de niveau secondaire ou spécifique à une profession
- niveau B : formation collégiale ou programme d'apprentissage d'une profession
- niveau A : formation universitaire
- niveau 0 : emploi de gestion (assimilé au niveau A)

En ce qui concerne le niveau d'éducation, on a utilisé quatre niveaux définis en concertation avec Emploi-Québec sur la base du plus haut niveau diplôme obtenu, soit :

- niveau D : aucun diplôme
- niveau C : diplôme secondaire ou équivalent
- niveau B : diplôme d'une école de métiers, diplôme d'un CEGEP/collège ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- niveau A : diplôme universitaire au moins égal à un baccalauréat

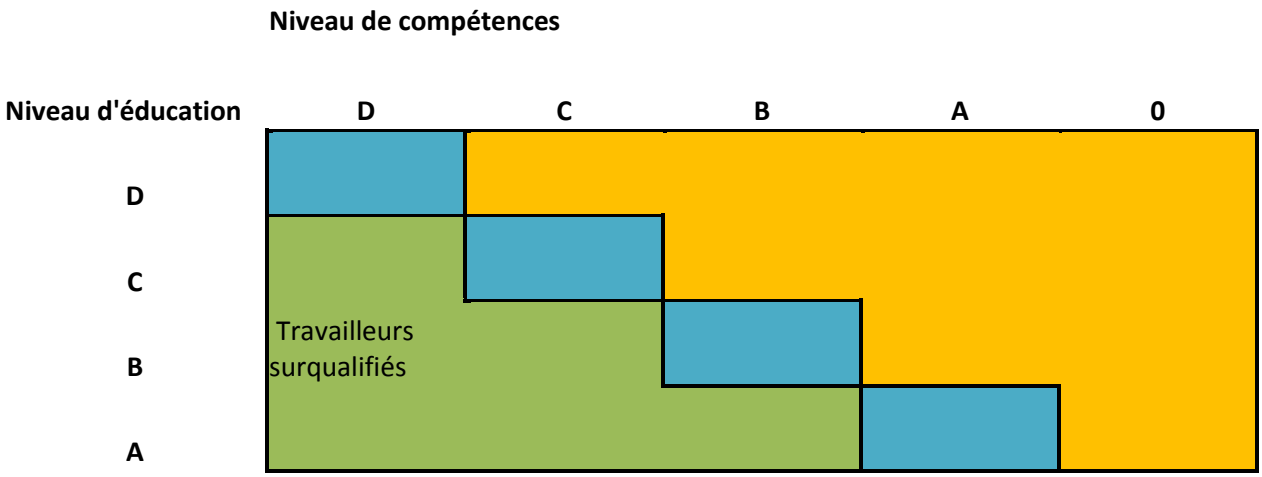

Dans ces conditions, les travailleurs surqualifiés sont ceux associés aux cases vertes du schéma ci-dessus

Influence brute du lieu de naissance et de l'appartenance à une minorité visible

Selon le recensement de 2006, le nombre des salariés en emploi résidant dans la RMR de Montréal qui sont surqualifiés représente près de 33% du nombre total des salariés. Cependant, chez les salariés nés hors Canada, le taux grimpe à 41%, alors que, chez ceux appartenant à une minorité visible, il atteint 46%. Des valeurs similaires sont, par ailleurs, observées dans les RMR de Toronto (41% et 44%) et de Vancouver (42% et 44%). Ainsi, appartenir à une minorité visible aurait une plus grande influence sur la surqualification qu'être né hors Canada, et ce dans les trois RMR.

Cependant, les deux marqueurs de l'origine immigrée sont étroitement liés : à Montréal, seuls 5% de ceux nés au Canada appartiennent aux minorités visibles, alors que 84% de ceux appartenant à une minorité visible sont nés hors Canada. On a donc croisé les deux marqueurs et ainsi constaté que l'effet du premier marqueur (appartenir à une minorité visible) prime de façon tranchée sur l'effet du second (être né hors Canada).

Influence nette du lieu de naissance et de l'appartenance à une minorité visible

Bien sûr, le constat ci-dessus est affecté, du moins en partie, par les différences de composition en matière de caractéristiques individuelles existant entre les groupes possédant ou non les deux marqueurs de l'origine immigrée. C'est pourquoi, la recherche s'est poursuivie au moyen d'une analyse de régression multi-variée, appliquée aux micro-données du recensement de 2006, en recourant à un modèle de régression logistique dans lequel le fait d'être surqualifié ou non varie en fonction des deux marqueurs de l'origine immigrée mais aussi d'autres caractéristiques individuelles.

Les résultats de cette analyse de régression confirment la primauté de l'influence de l'appartenance à une minorité visible et ce, dans les trois RMR. En revanche, le marqueur lié à une naissance hors Canada voit son influence sur la surqualification disparaître totalement et ce, une fois de plus, dans les trois RMR. Il n'en reste pas moins que, chez les salariés ayant une origine immigrée, un lieu de naissance hors Canada tend à renforcer la plus grande surqualification découlant d'une appartenance à une minorité visible.

Par ailleurs, l'éclatement du fait d'être né hors Canada suivant la période d'immigration conduit à noter que les salariés nouvellement arrivés (2001-2006) sont nettement plus surqualifiés que ceux nés au Canada, tandis que ceux ayant immigré avant 1981 le sont moins. Toutefois, les écarts sont moindres à Vancouver. De même l'éclatement du fait d'appartenir à une minorité visible selon le groupe d'appartenance conduit à observer que, dans chacune des trois RMR, quatre groupes sont plus souvent surqualifiés que le groupe des blancs : les groupes philippin (essentiellement à cause du programme des aides familiales résidants à l'intention de résidents temporaires), noir, latino-américain et sud-asiatique, en ordre décroissant d'impact. Par contre, il s'en ajoute un cinquième à Toronto et Vancouver (le groupe asiatique du sud-est) et un sixième (le groupe arabe) à Toronto. Par contre, dans chacune des trois RMR, les groupes chinois et asiatique occidental sont moins souvent surqualifiés que le groupe blanc.

Les facteurs de risque à Montréal

Les caractéristiques individuelles retenues afin d'évaluer l'influence nette des deux marqueurs de l'origine immigrée incluent à la fois des variables sociodémographiques et des variables de capital humain. Aussi, la deuxième partie de la recherche est-elle consacrée à un examen de l'impact de ces deux types de variables sur la surqualification des salariés issus de l'immigration (groupe cible) tout comme des autres salariés (groupe comparaison).

Dans la RMR de Montréal, il appert que plusieurs variables sociodémographiques tendent à hausser de façon significative le risque des salariés du groupe cible à être surqualifiés : être une femme, être jeune, et ne pas avoir de conjoint. Il en est de même de plusieurs variables de capital humain : détenir un diplôme postsecondaire inférieur au baccalauréat (soit avoir un niveau B d'éducation), avoir obtenu son plus haut diplôme dans un pays non occidental et travailler entre 10 heures et 30 heures par semaine. Ces résultats valent également, dans une large mesure, pour les salariés du groupe comparaison. La seule variable agissant différemment sur les deux groupes est une variable de capital hu-

main. Il s'agit de la maîtrise des langues officielles, mesurée ici au moyen d'une variable inédite, obtenue en croisant langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues officielles. Cette variable est avant tout pertinente dans le cas du groupe cible : la surqualification de ce groupe est d'autant plus forte que la maîtrise des langues officielles est faible.

Comparaison des facteurs de risque entre les trois métropoles

L'impact des diverses variables est similaire dans les trois métropoles. Cependant, il existe quelques différences à l'échelle du groupe des salariés d'origine immigrée. Pour ce qui est des variables sociodémographiques, on note que :

- les femmes sont relativement moins surqualifiées à Montréal qu'à Toronto ou à Vancouver.
- les 45 ans et plus sont légèrement plus surqualifiés que les 25-44 ans à Toronto et à Vancouver; mais ce phénomène n'est pas observé à Montréal.

De plus, ce qui concerne les variables de capital humain, il appert que le niveau B d'éducation et le lieu d'études en pays occidental ont un impact non significatif à Vancouver, tandis que, il est bon de le souligner, l'impact de la maîtrise des langues officielles est similaire dans les trois RMR.

Conclusion

Principaux constats

Les marqueurs de l'origine immigrée agissent comme suit sur la surqualification de travailleurs salariés :

- Forte influence à la hausse de l'appartenance à une minorité visible, en particulier les minorités noire, latino-américaine et sud-asiatique
- Influence sans grande importance d'un lieu de naissance hors Canada, sauf chez les nouveaux arrivants (2001-2006) où cette variable exerce une forte influence à la hausse
- Rôle d'appoint (de renforcement à la hausse) du lieu de naissance hors Canada dans le cas d'une appartenance à une minorité visible.

Quant à l'influence des autres caractéristiques individuelles, on observe une influence généralement similaire dans les trois métropoles, tant dans le groupe des salariés issus de l'immigration (groupe cible) que des autres salariés (groupe comparaison). Néanmoins, un lieu d'études non occidental et une faible maîtrise des langues officielles tendent à hausser le risque de surqualification dans le cas du groupe cible.

Implications en matière de politiques et programmes

- Délaisser tout programme « mur à mur » à l'intention des immigrants au profit de programmes ciblant les immigrants récents
- Donner la priorité à des programmes à l'intention des salariés appartenant à une minorité visible et tout particulièrement les minorités noire, latino-américaine et sud-asiatique
- Définir des interventions visant à atténuer l'influence de certaines variables de capital humain : diplôme obtenu dans un pays non occidental, maîtrise réduite des langues officielles.

Questions et commentaires

Q : Dans la recherche sur la surqualification, est-ce qu'il y avait des variables de contrôle telles que la catégorie d'immigration, la durée du séjour et la formation hors Canada?

Jacques Ledent indique avoir pris en compte le lieu des études (Canada, autre pays occidental, ailleurs) et la période d'immigration (plutôt que la durée de séjour) mais pas la catégorie d'immigrants, qui n'est pas une variable du recensement. Par contre, cette dernière variable a été considérée dans un mémoire de maîtrise, dirigé par Bélanger et Ledent, qui visait à identifier, à partir de l'enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada (ELIC), les facteurs influençant l'obtention par les immigrants récents du premier emploi qualifié, c'est-à-dire du premier emploi aux exigences au moins égales à leur niveau d'éducation.

Déqualification des immigrées, formation et requalification : des trajectoires complexes et incertaines

Marie-Thérèse Chicha
Université de Montréal

Marie-Thérèse Chicha s'intéresse au phénomène de « déqualification » de la main-d'œuvre. Pour elle, le salarié qui occupe un poste au-dessous de ses compétences, est déqualifié. Ce phénomène est défini de la même façon que celui de surqualification, traité précédemment par Ledent et Bélanger. On observe que c'est chez les immigrés que la déqualification est ample et durable, et ce de façon plus accentuée pour les femmes. Selon les statistiques de 2006, 28% d'immigrés récents sont des travailleurs déqualifiés, et ce taux est de 21% pour les immigrés de longue date. Pour les femmes immigrées, ces taux montent respectivement à 40% et 29%. Les statistiques disponibles montrent que la déqualification diminue à mesure qu'augmente la durée de séjour. Toutefois, en ce qui concerne les femmes, on note parmi les immigrées de longue date un taux de déqualification supérieur aux hommes immigrés récemment.

Selon la conférencière, cette situation est attribuable d'une part à une problématique de discrimination systémique, et d'autre part à d'importantes lacunes au plan des politiques d'intégration en emploi. Étant donné l'importance de la déqualification au Québec et ailleurs, Marie-Thérèse Chicha propose d'examiner comment les immigrés peuvent se requalifier, en mettant en lumière le rôle de la formation.

Face à la déqualification des travailleurs, il y a deux manières d'agir : 1) en amont, cibler les barrières et les facteurs qui font que le phénomène existe et croît pour y remédier; ou bien 2) en aval, trouver les moyens par lesquels les employés pourront retrouver un bon niveau de qualification, soit par la voie de la formation.

La déqualification des femmes immigrées à Montréal

Pour expliquer ce phénomène et les causes de cette déqualification, la conférencière cite l'étude qu'elle a réalisée et publiée pour le compte de la Fondation canadienne pour les relations raciales en 2009[1]. Les résultats de cette étude démontrent que la déqualification est causée essentiellement par trois facteurs : 1) la non-reconnaissance des compétences obtenues ailleurs; 2) les pratiques discriminatoires des employeurs; 3) la stratégie de la famille immigrante. Le dernier élément est le fait que la famille immigrante favorise, dans la majorité des cas, la requalification de l'homme au détriment de celle la femme.

[1] Le mirage de l'égalité. Les immigrées hautement qualifiées à Montréal
http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha_Mirage_egalite.pdf

Cette étude qualitative a été réalisée sur une population d'étude répartie en trois groupes :
- Groupe 1- très déqualifié (43% de la population d'étude), comprenant des immigrées ayant un diplôme universitaire obtenu dans leur pays d'origine, soit par exemple une femme ingénieur employée en tant que femme de ménage.
- Groupe 2- intermédiaire (25%) : des universitaires qui occupent un emploi en-dessous de leurs qualifications.
- Groupe 3 - situation satisfaisante (32%) : les femmes qui avaient retrouvé leur niveau de qualification en emploi.

Liens avec la formation au pays d'accueil

Ce qui ressort de cette étude est le rôle déterminant de la formation pour la requalification.
Les femmes du Groupe 1 ont souvent suivi une formation ponctuelle qui les dirigeait vers un emploi très déqualifié. Par exemple : couturière industrielle, surveillante de dîner dans des écoles, etc. Le Groupe 2 est composé de personnes qui étaient réorientées à des programmes de formation en dessous de leurs niveaux de qualification, mais qui leur a permis de trouver un emploi plus ou moins satisfaisant sur le marché du travail. Les femmes du Groupe 3 avaient suivi une formation d'appoint dans leur domaine d'origine.

On observe que certains choix de formation s'avèrent plus rentables que d'autres. Pourquoi certaines femmes ont réussi à faire un meilleur choix? Quel rôle jouent les divers acteurs dans le processus d'aide à la réorientation et à l'intégration en emploi? Pour répondre à ces questions, il est pertinent de suivre les trajectoires de formation/accès à un emploi. Selon la chercheure, cette trajectoire comporte trois étapes : décision de participer ou non à la formation; choix d'orientation; accès à un emploi correspondant à cette formation.

La décision de participer ou non à la formation dépend de la perception d'obstacles

Selon une étude récente (Park 2011), les femmes rencontrent plus d'obstacles pour suivre une formation qui les outillerait à retourner sur le marché du travail. Les 3 principaux obstacles pour les immigrées sont : les obligations familiales (contraintes de temps, horaires atypiques); le coût de la formation; l'obligation de travailler (suite à la stratégie de la famille migrante de financer la requalification de l'homme). De plus, on note que dans les politiques de formation continue mises en œuvre, c'est la vision individualiste qui prédomine alors que le facteur stratégie familiale n'entre pas en ligne de compte.

L'orientation professionnelle des immigrés : un domaine peu étudié

Il y a un large éventail de choix de formation visant à mieux outiller les personnes qui veulent intégrer le marché du travail, notamment des cours d'employabilité, cours de langue ou cours universitaires appropriés. Une étude sur le sujet (Adamuti-Trache 2011) a brossé une typologie de choix d'orientation des personnes immigrantes, et celui des femmes en particulier.

On dénote qu'il y a trois types de choix de formation :
1) recyclage : c'est la participation à une formation non universitaire

2) « valeur ajoutée » : les personnes qui suivent une formation dans leur domaine
3) « nouveau départ » : une formation universitaire dans un nouveau domaine
L'étude a démontré que les immigrées choisissaient davantage une formation non universitaire moins coûteuse et de courte durée.
Comment est déterminé ce choix d'orientation? Ce qui ressort des rares études faites dans le domaine, c'est l'influence des stéréotypes et préjugés sexistes en regard de la place des femmes sur le marché du travail et de leur rôle professionnel. La ségrégation professionnelle selon le genre explique pourquoi les intervenants orientent les femmes immigrantes universitaires vers des emplois très déqualifiés.

Accès à des emplois correspondant à la formation acquise dans le pays d'accueil
La conférencière cite plusieurs études réalisées pour le compte de Statistique Canada. Ces études sont en majorité de nature quantitative et économétrique. Les résultats montrent qu'en général la formation suivie par les immigrés ne leur donne pas les mêmes bénéfices qu'aux personnes natives. La formation réduit la déqualification mais ne garantit pas l'obtention de l'emploi. Elle permet une augmentation des gains mais l'écart salarial avec les natifs demeure.

Pourquoi la rentabilité est plus faible? Trois principales causes sont identifiées. La première cause est celle de la discrimination au marché du travail que subissent les immigrants. On a noté dans un sondage réalisé récemment qu'avec les mêmes diplômes obtenus au Canada, des candidats ayant un nom de famille non canadien se voient refuser des emplois qui sont accordés aux personnes ayant des noms canadiens. En deuxième lieu, c'est l'absence de réseaux qui handicape les immigrants et leur ferme bien des portes. Enfin, il y a le phénomène de « stigmatisation » des formations d'appoint par les employeurs.

Contexte de formation au Québec : gaspillage de capital humain?
La conférencière a posé plusieurs questions soulevées par le contexte de formation visant l'intégration à l'emploi pour les immigrants au Québec. Elle constate que les diplômes étrangers provenant de certains pays sont dévalorisés, ce qui induit déjà un gaspillage en capital humain pour les immigrants. La formation acquise au pays d'accueil entraine-t-elle un nouveau gaspillage en capital humain pour ces derniers? Quelle est la part du facteur genre? Quel rôle jouent les intersections de divers motifs de discrimination? Est-ce que les politiques de formation prennent en considération les besoins des immigrés, et plus particulièrement ceux des femmes?

Il s'agit de questions importantes au plan de l'équité et de la justice sociale envers les immigrés déjà établis au Québec, mais aussi au plan de l'efficacité du fonctionnement du marché du travail. On fait venir des travailleurs temporaires étrangers pour combler les pénuries, alors qu'avec la formation on pourrait combler les pénuries avec les immigrés qui sont déjà sur place.

Conclusion
La conférencière conclut que les trajectoires déqualification/requalification des immigrants sont complexes. Il faut donc les étudier en utilisant un cadre conceptuel cohérent. Elle propose une révision du

système de formation pour qu'il réponde aux besoins particuliers, qui tient compte du genre, de l'origine ethnique ainsi que d'autres variables. Il faut aussi identifier les acteurs qui interviennent aux différentes étapes ainsi que leurs interdépendances. Il s'agira de mettre en œuvre des politiques efficaces adaptées aux besoins des personnes immigrées, assurant une réelle requalification.

Questions et commentaires

Q : Est-ce qu'il y a une différence significative entre les femmes qui immigrent avec le statut de premiers requérants pour le dossier de l'immigration, et celles qui le font en tant que conjointe?

Selon Marie-Thérèse Chicha, les femmes immigrantes qui arrivent célibataires ou sans enfants réussissent beaucoup mieux que celles qui arrivent mariées et avec enfants. La question de priorité donnée majoritairement aux maris est pertinente dans ces cas. La grille de sélection des immigrés, que ce soit pour le Québec ou le Canada, met plus en valeur le requérant principal qui est dans les 2/3 des cas l'homme. Donc, dès le départ la femme part avec moins d'atouts et de moyens. Cela confirme les préjugés que le salaire de la femme est un salaire d'appoint, de complément, de seconde catégorie.

L'embauche des travailleurs étrangers comme solution à la pénurie de la main-d'œuvre dans les secteurs saisonniers

Sylvie Gravel
Université du Québec à Montréal

Sylvie Gravel commence sa communication en mettant en évidence l'importance et la croissance de l'embauche des travailleurs étrangers temporaires (TET). C'est notoire dans le secteur agricole, mais le phénomène commence à se répandre dans d'autres secteurs, toujours dans le cadre d'ententes de programmes de travailleurs temporaires.

Selon les statistiques de Services Canada, il y a : a) 27 740 TET au Canada (secteur agricole, 2008); b) 3 292 TET au Québec (secteur agricole, 2008); c) 645 manœuvres agricoles au Québec en 2005, 1916 en 2008.

D'autres statistiques de FERME (agence de recrutement au Québec) donnent les chiffres suivants : de 76 entreprises (1995) à 533 entreprises (2009), 113 fermes dans la seule zone Montérégie, en provenance de : Mexique, Guatemala, Honduras, Costa Rica, Antilles; secteurs de productions : maraîcher, pépinière, transformation alimentaire, aviculture, buanderie commerciale, etc.

Croissance et diversification des secteurs employant des travailleurs étrangers temporaires
Comment les programmes des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS et CD) se transforment pour l'embauche des travailleurs saisonniers dans d'autres secteurs saisonniers comme l'horticulture, la transformation alimentaire, les buanderies commerciales?

On observe depuis l'année 2003 une croissance continue pour les PTAS et les CD. Il y a une spécificité particulière à chaque programme, qui concerne la population en question. Le PTAS cible essentiellement les Mexicains pour le secteur agricole, alors le CD concerne tous les autres secteurs et cible surtout le Guatemala, mais aussi le Salvador et la Costa Rica. L'année 2008 a connu un pic pour le nombre de travailleurs, avec 24 181 personnes pour le PTAS, et 26 333 pour le CD.

On observe aussi, selon les statistiques de la période allant de 2005 à 2008, la diversification des secteurs. L'agriculture, la foresterie, la chasse et pêche a vécu une croissance allant de 682 personnes pour le Québec en 2005 à 2 230 personnes en 2008. Dans ce secteur, le Québec suit la tendance de croissance au niveau du Canada pour la même période.

Le deuxième secteur en croissance durant la même période est celui de la fabrication, au Québec et au Canada. Au Québec, le nombre a atteint 915 personnes en comparaison à 2005, où il était à 556 travailleurs. Ces travailleurs ne font pas partie des travailleurs d'agences mais de travailleurs du programme des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Une des entreprises de placement les plus connus est FERME Québec confirme que le nombre des entreprises qui ont eu recours au programme a augmenté considérablement. Ce qui est intéressant à noter est que ces entreprises agissent non seulement dans le secteur agricole (ou fermes) mais aussi dans d'autres secteurs comme l'élevage (poulet, cochons, etc.). FERME est une agence privée, « *soi-disant* » à but non lucratif et qui fait le recrutement des travailleurs. Selon cette agence, qui est la

principale dans le recrutement de travailleurs étrangers dans le domaine, c'est le bien le secteur de l'aménagement paysager (productions de plantes, fleurs, engrais, etc.) qui connaît le plus de croissance et accueille le plus de travailleurs étrangers.

La recherche : objectifs et méthodologie

Sylvie Gravel et ses collaborateurs (Francisco Villanueva, UQAM et Jill Hanley, U. McGill) se proposent d'étudier deux séries d'enjeux :

1) Les conditions de travail et de vie : principalement les questions de santé et de sécurité au travail, de relations entre les travailleurs avec la communauté locale, entre les TET originaires de divers pays et les travailleurs locaux.

2) Les enjeux de gestion : recrutement, pénurie et stabilité de la main d'œuvre; avantages et inconvénients de l'embauche de ce type de travailleur; impacts sur le recrutement et le développement des compétences chez la main-d'œuvre locale.

Le projet se présente en trois volets, le premier est celui des entrevues avec des informateurs (chef d'entreprises, représentants des consulats, conseillers des programmes PTAS et CD, représentants ONG / emplois, embauche, développement sectoriel), qui est en marche depuis quelques années. Le second volet est la réalisation de focus-groupes avec des travailleurs. Le 3e volet est l'analyse des plaintes déposées par les travailleurs étrangers à la Commission des normes du travail et à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Premiers résultats préliminaires

Une étude prospective a été menée auprès d'informateurs-clés des programmes d'embauche des TET, répartis en 4 groupes : les répondants des gouvernements, les représentants des commissions de protection des travailleurs, les représentants des ONG de soutien aux secteurs de production, et enfin les producteurs qui embauchent des TET. Les principaux éléments des deux enjeux - (1) les enjeux de conditions de travail et de vie des TET et (2) les enjeux de gestion - sont énumérés dans les diapositives qui suivent ce texte.

L'essentiel des entrevues ont été réalisées avec les chefs d'entreprises. Ce qui en ressort est l'inquiétude de ces derniers par rapport à la question du renouvellement des ententes avec les pays. Les entreprises disposent de travailleurs à qui elles font appel depuis plus de vingt ans. Au cas où le gouvernement diminue les ententes à seulement quatre années, les entreprises perdraient énormément, surtout, au niveau de la formation des employés. La question qui inquiète le plus ces employeurs, est le fait qu'ils n'auront plus la possibilité d'engager ces TET au-delà des quatre ans. C'est que pour certains, ce n'est plus seulement la question de combler une pénurie de main d'œuvre; ils comptent sur cette main-d'œuvre étrangère pour planifier la croissance de la production. Le fait est que ces employeurs ne veulent plus des travailleurs locaux, qu'ils jugent peu fiables et plus problématiques, même s'il y a un coût supplémentaire à engager des TET.

On constate ainsi ce renversement au niveau de l'objectif initial des programmes de travailleurs temporaires, qui était de combler temporairement la pénurie de main-d'œuvre. Selon la chercheure, cette situation interpelle un débat de positionnement de la société.

Résultats : Répondants gouvernements

- **Enjeux / conditions de travail et de vie :**
  - Uniformiser les ententes contractuelles des Mexicains (programme PTAS) avec TET des autres pays (programme CD) :
    - Logement, billet avion
    - Formation et encadrement SST
  - Exercer une surveillance des conditions :
    - Logement
    - Transfert et partage de temps des TET d'une entreprise à l'autre / responsabilités SST

Résultats : Répondants gouvernements

- **Enjeux / gestion:**
  - **Uniformiser les critères de sélection des TET (consulats)**
  - **Abolir la restriction de 4 ans / embauche TET**
  - **Soutenir les efforts pour recrutement local (Services Canada)**
  - **S'assurer de la justesse des avis de besoins de main-d'œuvre temporaires (AMT) émis par les secteurs de production saisonnier autres qu'agricoles.**

Résultats : Commissions /protection/ travailleurs

- **Enjeux / conditions de travail et de vie :**
  - **Surveiller l'application identique des normes entre TET (PTAS et CD), entre TET et travailleurs locaux**
  - **Accroitre les activités de surveillance et les adapter aux TET (CSST, CNT)**
  - **Améliorer l'accès aux services de plaintes auprès des TET (CSST, CDPDJ, CNT)**

Résultats : Commissions /protection / travailleurs

- **Enjeux / gestion:**
  - **Stabiliser cette main-d'œuvre:**
    - **Abolir la restriction de 4 ans**
    - **Modifier les critères de sélection des immigrants / marché du travail saisonnier**
    - **Permettre aux TET de faire une demande d'immigration pour la résidence permanente**
  - **Surveiller le déploiement du programme CD dans tous les autres secteurs saisonniers:**
    - **Horticulture, transformation alimentaire, foresterie, tourisme, etc.**

Résultats : ONG / soutien

Enjeux / conditions de travail et de vie :

- **Conditions des travail:**
  - **Reconnaissance des compétences et des années d'expériences**
  - **Ajustement des échelles salariales**
- **Conditions de vie:**
  - **Surveillance la salubrité des logements en cours de saison**
  - **Surveiller les conflits d'intérêts chez les employeurs-locateurs / prix logement perçu**

Résultats : ONG / soutien

- **Enjeux / gestion:**
  - **TET solution incontournable pour maintenir et croître la production saisonnière / concurrence mondiale**
    - **TET main-d'œuvre stable, faible, disponible, travaillante, renouvelable**
    - **Recours aux TET pour la croissance des entreprises**
  - **Améliorer l'accueil régional / réduire l'isolement social des TET**
  - **Franciser la main-d'œuvre**

Résultats : Employeurs

- **Conditions de travail:**
  - **Confusion / bonification des échelles salariales**
  - **Formation SST / équipements et outillages méconnus (travailleurs guatémaltèques)**
  - **Carte de compétences / chantiers publics**
  - **Obtention des permis de conduire internationaux**
  - **Formaliser les ententes de partages de temps, éviter la sous-traitance**
  - **Règlementer les permis d'agences de recrutement, soustraire celles qui font de la location hebdomadaire de main-d'œuvre**

Résultats : Employeurs

- **Conditions de vie**
  - **Transfert des informations / anciens et nouveaux TET / SST+ retenues salariales + autonomie quotidienne**
  - **Exercer une meilleure surveillance des conditions de logements chez les très petites entreprises (< 5 TET) et les très grandes (> 50 TET)**
  - **Exploitation des agences d'encaissement chèques**
  - **Mettre à contribution des ONG municipaux pour les loisirs et les déplacements en milieux urbains**

Mutations de la politique d'immigration canadienne : les travailleurs étrangers temporaires

Denise Helly
Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Depuis les années 2000, on assiste à l'adoption de politiques migratoires en Occident de plus en plus restrictives visant à sélectionner les immigrants selon des besoins précis des patronats et à organiser des programmes de migration circulaire. Et, au Canada, la vision officielle de l'immigration, et les discours et les pratiques des gouvernements (conservateurs et libéraux) en la matière sont de fait de plus en plus économistes et utilitaristes en réponse, est-il dit, à une opinion publique inquiète des impacts culturels et sur le taux de chômage de la hausse des niveaux d'immigration ces dernières années.

J'examinerai ici comment les trois principaux modes de recrutement de la main d'œuvre immigrante au Canada convergent actuellement, transformant le système canadien d'immigration et soulevant une question: la mutation en cours présente-t-elle des avantages uniquement pour les patronats et les gouvernements ou est-elle également bénéfique pour les nouveaux arrivants, vu leur sous-performance sur le marché de l'emploi?

Recrutement de la main d'œuvre immigrante

Trois modes de recrutement de la main d'œuvre immigrante au Canada:

1) Programme fédéral des travailleurs qualifiés (PFTQ) ou système de points géré par le gouvernement qui permet l'entrée de quelque 50 000 immigrants sélectionnés pour leur niveau d'éducation (les statistiques officielles incluent dans le PFTQ les requérants principaux et leurs dépendants, lesquels ne sont pas assujettis aux critères de sélection.

2) Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) qui permet l'entrée de migrants recrutés de fait par patronats. En 2010, le flux avoisina les 182 000 TET.

3) Les étudiants étrangers dont le nombre avoisine 100 000 par an et qui détiennent pour la plupart des permis de travail, à temps partiel.

On peut ajouter à ces trois types de main d'œuvre immigrante les personnes en attente de statut, les personnes disposant de permis études/travail et les conjoints de TET détenant le droit de travailler au Canada.

Depuis les années 80, le nombre de TET a connu une hausse constante qui s'est accentuée durant les années 2000: 116 000 en 2000, 182 000 en 2010. Les TET sont destinés à hauteur de 38% à l'Alberta et à la Colombie Britannique, de 36% à l'Ontario et de 16% au Québec. Le nombre de femmes augmente

dans le flux: en 1985 22%, en 2009 34%. Par ailleurs, le Programme des TET n'est pas un programme de « cheap labour » et ce, malgré la diminution en nombre de TET très qualifiés qui, en 2010, représentaient 34% du flux de TET. Le Programme n'est pas plus un programme bipolaire, c'est-à-dire de main d'œuvre concentrée aux pôles de haute et basse qualifications. Le pourcentage des TET au niveau de scolarité secondaire se maintient autour de 21 à 23%.

Convergence vers un tri serré

On constate une convergence des trois modes principaux de recrutement de main d'œuvre migrante en fonction des besoins du marché du travail. En effet, on constate une hausse constante du nombre de TET et une proportion de plus en plus élevée de TET par rapport aux immigrants recrutés au travers du PFTQ, une augmentation constante du nombre d'étudiants étrangers détenteurs de permis de travail et une multiplication de voies vers la résidence permanente pour les TET et les étudiants étrangers, selon une évolution fortement souhaitée par les patronats et les provinces canadiennes.

Trois types de programme permettent aux TET de devenir résidents permanents.

- Programmes des candidats des provinces, dont certains sont en vigueur depuis 1998. Selon Valérie Preston (Présentation Metropolis, 2010), au Manitoba, province qui recourt à ce programme plus que toute autre, 70% des temporaires désignés par la province deviennent des résidents permanents durant la 2ème année de leur arrivée (ils ont le droit de le devenir après 12 mois de séjour) et ils sont de toutes qualifications, alors qu'en Ontario, ce sont les temporaires très qualifiés qui deviennent résidents permanents. Au total, grâce à programme, 8 000 TET seraient devenus des résidents permanents en 2005 et 40 000 en 2010.

- Programme Expérience canadienne que les patronats et les gouvernements voudraient voir particulièrement amplifié. Sont éligibles à ce programme les TET connaissant l'une des deux langues officielles, détenant une scolarité de niveau secondaire et 2 ans d'expérience de travail qualifié (niveau A ou B) à temps plein au Canada, et également les étudiants étrangers diplômés d'un établissement postsecondaire canadien ayant 1 an d'expérience de travail qualifié à temps plein au Canada.

- Programme des aides familiaux, auquel émargent principalement des femmes. En 2010, 14 000 sont devenus résidents permanents, dont 6245 dépendants.

Du fait de ces trois programmes, le nombre de TET devenant résidents permanents augmentent au fil des années et se rapprochent de plus en plus du nombre de travailleurs qualifiés sélectionnés par le programme fédéral.

Par ailleurs, diverses modifications des critères de sélection des travailleurs qualifiés et des TET, notamment celles à venir en 2012, rapprochent les profils des trois types de main-d'œuvre que sont les TET, les étudiants étrangers et les Travailleurs qualifiés. Au nombre des modifications, on note une diminution du nombre de points attribués à l'expérience obtenue à l'étranger, une attribution de points pour la maîtrise des langues officielles selon l'emploi que l'immigrant a l'intention d'exercer, une priorité au recrutement de jeunes travailleurs migrants (moins de 30 ans) et une réduction du nombre d'années d'études requises pour faciliter le recrutement de migrants exerçant un métier

spécialisé, de techniciens et d'apprentis. Les profils des trois mains d'œuvre immigrantes sont actuellement les suivants:

1) Travailleur qualifié sélectionné : âge favorisé: 35 ans et moins, emploi réservé ou occupation/métier en pénurie dite prioritaire, connaissance d'une langue officielle.

2) TET: moyenne d'âge 30-35 ans, emploi logiquement en pénurie, qualifications et compétences linguistiques selon l'emploi offert.

3) Étudiant étranger: jeune, connaissance d'une langue officielle, diplôme et expérience travail au Canada.

On assiste à une sélection de la main-d'œuvre migrante, temporaire et permanente, selon des profils proches et les principaux acteurs de ce recrutement (État fédéral, provinces et patronats), se montrent favorables à une rétention de l'immigration circulaire (TET) et des étudiants étrangers, deux catégories de travailleurs étrangers testés sur le marché du travail canadien.

Conclusion

On peut juger cette mutation scandaleuse, se choquer des multiples dénis de droits subis par les TET peu qualifiés et refuser toute immigration temporaire. On peut suivre un autre versant : défendre l'égalité des droits des TET et prendre en compte les intérêts des candidats à l'immigration au Canada. La performance économique des nouveaux arrivants depuis quelque vingt ans est médiocre et le délai de traitement des candidatures d'immigration long en l'absence d'une mobilisation efficace pour imposer une réforme du système d'immigration canadien. Dès lors on peut poser deux questions: la demande de résidence permanente pour les TET, quelles que soient leurs qualifications, ne serait-elle pas la réforme la plus désirable et aisée? Elle est désirée par nombre de patronats canadiens, et si elle était appliquée, le statut de travailleur migrant temporaire deviendrait une voie plus avantageuse pour les candidats à l'immigration, car il permet un accès plus rapide au Canada et assure d'une expérience de travail et d'une insertion ultérieure plus aisée au marché du travail canadien. On sait que les TET sont plus qualifiés que les immigrants, et qu'après quatre ans de travail, à l'égal des étudiants étrangers, ils obtiennent des revenus jusqu'à 50% plus élevés que ceux des immigrants admis au titre du Programme fédéral des travailleurs qualifiés. On voit là l'effet de la sélection directe par les employeurs, de l'adéquation des compétences des travailleurs aux exigences des derniers, ou encore du recours aux TET dans des secteurs et occupations en demande.

2) Quant au respect des droits et des conditions de travail des TET, c'est-à-dire l'alignement réel du Programme des TET sur les Chartes et les Codes du travail provinciaux, il suppose la multiplication des contrôles des conditions de travail sur les lieux de travail des TET, ainsi que la multiplication de l'offre, publique et privée, d'aide juridique et d'information aux TET. On peut alors se demander comment réagiraient les patronats canadiens à pareilles mesures? La réponse est moins négative qu'il n'y paraît. En effet, si les patronats canadiens ont une forte influence sur les gouvernements, ils ont aussi une marge de manœuvre limitée. L'immigration est un facteur important, sinon central, de la stabilisation en nombre du marché du travail, de la flexibilité de la main d'œuvre, de la réduction des pressions inflationnistes sur les salaires, des faibles coûts et des médiocres programmes de formation de la main

d'œuvre locale. Il n'y a pas au Canada une réserve importante de main-d'œuvre (jeunes, chômeurs), pas plus qu'une réserve d'illégaux comme en Europe, et une déficience de gestion rend difficile, sinon inexistant, un ajustement entre les marchés de l'emploi locaux et provinciaux. La circulation interne de la main d'œuvre est réduite et il n'existe pas de registre national, centralisé, du marché de l'emploi qui permette de dresser la liste des emplois vacants et de repérer les pénuries, locales et sectorielles.

Dans ce contexte, l'opposition à une avancée des droits des TET sous forme d'accès à la résidence permanente quand ils le désirent, ne serait-elle qu'une posture électoraliste confortant les courants d'opinion canadiens opposés à une hausse des niveaux d'immigration?

Commentaires

Michel Charon – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Le constat à faire concernant les travailleurs temporaires au Québec, est l'augmentation constante et importante du nombre. En 2000, le nombre était de 20 000 travailleurs, alors qu'actuellement le nombre avoisine les 30 000.

L'augmentation est très importante concernant les travailleurs peu spécialisés. Pour les travailleurs agricoles, on est passé d'environ 1000 travailleurs en l'an 2000 à 6 400 en 2010. Comme l'a précédemment annoncé la professeure Sylvie Gravel, les secteurs les plus concernés sont l'horticulture et l'aménagement paysager.

Concernant les enjeux importants relatifs aux conditions de vie et de travail, il faut noter les efforts, notamment du ministère du Travail, de la Commission des normes au travail et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui ont mis sur pied en 2008 un comité interministériel permanent pour la protection des droits des travailleurs peu spécialisés. Ce comité essaie de faire l'analyse des problématiques et de mettre de l'avant des solutions pour le respect des droits des travailleurs temporaires. Le travail des politiques est de garantir les conditions de travail des travailleurs locaux québécois aux travailleurs étrangers.
Il y a évidemment une nouvelle volonté dans la sélection des travailleurs étrangers, qui est d'essayer de sélectionner des travailleurs spécialisés, mais aussi d'essayer de garder les étudiants étrangers. On estime plus facile l'intégration des étudiants étrangers, diplômés au Québec, et qu'ils représentent une clientèle qui répond le mieux aux exigences du marché de l'emploi.

Concernant la grille de sélection du Québec, il y a un effort qui se fait concernant la considération du capital humain, comme tenir compte des domaines de formation qui sont porteurs, et répondent aux besoins actuels du marché du travail.

Victor Piché – Chaire Oppenheimer en droit international public, Université McGill
Ce qui est important à noter, concernant la question du droit de la personne, est que le changement du système d'immigration canadien se fait sans discussion publique. La Loi d'immigration n'est plus discutée en Chambre des députés mais se fait par réglementations.

Au Canada, on est en train d'instaurer un système d'immigration à deux vitesses, la première pour les travailleurs qualifiés, et la deuxième pour les non qualifiés. Ces derniers se retrouvent généralement dans des conditions déplorables et n'ont pas accès à la citoyenneté.

Dans un texte qui va paraître prochainement, on a posé la question suivante : Est-ce possible de concevoir des programmes de travailleurs temporaires qui sont acceptables du point de vue du droit de la personne? On a répondu oui, mais seulement au respect de cinq conditions.

1) L'aspect temporaire de l'emploi et du visa devrait être une option volontaire aux travailleurs, et non imposée.
2) Le travailleur ne devrait pas être rattaché à un employeur, et ce pour limiter les possibilités d'abus. Exemple : l'Espagne permet au travailleur de circuler à l'intérieur du secteur.
3) Il faut mettre en place des systèmes réels et efficaces pour traiter les cas d'abus. Malgré ce qui se fait, c'est encore très difficile aux travailleurs de se faire entendre dans les cas d'abus.
4) Les cas d'abus doivent être très sévèrement punis.
5) Le Canada doit absolument ratifier la convention des Nations Unies sur les droits du travailleur migrant. Cette convention a été adoptée en 1992 et mise en vigueur en 2003. Dans une étude qu'on a réalisée sur les motifs pour lesquels le Canada refuse de signer cette convention, les résultats montrent que les programmes canadiens de travailleurs en place sont tous en flagrant délit par rapport à de nombreux droits mentionnés dans cette convention.
Selon une étude récente faite sur différents programmes de travailleurs temporaires dans 46 pays, le Canada est en dessous de la moyenne en ce qui concerne l'indice d'ouverture de ces programmes.

Questions de l'auditoire

Q : Est-ce que les régions d'origine sont les mêmes pour les travailleurs temporaires qualifiés, et les résident permanents sélectionnés?

Les travailleurs temporaires qualifiés sont généralement en provenance de Grande Bretagne et de l'Europe de l'Est, alors que les résidents permanents sont principalement originaires d'Afrique du Nord pour le Québec.

Q : Est-ce que les chercheurs traitent de l'impact de l'arrivée des travailleurs immigrants sur les perceptions des communautés d'accueil ?

Il y a un choc évident, vu l'explosion démographique que vivent ces régions aux moments de l'arrivée des travailleurs étrangers. À la longue, une certaine habitude s'installe dans ces communautés. Par contre, il y a assurément un travail de sensibilisation à faire dans les régions où le recours à des travailleurs étrangers temporaires est plus récent.

Résumé de la séance : Tuyet Trinh et Gina Lafortune

Jeunes issus de l'immigration : enjeux et perspectives en éducation

Maryse Potvin
Université du Québec à Montréal

Maryse Potvin a commencé par faire un retour sur l'évolution des perspectives d'adaptation à la diversité en milieu scolaire au Québec des années 1960 à nos jours, avant de souligner les enjeux et les zones de vulnérabilité actuels pour les jeunes issus de l'immigration.

La chercheure a montré que les approches compensatoires des années 1960-1970 ont au fur et à mesure laissé place à partir des années 2000 à des approches critiques et inclusives, axées sur les droits à l'éducation et les perspectives altermondialistes. On parle désormais d'indicateurs de cheminement, de performance et de trajectoires ainsi que d'imputabilité des écoles.

État de la situation au Canada et à Montréal

Selon plusieurs travaux des années 1980 et l'Enquête canadienne sur la diversité ethnique (2002), les indicateurs sur les inégalités et l'intégration sociale deviennent plus négatifs avec le temps passé au Canada. Alors que les inégalités économiques diminuent au fil du temps (et d'une génération à l'autre), les perceptions et sentiments de discrimination et de vulnérabilité augmentent.

La chercheure fait le constat de deux faits contrastés : 1) La couleur était plus significative que la religion dans le sentiment de victimisation et de vulnérabilité en 2002. 2) En tant que natifs du Canada, les membres de la 2e génération s'attendent à ce que leurs droits de citoyens et l'égalité sociale soient respectés. Pour illustrer ses propos, elle rappelle l'événement de Montréal-Nord, quartier stigmatisé « nouvelle classe urbaine marginale » : « Dans les mois qui ont précédé l'émeute du mois d'août 2008 à Montréal-Nord, les contrôles d'identité de Noirs dans le quartier ont atteint des sommets difficilement justifiables » (Rapport SPVM, octobre 2010).

Selon les études et rapports sur le profilage racial au sein du SPVM, déposés en preuve devant la Commission d'enquête sur la mort de Freddy Villanueva, à la fin de 2008, l'intensité des interpellations des Noirs au centre-ville a baissé mais presque autant de Blancs que de Noirs ont été interceptés par le SPVM. Pourtant, les deux populations ne sont pas en nombre égal dans les bars du centre-ville ou sur le boulevard Saint-Laurent … Le nombre de contrôle d'identité des Noirs dans Montréal-Nord progresse de 50 % en 2008 par rapport à 2007 alors que les interpellations de Blancs déclinent progressivement en 2008. Pourtant, les Noirs ne contribuent qu'à 20 % des crimes violents à Montréal-Nord au cours des dernières années.

Des pratiques systémiques participant aux inégalités scolaires au Québec

La chercheure cite des constats troublants de la consultation sur le profilage racial (rapport DPDJ 2011, chapitre 3 sur les milieux de l'éducation):

- discrimination systémique: effets préjudiciables et mesurables de certaines pratiques sur les jeunes Noirs ;
- plus de surveillance et de sanctions disciplinaires, plus de signalements à la DPJ par l'école, moins de gradation dans les sanctions ;
- répercussions sur la démotivation, l'échec et l'abandon, le climat d'appartenance et de justice à l'école ;
- pas d'évaluation des sanctions et de la non-discrimination (et leadership en ce sens) par les directions d'écoles ;
- filières de formation différenciée, moins de soutien, attentes moins élevées des enseignants, peu de travail avec les ONG et les familles ;
- disqualification des familles aux yeux des intervenants scolaires, « culturalisation » des difficultés relationnelles, les médiateurs (famille élargie, ONG…) encore peu reconnus ou acceptés par l'école ;
- plus de EHDAA[2] chez jeunes Noirs (Caraïbes et Bermudes) que chez les autres minorités (MELS, 2006) ; on ne sait pas s'ils reçoivent réellement les services selon les besoins ;
- plus souvent classés « élèves à risque » ; pouvoir discrétionnaire ; pas de statistiques sur ces jeunes et pas de suivis de trajectoires ;
- vont souvent finir leur secondaire au secteur des adultes (1er groupe en importance à la CSDM et CSPI parmi les 16-24 ans en FGA).

Les jeunes d'origine haïtienne de 2e génération

Dans un deuxième temps, Maryse Potvin a présenté quelques résultats de recherche sur la situation des jeunes de minorité visible, d'origine haïtienne en particulier, de 2e génération.

Ces jeunes de deuxième génération relatent un sentiment de discrimination plus fort et un sentiment d'appartenance à la société plus faible que des immigrants récents ! La chercheure décrit les enjeux identitaires qui tiraillent les jeunes et sont sous-jacents dans leurs problèmes en milieu scolaire. Il s'agit d'intersections complexes de pôles identitaires, comportant une face positive et négative, dont : l'Haïtianité, la Québécitude et la *Blackness*. Selon la chercheure, le discours médiatique sur les jeunes issus des minorités visibles et les situations et pratiques inégalitaires auxquelles participent le milieu scolaire et le système dans son ensemble nourrissent fortement ces sentiments.

Les enjeux identitaires qui tiraillent les jeunes

Le pôle haïtien/communauté à Montréal

- filiation affective mais aussi expérience douloureuse d'immigration des parents ;
- ils n'y trouvent pas de ressources, la communauté est peu attirante car incapable de répondre aux besoins de la 2e génération ; ils peinent à s'identifier à un groupe minoritaire, objet de préjugés ;
- ils ont regard critique sur les « pionniers » ;
- ils ont un attachement faible et symbolique à Haïti (ils ne sont jamais allés) ;

[2] EHDAA : « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage »

- ils veulent déborder de la communauté mais s'attendent à ce qu'elle «fasse quelque chose»/ ressources qu'ils ne trouvent pas ailleurs.

Le pôle québécois

- les jeunes sont intégrés culturellement (école, télé, travail, quartier, amitiés, musique) mais rejetés socialement à cause : images des médias, discrimination en emploi, traitement différentiel de la police, expériences douloureuses à l'école ou dans leur quartier, effritement progressif de leurs amitiés avec des Québécois francophones, perception d'un nationalisme « marginalisant » et difficulté à développer des actions communes et à affirmer leur citoyenneté ;
- ils sont perçus comme Haïtiens, donc blocage de leur mobilité sans être immigrés ; il n'existe pas le «ailleurs», auquel ils sont souvent renvoyés ;
- ils sont conscients des droits, ont intériorisé des rôles sociaux, mais voient aussi l'hypocrisie du « *merit system* » ;
- se sentant différenciés et infériorisés, ils vivent une tension entre normes sociales (égalité, mérite, compétence, utilité…) et stratégies pour défendre leurs intérêts, mettant en conflit leurs idéaux éthiques.

Le pôle Black

- le *Blackness* ne leur donne pas de ressources d'insertion, matérielles ou pratiques, mais joue un rôle d'intermédiaire symbolique entre québécitude et haïtianité ;
- réponse culturelle aux problèmes d'insertion sociale et politisation de l'identité, les démarque de la 1ère génération et des autres jeunes ;
- identité syncrétique, sentiment de partager une «expérience» et un destin commun permettant d'articuler identité et historicité ;
- continuité, sens, ancrage historique en Amérique du Nord, intégré à leur expérience urbaine « moderne » ;
- images de réussite, de luttes et de résistance, bouclier contre racisme, dote de capacités créatrices et critiques ;
- « diaspora noire » et mémoire mondialisée (mouvements noirs, cultures Black) ;
- support d'une action libératrice et solidaire, qui permet la construction des appartenances plutôt que soumission à des appartenances.

Pour une école commune inclusive ?

En conclusion, Maryse Potvin a proposé quelques recommandations en réponse aux enjeux d'inclusion en milieu scolaire, soit :

- augmenter la capacité du système et des acteurs à tenir compte de la diversité des besoins d'apprentissage, liés aux enjeux migratoires, de participation sociale, économique, politique et d'appartenance identitaire ;
- adopter une définition élargie de la réussite éducative et des trajectoires, et soutenir les apprenants tout le long de leur formation (formel et informel) ;
- assurer une continuité des services dans une perspective d'éducation tout au long de la vie ;
- adopter des indicateurs de diagnostic, de suivi et de résultat, dans une logique d'imputabilité face à la réussite.

Commentaires

À propos de l'inclusion, on observe que les acteurs sont aussi des ressources. Les contenus des activités peuvent émerger des discussions de groupe. Maryse Potvin a réagi en soulignant qu'effectivement, on n'utilise pas suffisamment la culture des jeunes comme outil scolaire.

Formation des enseignants et intervenants scolaires

On souligne qu'il faut briser cette peur d'agir en milieu scolaire parce qu'on n'est pas spécialiste. Il est possible de faire une réflexion commune sur des sujets sensibles (la discrimination, l'intimidation, …) en invitant les jeunes à s'exprimer…

Une autre personne ajoute qu'il faut aussi tenir compte du contexte normé de l'école, des différentes demandes faites aux enseignants, de leurs contraintes, des différentes sollicitations pour des formations (selon certaines préoccupations à la mode).

On souligne finalement qu'il est plus réaliste de considérer que l'école doit développer un programme inclusif pour tous ses élèves (genre, handicaps physiques, discrimination, etc.).

Co-résidence des jeunes Canadiens d'origine africaine avec leurs parents au Québec

Solène Lardoux et Philippe Pelletier
Université de Montréal

Introduction

Nous nous intéressons dans la présente communication à mieux connaître quelques caractéristiques des jeunes adultes Canadiens d'origine africaine vivant dans le foyer parental, au Québec. Si Boyd et Park (2008) avaient comparé les deuxièmes générations d'immigrants de diverses origines, nous nous intéressons ici à la présence dans le foyer parental de jeunes adultes de première et de deuxième génération originaires d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-Saharienne. Le lien de parenté retenu pour désigner les parents est celui utilisé dans le recensement du Canada et comprend les pères et mères biologiques, adoptifs ou par alliance. Les données proviennent du recensement de 2006.

Bien que la recherche et les analyses soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas celles de Statistique Canada. La première génération correspond aux jeunes de 20-29 ans d'origine africaine vivant au Québec et qui sont nés en Afrique. La deuxième génération correspond aux jeunes de 20-29 ans d'origine africaine vivant au Québec et qui sont nés au Canada.

Objectifs

Notre objectif est de contribuer à mieux connaître les caractéristiques familiales de ce groupe particulier des Canadiens d'origine africaine en intégrant des variables liées à la migration.

La comparaison entre les immigrants de première et deuxième génération, c'est-à-dire ceux nés en Afrique et ceux nés au Canada dont un parent au moins est né en Afrique, nous permet de souligner les différences qui existent entre ces deux groupes, ainsi qu'au sein de chaque groupe. De plus, nous contrastons les situations des jeunes hommes et des jeunes femmes en considérant que les attentes des parents par rapport à leurs enfants diffèrent selon le genre, et que certaines étapes de la transition vers l'âge adulte ont lieu à des âges et dans un ordre différent(Fleury 2009 ; Mitchell et al. 2004). Ces distinctions devraient permettre aux intervenants des milieux communautaires et gouvernementaux, confrontés aux différences de genre et d'origine des populations immigrantes, de mieux connaître certaines dimensions démographiques de ces groupes.

De nos jours, les jeunes adultes restent plus longtemps chez leurs parents (Boyd et Park 2008): 43,5% des 20 à 29 ans en 2006, comparativement à 27% en 1981. La présence prolongée est expliquée par des contraintes financières, des études plus longues, une obtention plus tardive d'un premier emploi à temps plein.

Hypothèses

Hypothèse 1 : Les jeunes adultes célibataires d'origine africaine nés en Afrique ont plus de chance de vivre dans le foyer parental que ceux d'origine africaine nés au Canada.
Hypothèse 2 : Le pourcentage des jeunes adultes d'Afrique sub-saharienne vivant dans le foyer parental est plus élevé que celui des jeunes adultes originaires d'Afrique du Nord.
Hypothèse 3 : Les jeunes femmes adultes d'origine africaine sont plus nombreuses à rester avec leurs parents que les garçons.

Hypothèse 4 : Les jeunes adultes qui ont immigré lorsqu'ils étaient enfants seraient plus susceptibles de vivre avec leurs parents que ceux arrivés à l'âge adulte.
Hypothèse 5 : Les jeunes adultes nés en Afrique vivraient dans des ménages plus nombreux que ceux nés au Canada et seraient donc plus susceptibles de co-résider avec leurs parents.

Profil des jeunes célibataires de 20-29 ans d'origine africaine résidant au Québec
31% nés au Canada et ont au moins un parent né en Afrique
68% nés à l'extérieur du Canada (31% en Afrique du Nord; 27% en Afrique sub-saharienne; 10% nés hors du Canada et de l'Afrique et ont au moins un parent né en Afrique).

Statut conjugal des parents co-résidents

- natifs d'Afrique du Nord : 74% vivent avec des parents mariés
- natifs d'Afrique sub-saharienne : 58% vivent avec des parents mariés, 41% vivent avec un parent monoparental (mère)

Très peu de co-résidents avec des parents en union libre

Un des déterminants de la co-résidence des membres dans un même ménage, est la présence de certains membres de la famille en relation avec les politiques d'immigration du pays d'accueil puisque selon leur statut d'immigration, certains migrants sont arrivés seuls ou accompagnés de membres de leur famille. Un autre déterminant de la co-résidence des jeunes adultes avec leurs parents, qu'ils soient immigrants ou non, est le statut matrimonial des parents. Comme l'a montré Boyd (2000), les jeunes dont les parents sont mariés sont plus susceptibles de vivre encore avec leurs parents que ceux dont les parents sont séparés. Les données du recensement 2006 montrent qu'une large majorité des jeunes adultes vit avec des parents mariés. Parmi les jeunes d'Afrique du Nord, 74% vivent avec des parents mariés alors que ce pourcentage est plus faible pour ceux d'Afrique sub-saharienne qui sont 58% à vivre avec des parents mariés alors que 41% vivent avec un parent monoparental, le plus souvent la mère. Très peu de ces jeunes adultes co-résident avec des parents en union libre.

Âge à l'arrivée au Canada
L'âge d'arrivée dans le pays d'accueil est une autre variable qui permet de caractériser le rôle de la migration. En effet, comme présenté dans l'hypothèse 4, les configurations des arrangements de co-résidence peuvent varier selon l'âge à l'immigration. Les résultats du recensement montrent qu'une grande partie des jeunes de 20-29 ans vivant toujours dans le foyer parental, sont arrivés avant 15 ans. Pour chaque lieu de naissance on remarque que parmi les jeunes nés en Afrique du Nord qui vivent avec leurs parents, 68% sont arrivés avant 15 ans (soit un effectif de 1549 personnes) alors qu'ils sont 53% parmi ceux nés en Afrique sub-saharienne (soit un effectif de 885). Parmi les jeunes nés dans d'autres pays mais dont au moins un parent est né en Afrique, 81% sont arrivés avant 15 ans ; ce résultat suggère que la catégorie des « autres pays » pourrait être rapprochée de celle des jeunes nés au Canada.

Taille moyenne des ménages
Il n'est pas surprenant de remarquer que les jeunes de 20-29 ans célibataires vivant avec leurs parents appartiennent en majorité à des ménages de plus de 4 personnes car, comme montré précédemment, une grande partie des 20-29 ans vivent avec leurs deux parents mariés. Notons qu'il y a peu de différence de répartition des jeunes en fonction de la taille des ménages entre les régions d'Afrique sub-saharienne (de l'Ouest, Est, centre et Sud).

Conclusion

Hypothèse 1 confirmée : Les jeunes adultes nés en Afrique sont plus susceptibles de vivre avec des parents mariés ou en famille monoparentale que ceux nés au Canada.
Résultat supplémentaire : Les jeunes nés en Afrique sub-saharienne vivent plus souvent avec un parent monoparental, la mère plus particulièrement.

Hypothèse 2 partiellement confirmée : Parmi ceux nés en Afrique de l'Est, un pourcentage plus élevé vit dans le foyer parental que parmi ceux d'Afrique du Nord; quand on compare à l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, un pourcentage plus faible qu'en Afrique du Nord.
De plus, parmi les jeunes de 20-29 ans nés en Afrique de l'Est, un pourcentage plus élevé vit dans le foyer parental que parmi ceux d'Afrique du Nord; ce qui confirme partiellement notre deuxième hypothèse, car lorsque l'on prend l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne le pourcentage est plus faible que celui des jeunes nés en Afrique du Nord.

Hypothèse 3

Moins de femmes que d'hommes célibataires vivent avec leurs parents, quel que soit le lieu de naissance ; ce résultat est contraire à l'hypothèse 3 posée. Nous pouvons ajouter que l'écart entre les proportions de femmes et d'hommes qui co-résident avec leurs parents est particulièrement élevé parmi les 20-29 ans nés en Afrique du Nord. Ce plus grand écart entre les genres chez les jeunes d'Afrique du Nord qu'entre ceux qui sont issus de l'Afrique sub-saharienne pourrait être un signe de différences dans les relations entre les générations. Clark (2007) évoquait que le prolongement de la co-résidence, hormis les raisons économiques, pouvait s'expliquer par un rapprochement des générations et un amoindrissement des différences de valeurs qui les séparent.

Questions pour des analyses futures plus approfondies

Les différences observées entre les jeunes d'origine africaine se distinguant par leur lieu de naissance, sont liées en partie à la différence des dynamiques familiales selon qu'il y a eu une migration qui a impliqué les parents et le jeune adulte et où la composition familiale résulte directement du statut d'immigration, ou que le jeune adulte en étant né au Canada a eu au moins ces deux parents de présents au Canada. D'autres facteurs associés à ces différences selon le lieu de naissance ou la génération d'immigration, sont les contraintes liées à la précarité de niveau de vie après une migration. Certaines différences observées peuvent correspondre à des normes et valeurs, notamment concernant les différences d'arrangements de co-résidence entre les femmes et les hommes, liés à l'entrée en union ou l'autonomie plus précoce des femmes par exemple.

Quelles sont les implications des stratégies d'arrangements de co-résidence mises en place par les parents et les jeunes pour faire face aux difficultés économiques et d'accès au logement, en ce qui concerne les solidarités consenties et obligées des jeunes et des parents, les uns envers les autres? Comment la transition vers l'âge adulte des jeunes avec leur prise d'autonomie est-elle affectée par l'immigration?

Ces questions trouvent des réponses partielles dans notre étude et dans des recherches antérieures; l'obtention de réponses plus complètes nécessitera d'autres recherches. Nous pensons qu'il faut encore considérer d'autres dimensions, trop peu étudiées, liées à la contrainte des politiques d'immigration d'où découlent certaines configurations familiales pouvant varier dans le temps.

Une perspective systémique et compréhensive, fondée sur une étude des parcours de vie des jeunes adultes immigrants au Canada serait la mieux adaptée pour mettre en relation différents aspects:

fonctionnements familiaux, relations intergénérationnelles, contraintes économiques et politiques en contexte migratoire. En effet certaines pratiques familiales sont influencées par des configurations familiales qui résultent des parcours migratoires et des conditions d'immigration (réunification familiale, immigration économique, refuge). Après l'arrivée, d'autres contraintes peuvent encore apparaître. Une telle perspective systémique permettrait aussi de mieux comprendre l'influence de l'histoire des individus avant la migration ainsi que les liens transnationaux qu'ils ont créés et auxquels ils participent. Cette approche permettrait de documenter de manière plus fine les processus d'acculturation des immigrants, dont la corésidence des jeunes adultes, et de dégager des leviers d'action pour soutenir efficacement l'établissement social et économiques des immigrants dans la société.

Questions et commentaires de l'auditoire

L'hypothèse 3 a suscité des questions et commentaires de l'auditoire. Les chercheurs ont expliqué qu'il se pourrait que les femmes se marient plus jeune et quittent le foyer parental, accèdent à un emploi plus facilement et aient moins d'avantages à rester dans le foyer (tâches domestiques) par rapport aux hommes.

Un participant a demandé pourquoi les plus de 15 ans quittaient la maison parentale plus tôt, ce à quoi les chercheurs ont répondu que ces jeunes arrivaient souvent seuls au Canada (pour étudier ou cas de réfugiés mineurs non accompagnés).

Un modèle de recherche-intervention en contexte d'immigration récente et de diversité: quelques exemples de pratiques innovantes

Spyridoula Xenocostas et Catherine Montgomery
CSSS de la Montagne

Objectifs de la communication
1) Présenter brièvement un modèle de recherche-intervention développé et expérimenté par des chercheurs, intervenants et gestionnaires dans le cadre des activités de l'équipe METISS (Migration, Ethnicité et Intervention dans les services de santé et services sociaux) du CSSS de la Montagne, Centre affilié universitaire (CAU);
2) Illustrer ce modèle par trois exemples de projets de METISS;
3) Aborder le potentiel de ce modèle pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que les défis liés à son implantation.

Comment faire la recherche autrement: l'expérimentation d'un modèle de recherche-intervention
Les origines de ce modèle remontent à la création d'un centre de recherche, en 1992, au sein d'un établissement de santé et des services sociaux de première ligne, le CLSC Côte-des-Neiges (CDN), et dont le but a été d'arrimer les expertises à la fois du côté de la recherche et du côté de l'intervention afin de répondre aux besoins des intervenants et de la population. Ce modèle est caractérisé par trois éléments clés: 1) l'éthique de l'émancipation; 2) les besoins sociaux; 3) une approche participative (Rhéaume, 2010).

La première caractéristique du modèle, l'éthique de l'émancipation, s'inscrit dans cette orientation globale : le développement des connaissances devrait être accompagné par l'action dans le but de promouvoir des pratiques inclusives et promouvoir le respect des droits fondamentaux. Donc, les projets réalisés dans cette perspective viseront l'*empowerment* des organisations et des populations dans la communauté par des initiatives pour améliorer les services et les programmes, donner accès aux ressources et, d'une manière plus générale, améliorer les conditions de vie.

La deuxième caractéristique se réfère à l'idée que la recherche devrait se faire avec la communauté, autant que possible, répondre à des besoins sociaux. La plupart des projets se font en collaboration avec des intervenants et gestionnaires du secteur public ou du réseau communautaire.

La troisième caractéristique du modèle de recherche-intervention est la notion de partenariat entre les différents acteurs (chercheurs, intervenants, gestionnaires) appuyée sur la notion d'échange de savoirs: chaque acteur possède ses propres expertises et savoirs et ce, dans une relation de complémentarité et non de hiérarchisation. Ce processus de partenariat favorise également une proximité entre les différents acteurs et encourage leur collaboration dans toutes les étapes de la recherche (du développement des questions de recherche jusqu'à la validation des résultats et leur diffusion).

Ce modèle a beaucoup influencé la manière dont la recherche se fait au CSSS de la Montagne, et son implantation a été aidée par des structures sur place qui exigent aussi l'utilisation d'une approche en partenariat, soit la mission du CSSS à titre de CAU et l'existence d'une équipe de recherche FQRSC en partenariat.
En même temps, aucun modèle n'est parfait; et ce ne sont pas tous les projets qui peuvent adhérer à ce modèle non plus.

Trois exemples de projets

1) La Maison Bleue [3]

- Un OSBL (2007) qui offre des services de périnatalité sociale aux femmes enceintes vivant en contexte de vulnérabilité et précaires (immigration récente, violence conjugale, isolation extrême, etc..) ainsi qu'à leur famille.
- Deux cliniques: quartiers Côte-des-Neiges et Parc-Extension (300 à 400 familles); appuyé par plus que 15 ans de recherche dans le domaine de l'immigration et des services périnataux.

Un projet innovant, intitulé «Soleil Barclay», a intégré les résultats de focus groupes avec des femmes qui utilisent les services de la Maison Bleue, sous la forme d'une pièce de théâtre qui raconte les histoires de 6 femmes qui habitent dans un bloc appartement sur la rue Barclay dans le quartier CDN. Cette pièce, dans laquelle jouent les femmes de La Maison Bleue, a été présentée lors de 3 événements officiels, et les participantes ont reçu une copie DVD et une album de photo documentant cette expérience. Au-delà des objectifs de recherche, ce projet a offert aux femmes un espace pour prendra la parole, s'exprimer et briser leur isolation.

2) Le roman familial

Ce projet est mené par Catherine Montgomery et d'autres chercheurs, en collaboration avec des organismes communautaires. Les familles issues de l'immigration récente ont participé à l'élaboration de leur roman familial. Ce processus a permis de soulever, non seulement les défis et les barrières rencontrés par les familles, mais aussi leurs forces, et la façon dont leurs expériences antérieures peuvent être mobilisées afin de surmonter des obstacles. On questionne l'idée que l'immigration est marquée spécifiquement par une rupture et démontre qu'il y a aussi des éléments de continuité.

La littérature a tendance à mettre le focus sur les barrières multiples auxquelles les immigrants sont confrontés : accès à l'emploi, logement, perte des réseaux sociaux, racisme et discrimination. Aussi, les pratiques d'intervention avec les nouveaux arrivants sont pour la plupart centrées sur les besoins immédiats: logement, problèmes de santé spécifiques, problèmes à l'école, aide avec les crises familiales etc. Dans les deux cas, peu d'attention est accordée sur la façon dont les expériences antérieures peuvent influencer et être mobilisées dans la résolution des problèmes, une fois dans un nouveau pays.

Comme dans le projet novateur de la Maison Bleue, les familles ont reçu leur roman sous forme de livre avec des images, photos, dessins etc. Ce document sous forme de livre, comme un participant l'a mentionné, semble donner une légitimité à l'histoire de leur famille. Certains participants ont même demandé d'obtenir les transcriptions des entrevues afin de continuer ce projet.

3) Les formations de base en interculturel

Ces formations, co-développées depuis 2003 (chercheurs, gestionnaires, intervenants), s'inscrivent dans une approche réflexive et participative, rejettent une approche culturaliste: la culture est considérée parmi d'autres facteurs. Depuis, plus de 1800 participants ont été formés, à Montréal et ailleurs.

Conclusion

Les trois exemples de projets sont ancrés dans une approche qui favorise une proximité - un lien entre la recherche et l'intervention. Ils sont caractérisés par des objectifs, des méthodologies et des résultats différents. Le projet de roman familial est celui qui est le plus proche du modèle de la recherche clas-

[3] http://www.maisonbleue.info/

sique: son objectif primaire est de développer des connaissances afin de mieux connaitre le processus migratoire. La Maison Bleue est située à l'autre bout du continuum: appuyée par des résultats de recherche, son but primaire est d'offrir des services qui sont mieux adaptés aux besoins des familles immigrantes. Les formations ne sont ni une recherche ni une offre de service mais occupent plutôt une place intermédiaire; elles permettent le croisement et l'échange de différentes formes de savoirs dans le but de résoudre des problèmes cliniques et de construire des outils.

Le fait de travailler en partenariat comporte aussi des défis :

- Défis organisationnels : il faut libérer des intervenants afin qu'ils participent aux projets de recherche ou à des activités de formation
- Rapports de pouvoir et de savoir : des relations hiérarchiques persistent malgré une approche qui vise des relations égalitaires et complémentaires. La présence de chercheurs est parfois vue avec suspicion. Les chercheurs et les praticiens peuvent être portés à présenter leurs connaissances de façon dichotomique et opposée: les connaissances scientifiques versus les connaissances liées à l'intervention.

La force du modèle recherche-intervention est sa capacité de co-produire des résultats qui sont significatifs et dans lesquels les acteurs qui participent au processus peuvent se reconnaître.

Questions et commentaires

Des questions ont été posées quant à la possibilité de diffuser ces projets dans d'autres milieux, de reproduire l'expérience en partenariat. Les partenaires ont expliqué que c'était possible mais qu'il était indispensable de trouver un porteur de dossier pour continuer le projet dans le milieu.

Une autre personne a demandé si le CSSS comptait faire appel à des chercheurs pour évaluer à terme ces projets, notamment la formation interculturelle donnée depuis 2003. Les partenaires ont expliqué que le CSSS serait intéressé mais qu'il fallait aussi trouver un chercheur intéressé à le faire et définir ce qu'on veut évaluer.

Une discussion plus générale a suivi sur la collaboration entre chercheurs universitaires et milieu communautaire (présence des uns ou des autres au lancement du projet mais pas à l'étape du suivi et de l'évaluation).

DOMAINE 4 RÔLE DES COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES

COLLECTIVITÉS D'ACCUEIL OU COLLECTIVITÉS ACCUEILLANTES : COMMENT FAIRE LE PAS?

Résumé de la séance : Tuyet Trinh et Annie Bilodeau

Dix-huit ans de régionalisation de l'immigration au Québec: les points de vue contrastés des décideurs politiques, des intervenants et des immigrants. Ou encore, le jeu en vaut-il la chandelle?

Michèle Vatz Laaroussi
Université de Sherbrooke

Michèle Vatz Laaroussi, coordonnatrice du Domaine 4 et professeure au département de Service social de l'Université de Sherbrooke, présente un bilan réflexif des recherches menées au sein de l'Observatoire de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants, puis du Réseau pancanadien et international de recherche sur l'immigration en dehors des grands centres, et enfin du Domaine 4 Collectivités d'accueil du Centre Métropolis du Québec-Immigration et métropoles (CMQ-IM). La mise sur pied du Domaine 4 en 2007 a permis de structurer et de renforcer un réseau développé au Québec et au Canada. Le Réseau était déjà solide et le CMQ-IM l'a toujours soutenu activement.

Michèle Vatz Laaroussi propose également d'aborder une perspective critique sur les politiques et pratiques de régionalisation de l'immigration au Québec; de dessiner des pistes de décisions et d'actions éthiques aux décideurs, intervenants et acteurs en matière d'immigration en région; et enfin d'être la « petite voix de la conscience » des décideurs politiques dans ce domaine.

Les recherches réalisées

- De nombreuses monographies sur les collectivités et régions d'accueil
- Quelques études comparatives sur Montréal et les régions dans des domaines spécifiques (l'éducation, l'intervention sociale, les transmissions familiales et intergénérationnelles, les stratégies familiales)
- Plusieurs études portant sur les familles réfugiées en région
- Deux études sur la mobilité secondaire des immigrants et de leurs familles installées en région.
- Des études sur le capital d'attraction et de rétention des immigrants dans 3 régions du Québec.
- Une analyse de la place des communautés anglophones dans l'attraction et la rétention dans 4 régions du Québec.

Des points saillants et des concepts à redéfinir

- Le concept de masse critique versus l'approche individualisée
- Le concept de qualité de vie comme résultante et non comme facteur de mobilité vers les régions
- Le concept d'attraction versus la compétition
- Le concept de rétention versus la mobilité
- Le concept de communauté ethnique versus les réseaux
- Le concept de territoire à revisiter par les divers acteurs et les frontières qu'ils lui donnent
- Le concept de régionalisation versus l'immigration en région

…

Selon la chercheure, il faut parler de qualité de vie après l'installation et enrayer l'approche compétitive des régions; la mobilité chez les immigrants doit alimenter le concept de rétention; les réseaux sont beaucoup plus parlant en région et enfin, il faut différencier la régionalisation de l'immigration et l'immigration en région.

Elle exposa ensuite un schéma présenta les principaux acteurs de l' « immi-régionalisation » : les décideurs politiques (MICC, orientation de l'immigration, programmes, etc.), les intervenants du milieu (lien entre décideurs et acteurs locaux, responsables de l'intégration), les immigrants et les acteurs locaux (directeurs d'école, élus, employeurs, « demandeurs » de l'immigration pour le développement local et les besoins locaux). Il doit nécessairement y avoir un accord sur la réussite entre tous les acteurs impliqués. Un des principaux problèmes dans la coordination des acteurs impliqués relève de l'absence de l'implication des immigrants dans le processus et de leur représentation via les intervenants du milieu.

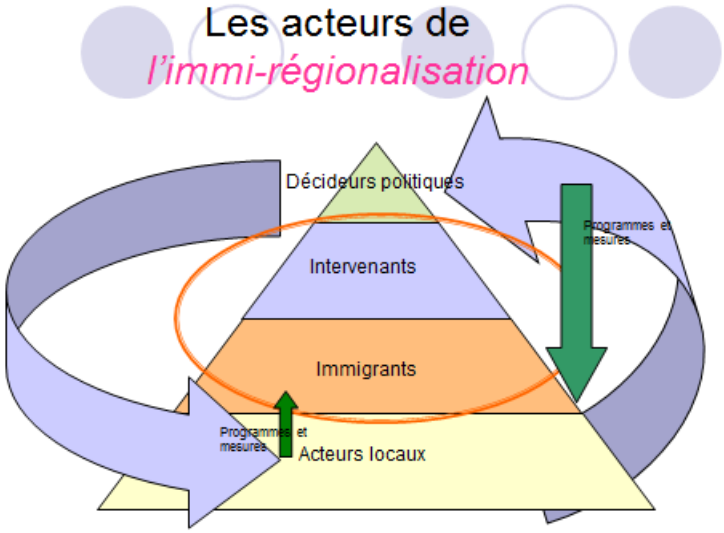

Des logiques différentes

Nos études et séminaires, rencontres diverses avec tous les protagonistes, montrent aussi que ces concepts sont investis différemment par les acteurs du processus, selon la place et le statut qu'ils occupent dans ce processus.

	Définition	Moyens et actions	Territoire	Acteurs
Décideurs	**Programme** de régionalisation Attraction Rétention	Ententes spécifiques Mesures de régionalisation Ententes intersectorielles	MRC, territoires de la Conférence régionale des élus et de la Municipalité. Frontières administratives et politiques statiques **Espace administratif**	**Immigrants indépendants, investisseurs**
Intervenants	Immigrants qui arrivent en région **Intégration**	Accueil Informations Accompagnement Suivi Gestion de projet	Territoire de l'organisme Territoire couvert par les mesures Territoire parcouru par les migrants Frontières mouvantes **Espace social**	Immigrants indépendants et leur famille **Réfugiés** **Demandeurs d'asile**
Immigrants	Parcours de mobilité vers les régions. Promotion socio-économique. **Projet** de vie familial	Stratégies d'adaptation Compétences professionnelles et sociales Stratégies d'insertion locale Circulation informations	Espace professionnel, espace scolaire, lieu de vie (habitat, quartier), espace de participation sociale, espace de réseautage. **Espace symbolique et investi**	Personnes et familles dans une **trajectoire** de vie et de migration
Acteurs locaux	**Développement** local par l'immigration	Mesures d'attraction et de rétention Ententes spécifiques Politiques municipales Partenariats Gouvernance multisectorielle	Le local: la ville, la MRC voire la région. **Espace socio-économique**	Travailleurs et citoyens dont on a **besoin**.

Les logiques des acteurs

Décideurs: logique instrumentale de programmation et de planification
Acteurs locaux: logique développementale centrée sur les besoins et le local
Ces deux logiques ont des points de rencontre

Immigrants: logique de projet centrée sur la promotion sociale et économique
Intervenants: logique humaniste d'accompagnement et d'insertion
Ces deux logiques ont des points de rencontre

Mais intervenants et acteurs locaux ont aussi des points de convergence tout comme décideurs politiques et immigrants.

Des accords et des désaccords

On est d'accord sur les réussites lorsque les conditions gagnantes sont réunies: bassin d'emploi, gouvernance, participation citoyenne, espace éducatif, réseaux transnationaux, développement local. Mais il y a des désaccords sur **d**es échecs et/ou des zones d'ombre : place des réfugiés en région, pérennité des projets, moyens nécessaires à la mise en œuvre effective des mesures, place à la mobilité et son accompagnement, représentation effective des divers acteurs à tous les niveaux du processus, prise en compte des intérêts des divers acteurs dans les décisions politiques, ouverture des populations locales, possibilité de remettre en question les orientations de régionalisation.

Bilan des effets

- « Banlieuisation » plus que régionalisation
- Trois villes sont plus investies: Gatineau, Sherbrooke, Québec
- Plusieurs régions et Conférences régionales des élus ont été sensibilisées à cette question
- Des organismes ont été créés dans des régions plus éloignées
- L'immigration a été abordée dans les régions autrement que par les médias montréalais et par les accommodements raisonnables

Alors le jeu en vaut-il la chandelle?

Des réponses diversifiées selon la logique :

- Si on considère le nombre d'immigrants ayant décidé de vivre en région, de manière statistique, on est loin de la masse critique et de la rentabilité de ces mesures.
- Si on considère l'implication de certains acteurs locaux et leur mise en action, on atteint des objectifs de développement local.
- Si on considère le point de vue humaniste des intervenants, on reste partagé quant à la réussite de ces programmes: oui, car ils permettent le suivi de quelques immigrants qui vont réussir leur intégration; non, car ils ne donnent pas les moyens d'accompagner pleinement les diverses populations qui vont vivre en régions; oui, car ils ouvrent les régions à la diversité.
- Finalement dans la logique des immigrants, oui, si on les accompagne vers des régions porteuses où ils vont trouver leur place; non, si on les conduit vers des régions en difficulté d'où ils devront repartir.

Et en réponse aux objectifs politiques de la régionalisation de l'immigration…

- « Dé-ghettoïser » Montréal : objectif pas vraiment atteint!
- Participer au développement local de régions vulnérables: objectif partiellement atteint selon les régions
- Permettre à toutes les régions de bénéficier des richesses de la diversité: on est plus en phase d'exposition et de sensibilisation à la diversité qu'en phase d'intégration des richesses de la diversité.

Des enjeux politiques pour le Québec

Selon là où on met la priorité, on peut dire que le jeu en vaut la chandelle, oui en termes de processus mais non en termes de résultats finaux quantifiables. Si les politiques de régionalisation continuent,

c’est parce qu’il y a des enjeux implicites majeurs: la vie en français des immigrants et réduction de l’écart socio-culturel entre les régions et Montréal.

Pour des actions éthiques versus les bonnes pratiques

- Rendre visibles et conscients tous les enjeux, politiques et sociaux ainsi que tous les intérêts en jeu
- Être conscients des présupposés des différentes logiques et de leurs effets attendus et pervers
- Entrer dans une perspective dialogique où on prend en compte les tensions sans les rendre invisible et où la parole peut être partagée entre les acteurs
- Se mettre dans une posture réflexive et critique, consciente de ses fondements politiques, idéologiques, théoriques et empiriques.

Le mythe des régions fermées à la diversité et à l'immigration

Nicole Gallant
Université INRS – Centre Urbanisation Culture Société

Nicole Gallant présente les résultats d'une recherche qu'elle a menée sur les attitudes face à l'immigration des Québécois de quatre milieux géographiques : Québec rural, Montréal centre, couronne de Montréal et autres villes du Québec. L'objectif était, dans un premier temps, de comparer les attitudes entre ces régions et, dans un deuxième temps, de mettre en lumière d'autres variables que la variable régionale dans l'étude des attitudes par rapport à l'immigration.

Méthodologie

Sondage téléphonique (fin 2008 - début 2009) : 850 répondants au Québec (sur-échantillonnage hors Montréal) divisés en 4 groupes : Montréal Centre (191); couronne de Montréal (209); autres villes du Québec (175); Québec rural (273).

Questionnaire : durée 15 minutes (taux de réponse autour de 35%)
Le questionnaire traitait d'abord d'identité québécoise et de ce qui fait un « vrai » québécois aux yeux des répondants; l'immigration était abordée dans une deuxième moitié.

Sexe: 504 femmes et 346 hommes
Âge : 18-24 ans (10%); 25-34 ans (16%); 35-44 ans (21%); 45-54 ans (23%); 55 ans et plus (30%)
Origine: 85% de l'échantillon sont des personnes nées au Québec; 3% ailleurs au Canada; et 12% sont nés à l'étranger.

Attitudes de la population selon les 4 types de régions

1) Arrivée d'immigrants

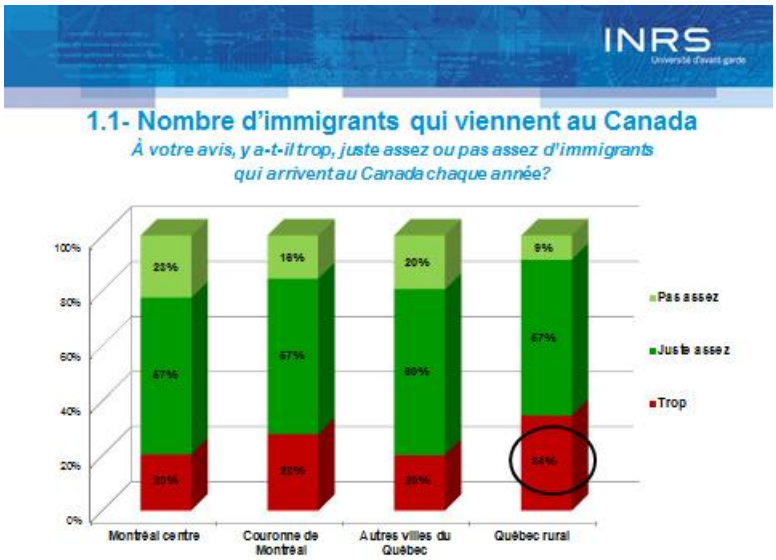

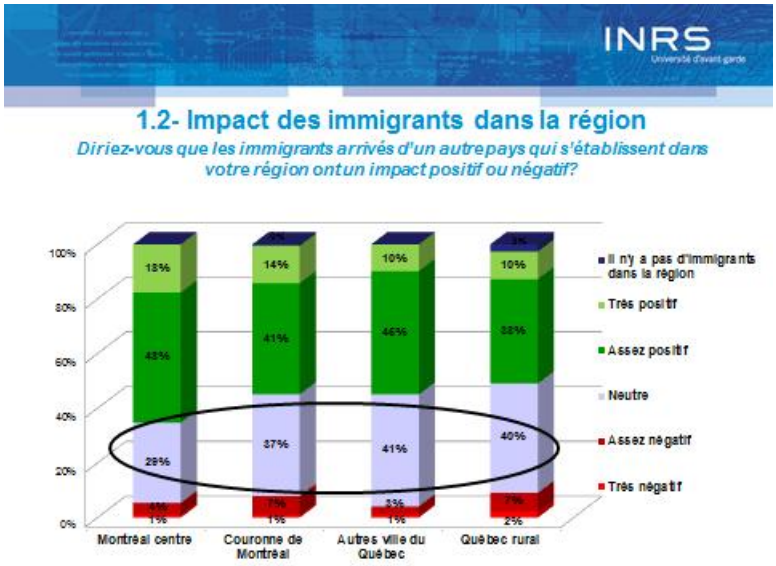
INRS
Université d'avant-garde
1.2- Impact des immigrants dans la région
Diriez-vous que les immigrants arrivés d'un autre pays qui s'établissent dans votre région ont un impact positif ou négatif?
100%
80%
60%
40%
20%
0%
18%
14%
10%
10%
43%
41%
46%
32%
29%
37%
41%
40%
1%
1%
1%
2%
Montréal centre
Couronne de Montréal
Autres ville du Québec
Québec rural
Il n'y a pas d'immigrants dans la région
Très positif
Assez positif
Neutre
Assez négatif
Très négatif

2) Identité

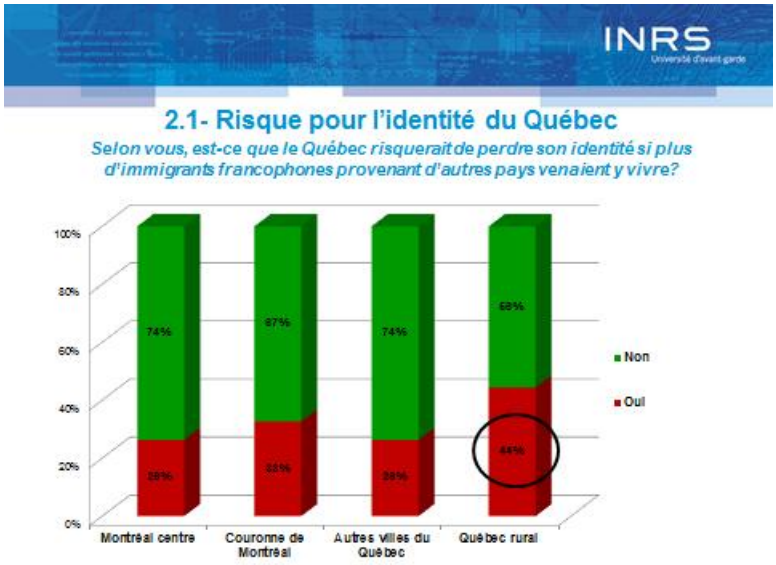
INRS
Université d'avant-garde
2.1- Risque pour l'identité du Québec
Selon vous, est-ce que le Québec risquerait de perdre son identité si plus d'immigrants francophones provenant d'autres pays venaient y vivre?
100%
80%
60%
40%
20%
0%
74%
67%
74%
56%
26%
33%
26%
44%
Montréal centre
Couronne de Montréal
Autres villes du Québec
Québec rural
Non
Oui

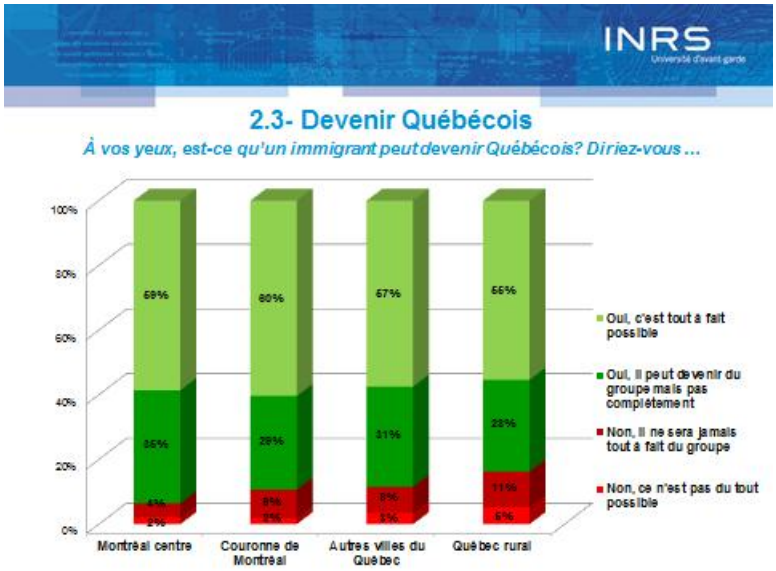

Principales variables qui influencent les attitudes

On a choisi 22 variables dites « indépendantes », qui pourraient influencer les attitudes.

On les a croisées avec chacune des questions. La mesure d'association qui s'appelle le V de Cramer nous permet de comparer l'influence relative de plusieurs variables pour les hiérarchiser.

Ce que l'on retient

En règle générale, les répondants sont ouverts à l'immigration et très peu de réponses négatives ont été observées.

Il y a peu d'écarts dans les attitudes entre les types de région.

Il y a très peu de variations régionales quant aux questions portant sur l'identité.

D'autres variables sont plus importantes que la région pour déterminer les attitudes de la population. Ce n'est pas le fait d'être Montréalais qui détermine l'ouverture à l'immigration; ces autres variables atténuent les écarts entre les régions. Les principales sont: avoir des amis immigrants, mais aussi juste connaître des immigrants, le niveau de scolarité, le fait d'avoir voyagé à l'étranger dans plusieurs régions du monde; aussi les visites dans des grandes villes canadiennes.

Comment développer l'ouverture à l'immigration en dehors des grands centres?

La plupart des gens sont déjà ouverts à l'immigration. Il s'agirait donc de travailler sur les facteurs qui sont associées à des attitudes ouvertes à l'immigration, y compris dans les régions, dont notamment l'exposition à la diversité et les rencontres interculturelles.

Commentaires

Marie Jules Bergeron, CRÉ de la Capitale-Nationale

Marie-Jules Bergeron est employée de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la région de la Capitale-Nationale depuis 5 ans. Elle travailla également 5 ans à la CRÉ de Chaudière-Appalaches. Sa présentation porte principalement sur ses expériences de travail à la Table de concertation sur l'immigration. Elle explique qu'un changement de logique s'est opéré au sein de la Table. Au début, les acteurs avaient peu d'autonomie dans la prise de décision et il y avait un certain climat de méfiance (*top-down*). Par la suite, on assiste à un changement dans la concertation entre les acteurs, la Table de concertation gagne en autonomie et travaille davantage avec les gens du milieu. La Table et ses partenaires extérieurs sont maintenant en mesure de négocier les ententes avec le gouvernement, les plans de financement, etc.

L'expérience dans le milieu de Marie-Jules Bergeron la porte à croire que les enjeux et les défis sont semblables en région, mais les résultats de la régionalisation de l'immigration sont très différents selon les régions. Elle s'appuie sur le type d'enjeux complexes défini par le MIT pour définir la régionalisation de l'immigration. En effet, il apparaît difficile de mobiliser les ressources et les acteurs étant donné la complexité de la question.

Quelques réflexions de bonnes pratiques pour les Tables de concertation des régions québécoises sont à explorer : la confiance mutuelle entre les acteurs; l'émergence de l'intelligence collective; la responsabilisation de ceux qui détiennent le pouvoir; la prise en compte des idées de tous les acteurs.

En conclusion, Marie-Jules Bergeron observe qu'il n'y a pas de modèle universel pour la réussite de la régionalisation de l'immigration et que la confiance entre les acteurs est de mise.

Témoignages de la relève

Estelle Bernier et Alessandra Cim

Estelle Bernier est étudiante à la maîtrise en service social à l'Université de Sherbrooke, impliquée au Domaine 4 depuis 2009. Elle a participé à un projet de recherche, dirigé par Michèle Vatz Laaroussi, à titre d'assistante de recherche : Le capital d'attraction et de rétention des immigrants en région.

Alessandra Froelich Cim est agente du Domaine 4 et aussi étudiante au doctorat en éducation à l'Université de Sherbrooke. Son engagement dans le cadre des activités du Centre Métropolis du Québec a commencé à l'automne 2007, alors qu'elle était étudiante à la maîtrise en sciences de l'éducation. À titre d'agente de domaine, elle fait la fonction de liaison entre les chercheurs et les partenaires, organise des rencontres, et participe à la rédaction des bilans et des rapports. Elle a travaillé aussi en tant qu'assistante de recherche pour deux projets du domaine, en réalisant des entrevues et en faisant des analyses bibliographiques.

Apport de notre participation au Domaine 4
Sur le plan de la recherche, nous avons une idée plus concrète du travail que fait un chercheur. Nous avons appris à trouver de l'information pertinente tant à travers les sites Internet des insitutions que dans des bases de données. Nous voyons les différentes étapes d'une recherche ainsi que la variété de types de recherche, avec différents fondements, différentes méthodologies et différentes manières de

faire la diffusion des données. Nous avons acquis des connaissances sur les thèmes de nos projets respectifs : les enjeux des relations familles immigrantes/écoles en région (Alessandra), l'attraction et la rétention des immigrants en région (Estelle). Nous avons participé à des évènements, tels des congrès nationaux de Métropolis, des colloques, des symposiums et des séminaires organisés dans le cadre du Domaine 4. La participation à ces événements nous a permis de communiquer l'avancement et les résultats des projets auxquels nous participions. Également, de connaître les travaux d'autres chercheurs qui s'intéressent aux questions d'immigration. De plus, la participation au Domaine 4 nous a donné l'opportunité de contribuer à l'écriture d'un chapitre de livre d'un ouvrage collectif du domaine qui paraîtra ce printemps.
Sur le plan financier, notre participation au Domaine 4 nous a permis de recevoir chacune une bourse qui nous a aidé dans la continuité de nos études.

Conclusion d'Estelle
Participer au projet a enrichi ma formation. J'ai une vision plus complète du processus d'intégration des immigrants et des facteurs et dimensions impliqués dans ce processus. Également, avec les entrevues que j'ai effectuées dans le cadre de l'étude à laquelle j'ai participé, j'ai une idée plus concrète de ce qui se fait sur le terrain, plus particulièrement sur la gouvernance en région dans le domaine de l'immigration. Cela m'a aussi permis de connaître des gens qui travaillent dans ce domaine.

Conclusion d'Alessandra
Finalement, mais non moins important, participer du projet Métropolis a été très enrichissant sur le plan personnel. J'ai eu l'opportunité de connaître et de côtoyer des personnes très agréables, intéressantes et de différentes origines dans une ambiance toujours conviviale, tant dans le cadre du domaine que dans le Centre de manière générale. En outre, participer au Centre Métropolis a contribué énormément à mon intégration en tant qu'immigrante. J'ai pu commencer à décoder certains aspects de la société d'accueil, à connaître comment se déroulent les relations professionnelles et comment on fait la recherche en Amérique du Nord, à comprendre comment la société québécoise voit les immigrants et l'immigration, et à parfaire mon apprentissage de la langue française écrite et orale. Maintenant, un cercle se ferme. Quand j'ai commencé à participer au CMQ, je venais d'arriver du Brésil. Présentement, alors que le projet tire à sa fin, je viens d'obtenir ma citoyenneté canadienne. J'espère que tout comme pour ma vie au Québec, le Centre Métropolis puisse continuer à évoluer et prendre une nouvelle configuration. Et j'espère également pouvoir continuer à participer à cette nouvelle étape, d'abord comme étudiante, mais aussi, un jour, comme chercheure.

Questions et commentaires

Q à Michèle Vatz Laaroussi : Pourquoi les 3000 immigrants réfugiés ne font pas partie des programmes de régionalisation de l'immigration?

Les réfugiés sont très nombreux en région et de ce fait représentent près de 50% de la population immigrante, mais ils ne font pas partie des programmes de régionalisation. Le discours politique vise des immigrants indépendants (probablement pour leur potentiel économique), mais pas des réfugiés.

Q à Nicole Gallant: La question sur l'arrivée d'immigrants francophones pose un biais dès le départ, car on parle seulement d'immigration francophone.

Le sondage cherche des réponses sur les questions identitaires en lien avec l'arrivée d'immigrants francophones, donc c'est pour cette raison que l'on demande si l'immigration francophone est une menace pour l'identité.

Q à tous les panélistes : Pourquoi les politiciens instrumentalisent les questions de l'immigration en mettant de l'avant la crainte, la peur de l'identité si finalement, à partir de vos résultats des sondages, les Québécois n'ont pas peur de la perte de l'identité si plus d'immigrants venaient vivre au Québec?

Certains politiciens veulent diffuser un sentiment de peur.

Il y a le problème de désirabilité sociale dans les sondages. Il faudrait plutôt demander aux immigrants s'ils pensent qu'ils peuvent devenir Québécois.

Le sondage porte sur le discours public, soit sur ce que les gens sont prêts à dire publiquement, ce que l'on considère légitime de dire publiquement. Ensuite, poser des questions à des immigrants sur leur potentiel de devenir Québécois apparaît d'un tout autre registre : on ne s'intéresse plus à l'identité collective.

DOMAINE 5 JUSTICE, POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

UN APERÇU DES RECHERCHES ET DE LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Résumé de la séance : Anne-Claire Gayet

PARTIE 1 : RECHERCHES

Migrant smuggling

François Crépeau
Université McGill

Dans cette présentation filmée[4], François Crépeau décrit le phénomène de trafic de migrants, ses origines, ses modalités, ses conséquences, mais aussi les moyens d'y mettre fin, par le biais d'imagination et de volonté politique et sociale.

Les politiques de resserrement des frontières créent des migrants à statut irrégulier dans les pays du Nord global. Confrontés à des situations économiques, politiques et sociales des plus difficiles, de même qu'aux grandes difficultés d'immigrer de façon légale, notamment du fait de l'imposition de visas et de leur octroi au compte-goutte, un certain nombre de personnes désireuses de quitter leur pays et d'améliorer leur vie font face à un choix limité d'options pour émigrer/immigrer.

Un petit nombre d'entre eux peuvent se permettre de payer un vol direct en avion. Mais la grande majorité ne vont pouvoir se rendre à leur destination qu'après de nombreuses étapes, le recours à de nombreux intermédiaires. Le trafic de migrants cache une grande variété de situations et d'histoires individuelles.

Le trafic de migrants est une activité qu'on peut désapprouver (on peut penser aux migrants qui meurent en mer, dans le désert, ou dans des containers, à ces personnes qui sont en situation complètement vulnérable, etc.), mais c'est un commerce qui sauve des vies. Cela fait partie de stratégies de survie de nombreux individus. Et c'est parfois la seule option disponible pour des personnes qui sont dans des situations politiques, sociales et économiques extrêmes.

Lorsque l'on parle de trafic de migrants, ces derniers sont parfois vus comme des victimes, mais ils sont surtout traités comme des criminels.

Le trafic de migrants résulte de nos propres politiques : c'est notre création. Deux conditions expliquent le trafic de migrants : plusieurs secteurs de l'économie du Nord global ont besoin de main-d'œuvre pas chère, qu'ils ne peuvent pas trouver localement ; les frontières de plus en plus fermées créent l'illégalité. Avec un peu d'imagination, il serait possible de faire disparaître le trafic de migrants en répondant au besoin du Nord global de main-d'œuvre compétitive et au besoin du Sud d'émigration.

[4] visionnable en ligne : http://oppenheimer.mcgill.ca/Migration-and-Mobility-Rights?lang=en

Le statut légal d'immigration: un concept au cœur de Métropolis

Jill Hanley
Université McGill

Jill Hanley explique comment le statut d'immigration, partie intégrante des recherches faites au sein de Métropolis, crée des distinctions entre les migrants, lesquelles ont des impacts très sérieux quant à leurs droits et leurs accès aux services.

Jill Hanley se rappelle qu'elle s'est intéressée aux questions entourant le statut précaire dès le début de son doctorat en 1999, qui coïncide aussi avec ses premiers contacts au sein de Métropolis. En 2000, elle a entamé une recherche avec Jacqueline Oxman-Martinez sur la traite des humains. Les résultats ont surpris : les gens pensaient que la traite résultait du passage clandestin, mais en fait, c'était en grande partie par le biais des programmes légaux d'immigration. Les deux chercheures ont montré que l'imposition des visas temporaires créait une situation de vulnérabilité.

En 2002, Jill Hanley a participé au séminaire sur le lien entre le statut et la vulnérabilité des femmes à la violence, le fruit d'un partenariat entre le CMQ-IM, l'Université McGill et le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants. Elle a eu l'occasion alors de regarder toutes les catégories de personnes vulnérables, et d'aller plus loin que la traite des humains.

Le statut d'immigrant
Le statut d'immigration est défini par la Loi sur l'immigration et la protection du réfugié. Le statut précaire est celui de personnes qui n'ont pas le droit de rester au Canada de façon définitive et/ou qui sont dépendantes vis-à-vis d'un tiers, qu'il s'agisse d'un membre de sa famille ou de l'employeur. Le désir de rester au Canada sans en avoir le droit donne lieu à de l'exploitation.

Plusieurs catégories d'immigrants créent des dépendances qui peuvent faciliter l'exploitation, comme par exemple le parrainage. Les membres parrainées sentent qu'ils sont dépendants vis-à-vis de leur parrain, pendant plusieurs années. Le statut précaire a un lien étroit avec l'accès à la justice. Depuis 2000, beaucoup d'études ont analysé le lien entre le statut d'immigration et les droits des personnes, leur droit à la dignité, à la sécurité, leur sentiment d'appartenance, etc.

Le statut d'immigration est une construction sociale qui reflète la valeur que l'État donne à la personne migrante. Le statut d'immigration permet l'application différentielle de la loi criminelle et administrative. L'exemple le plus frappant est celui des certificats de sécurité. Les immigrants à statut précaire ont souvent peur d'être détenus, déportés, etc. Le statut a aussi un impact quant à l'éligibilité aux services sociaux : les programmes sociaux ont très souvent des critères liés au statut d'immigration.

Impacts du statut précaire sur les conditions de travail
Les travailleurs à statut d'immigration précaire sont généralement moins payés, et risquent davantage de ne pas être payés pour leurs heures supplémentaires. Ils ont les heures de travail les plus difficiles ou les moins prisées (travail de nuit, la fin de semaine, etc.). Ils sont moins portés de faire des plaintes reliées au travail, par peur qu'il y ait un lien entre l'employeur et les autorités notamment. Il y a des exemples de travailleurs à statut temporaire déportés après s'être plaints auprès de leur employeur.

Pour les travailleurs temporaires, la perte de travail entraîne souvent la perte de statut au Canada. Les travailleurs sont alors supposés de quitter le pays. Dans ces conditions il est très difficile de bénéficier des services pour lesquels ils ont payé, comme la CSST et l'assurance emploi. De plus, on observe la « racialisation » du marché du travail et la conception que des personnes de certains pays d'origine sont bonnes pour certains types de travail, plutôt que les Canadiens.

Statut précaire et santé
Le statut est primordial dans l'éligibilité à l'assurance-maladie publique. Comme les migrants à statut précaire changent souvent de statut, cela donne lieu à des délais dans l'accès aux soins de santé. Jill Hanley mentionne avoir observé que des réfugiés ayant un certificat du fédéral ont parfois plus de difficultés que des sans-papiers qui arrivent avec de l'argent comptant pour se faire soigner.

Les immigrants à statut précaire doivent faire face à des risques plus élevés de santé. Pour les sans-papiers, il n'existe pas de politique claire selon laquelle les hôpitaux devraient ou pas les rapporter aux autorités. Par conséquent, ces personnes tendent à éviter les services publics de peur d'être dénoncés et vont dans le service privé, où ils paient parfois jusqu'à quatre fois ce qu'ils payeraient dans le service public.

Statut précaire et logement
Le statut précaire exclut les immigrants de cette catégorie de la plupart des services de soutien au logement. Avec leur salaire plus bas, ils ont aussi de la difficulté à payer un bon logement, sans compter la discrimination raciale et sur la base du statut. C'est pourquoi, les immigrants à statut précaire, facilement identifiables par leur numéro d'assurance sociale commençant avec un 9, se voient plus que souvent offrir les pires logements du marché.

Augmentation du nombre des personnes à statut précaire
On observe une tendance à la « flexibilisation de l'immigration » : la proportion des personnes à statut précaire a beaucoup augmenté dans les derniers 20 ans. Le système d'immigration est en train de changer pour les portes d'entrée. La façon d'immigrer favorise l'exploitation dans le cas des personnes à statut précaire.

On note aussi un resserrement des processus pour les réfugiés. La déportation est plus rapide et un discours public criminalise ces personnes. La fermeture du programme de réunification familiale était identifiée comme créant de gros problèmes pour les familles, mais les propositions faites vont probablement empirer la situation. Les visas de 10 ans, qui résultent sans nul doute de la volonté de limiter les dépenses publiques en termes de santé, rendraient les grands parents dépendants encore plus longtemps de leurs. Avoir des visas temporaires pour les conjoints est aussi problématique : cela recrée cette même vulnérabilité qui avait été analysée dans la recherche antérieure de Jill Hanley sur la traite des humains en 2000.

Des actions concertées pour des « gangs de rue » ou des « gangs de rue » pour des actions concertées ?

Jean-François Cauchie et Patrice Corriveau
Université d'Ottawa

Partout en Amérique du Nord, les gangs sont formés essentiellement de jeunes issus de quartiers défavorisés, peu importe leur origine. Or, selon le Canadian Police Survey on Youth Gangs (2002), près de 82% des jeunes membres de gangs sont issus des minorités visibles. Cette surreprésentation laisse à penser que certains effets négatifs d'une discrimination sociale et économique (et non pas culturelle) empêchent ces jeunes de se sentir citoyens à part entière. En lien avec une incontestable inflation politique et médiatique du phénomène des « gangs de rue », la plupart des villes de grande ou moyenne taille au Canada et au Québec ont mis sur pied des actions concertées réunissant des intervenants de différents milieux concernés par la présence avérée ou potentielle de cette problématique sociale.

Question de recherche et méthodologie

Comment le phénomène des gangs de rue est-t-il défini et traité en Outaouais par les différents acteurs qui collaborent au sein de la Table de concertation sur les gangs à Gatineau (intervenants scolaires et communautaires, policiers, jeunes)?

Les chercheurs sont partis du principe que ce sont les intervenants eux-mêmes qui savent le mieux la manière dont ils gèrent des situations difficiles comme le phénomène des gangs de rue. Ils ont aussi considéré que pour comprendre la complexité de ce phénomène, ils devaient pouvoir saisir la dynamique des rapports sociaux entre des intervenants aux positions inégales et aux points de vue possiblement divergents. Ils ont utilisé la méthode d'analyse en groupe, qui visait à rendre compte d'expériences de terrain et de relations sociales qui réunissent et opposent des intervenants autour d'un même enjeu[5].

Les constats de départ des chercheurs portent sur les difficultés des intervenants liées à la compréhension (et à l'évaluation) du phénomène gangs/bandes de jeunes : il s'agit d'un phénomène labile (l'identité des jeunes est plurielle) ; il n'y a aucun consensus en ce qui concerne la définition et même la présence de « gangs » sur le territoire de Gatineau ; il est important d'étudier le phénomène localement car il est difficile, voire hasardeux, de comparer les regroupements de jeunes entre eux et le contexte socio-économique et culturel change, notamment en ce qui a trait aux minorités ; la question de l'immigration ne semble pas être un enjeu structurant à Gatineau. Les chercheurs sont en fait passés de la sociologie de l'intégration, de la déviance et de l'immigration à la sociologie des professions.

Difficultés des actions concertées

Les difficultés mises en avant par les intervenants étaient multiples :

- difficultés à se mettre d'accord sur le sens précis du mandat de la Table de concertation sur les gangs (un mandat qui apparaît flou mais qui permet en même temps à des organismes très divers de s'y retrouver: effet positif de la mobilisation) ;
- difficulté à saisir quoi entendre par « gangs » (gangs de rue / gangs de rue de jeunes / bandes

[5] Pour des précisions sur la méthode, voir *La méthode d'analyse en groupe* de Van Campenhoudt (2005)

de jeunes, etc.) ; difficulté à s'entendre sur la cible de la Table (gangs de rue au sens de la police ? Jeunes criminalisés ? Jeunes à risques ? Jeunes tout court ? Les membres de la Table ont monté une pièce de théâtre pour faire de la prévention primaire ;

- difficulté à se mettre d'accord sur les enjeux du « quoi dire » (problème de délation, respect des liens de confidentialité) ;
- difficulté de définir les critères qui justifient une participation à la Table.

Les oppositions qui ont structuré les débats au sein de la Table ont porté sur le mandat de la Table : est-il axé sur la sensibilisation et la prévention primaire, ou bien vise-t-il l'intervention directe (cible visée)? La Table doit-elle être proactive ou réactive face à la problématique gang ? Quels doivent-être les critères d'évaluation de l'action ? Quels sont les avantages et les désavantages de clarifier le mandat et la cible de la Table ?

Les chercheurs ont mis en lumière des malaises issus de la concertation. Leur recherche a montré que le sens des actions concertées ne va pas nécessairement de soi, surtout dans un contexte de grande labilité concernant l'objet d'intervention, à savoir les « gangs de rue » à Gatineau. Ils ont constaté que les objectifs de la Table de concertation constituent un enjeu à (re)négocier constamment entre différents acteurs aux mandats souvent distincts. Dans ce type d'action concertée, le travail en réseau tend à s'imposer à la fois comme injonction et comme aspiration. Autour de la Table, des repositionnements professionnels et identitaires sont sans cesse apparus. Ces repositionnements, pourtant nécessaires et inévitables dans les actions concertées, s'avèrent déstabilisants pour les acteurs et les organismes qu'ils représentent, notamment parce que ces repositionnement sont dus à un phénomène, les « gangs de rue », dont les acteurs ne saisissent pas toujours la pertinence et les contours mais par rapport auquel ils sont pourtant supposés de s'unir.

En somme, les intervenants se sentent dans l'obligation de passer par la case « gangs de rue » pour justifier l'action concertée. Le phénomène « gangs de rue » contraint à des actions concertées qui n'apparaissent pas nécessairement justifiées et qui vont dès lors susciter une série de malaises.

Sensibiliser le public et démystifier les « gangs de rue »

Grâce à Métropolis, les chercheurs ont travaillé avec les partenaires de la Table, et ont mis sur pied un groupe de travail, l'Observatoire sur le phénomène de la délinquance jeunesse, qui a pour mandat un rôle de vigie, de partage de savoirs, de partage de savoir-faire, de réseautage et de sensibilisation du public.

Métropolis a donc agi comme un tremplin pour poursuivre dans l'action concertée. Il y a un besoin de sensibiliser le public : les intervenants leur ont fait prendre conscience qu'il faut sensibiliser le public pour démystifier la problématique des « gangs de rue », notamment en ce qui a traits aux minorités visibles. Comme le mythe associant gangs à minorités visibles circule dans les médias, cela devient de facto la réalité des partenaires alors même que cela ne correspond pas à la réalité sur le terrain.

Pratiques de mobilité des jeunes et engagement sociopolitique: une comparaison de deux quartiers de la région métropolitaine de Montréal[6]

Laurence Janni, doctorante sous la direction de Julie-Anne Boudreau
Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

La recherche est exploratoire et vise à mettre en relation l'appréhension face à la ville, la mobilité et la mobilisation politique des jeunes (de 8-12 ans) en ville et en banlieue par une étude des cas de Montréal et de Laval. L'objectif est de comprendre en quoi la mobilité des jeunes en général pourrait contribuer à : 1) diminuer le sentiment d'insécurité plutôt que de l'intensifier comme le suggère le débat médiatique; 2) favoriser la compréhension interculturelle; 3) développer des compétences nouvelles chez les jeunes, ce qui pourrait les détourner de l'adhésion aux gangs de rue.

Le projet de recherche compte trois questions:
1) Quelles sont les pratiques de mobilité des jeunes à Laval et à Montréal ?
2) Dans quelle mesure les pratiques de mobilité favoriseraient-elles le sentiment de compétence chez les jeunes ?
3) Est-ce que le sentiment de compétence mène les jeunes à s'engager positivement dans leur milieu ?

Les quartiers étudiés où les données ont été collectées étaient le quartier Saint-Michel, au parc François Perrault, le Parc Henri-Julien à côté du CEGEP Ahuntsic, et l'École Secondaire Mont de Lasalle. Les données ont été collectées sous quatre formes : des récits (14), des entretiens semi-dirigés (22), des observations participantes (80h), et des questionnaires (461).

Les pratiques de mobilité des jeunes à Laval et à Montréal
Les résultats relatifs aux pratiques de mobilité des jeunes à Laval et à Montréal sont que :

- Plus l'âge de l'autonomie est tardif, moins les jeunes ont tendance à prendre les transports en commun; et plus l'âge de l'autonomie est précoce, plus l'habitude des transports en commun est ancrée.
- Si le milieu de vie n'est pas propice aux transports en commun à cause soit d'un manque d'accès, soit d'une culture automobile dominante (c'est plus le cas à Laval qu'à Montréal), ces habitudes ont tendance à se reproduire.

Pratiques de mobilité et sentiment de compétence
La mesure dans laquelle les pratiques de mobilité favorisent le sentiment de compétence chez les jeunes a également été analysée.

- Les jeunes voient dans l'acquisition de l'autonomie dans leurs déplacements une opportunité à saisir pour acquérir une certaine liberté. L'autonomie dans la mobilité donne un fort sentiment de valorisation personnelle.
- Le mécanisme d'apprentissage déclenché par la résolution de petits problèmes (de stress, d'inconforts) lors des déplacements procure aux jeunes un sentiment de compétence qui tend à se répercuter sur leur volonté de s'engager dans leur milieu.

[6] Cette recherche est menée par Julie-Anne Boudreau. Rapport intégral à l'adresse suivante : http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Rapport-JeunesMobilite.pdf

- Les jeunes se déplacent beaucoup pour des motifs de loisir, souvent ces déplacements se font avec des amis. Ces déplacements les aident à contrer l'isolement, mais surtout, contribuent à leur construction identitaire. En se déplaçant, les jeunes explorent diverses situations sociales, diverses façons d'être, divers codes sociaux.

Sentiment de compétence et engagement
Le projet de recherche a aussi mis en évidence que le sentiment de compétence mène les jeunes à s'engager positivement dans leur milieu.

Pour presque 30% des jeunes interviewés, un sentiment de compétence moyen s'accompagne d'un niveau d'engagement sociopolitique moyen. Les jeunes qui sont le plus engagés socialement sont ceux qui affichent un sentiment de compétence plus affirmé.

Pour ces jeunes, il y a trois motifs d'engagement : se sentir bien, se sentir compétent, se sentir utile socialement.

On distingue cinq niveaux d'engagement. Tous les jeunes rencontrés ont passé le premier niveau. Ceux qui ont des niveaux d'engagement élevés (4 ou 5) expriment une familiarité avec leur milieu immédiat, mais aussi avec les milieux qu'ils connaissent moins bien et qu'ils explorent en se déplaçant. Ces derniers se sentent capables d'agir et légitimes de le faire, que ce soit à l'école, dans le métro, face à des situations imprévues, au travail, avec les amis, etc.

Conclusion
Laurence Janni a présenté des pistes d'action en conclusion. Elle a émis le souhait que cette recherche contribue, ne serait-ce que de manière exploratoire, à reformuler les approches préventives en ouvrant l'approche exclusivement centrée sur le quartier par l'exploration des déplacements des jeunes et leurs impacts sur leur développement personnel et identitaire; et en insistant plus sur la participation des jeunes, la façon dont ils s'engagent dans leur milieu et se construisent comme acteurs, plutôt que de privilégier une approche technique et dépolitisée centrée sur les facteurs de risque.

Construction de la citoyenneté des «jeunes à risque» dans le quartier St-Michel à Montréal

Alain Philoctète, étudiant à la maîtrise sous la direction de Julie-Anne Boudreau
Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Alain Philoctète présente les résultats partiels d'une étude comparative entre le quartier Saint-Michel à Montréal, qui a une histoire liée à l'informalité et aux gangs de rue et un quartier très violent et très médiatisé de Mexico.

Les deux objectifs de la recherche sont de :
1) comprendre la relation entre les milieux informels et la construction de la citoyenneté, définie comme un ensemble de droits et de responsabilités de ces jeunes par rapport à leur communauté et à la société.
2) comprendre pourquoi les peurs urbaines continuent à se cristalliser sur les « jeunes à risque », malgré la mise en œuvre des programmes de prévention.

Plus largement, il s'agit d'identifier et de comprendre les interactions entre les jeunes et la police, et de manière plus large l'État.

Cinq questions de recherche ont été identifiées, qui regardent les gangs de rue de l'extérieur dans leurs rapports directs avec la police.

1. Comment les « jeunes à risque » se constituent-ils en tant qu'acteurs politiques et sociaux individuellement et collectivement ? Quel genre d'image d'eux-mêmes cherchent-ils à projeter? Quels moyens développent-ils pour agir ?
2. Comment les policiers représentent-ils la subjectivité et la capacité des « jeunes à risque » d'agir socialement et politiquement (sont-ils perçus comme vulnérables, dangereux, gênants, lucratifs, collaboratifs, innovateurs, etc.) ?
3. Comment les jeunes et la police interagissent dans les situations de quartier quotidiennement? Sur quels modes ces interactions se déploient-elles (conflit, domination, négociation, accommodation, etc.)?
4. Quelles sont, comparativement, les logiques internes des actions qui guident les « jeunes à risque » et la police ? Y a-t-il une prédominance pour établir des stratégies (anticiper des conséquences, projeter un acte dans le futur) ou y-a-t-il plus d'insistance sur les tactiques réactives et les mouvements souvent imprévisibles ? Pensent-ils à leur sphère d'action en fonction d'un territoire ou sur une base fluide et mobile ?
5. Quels sont les autres acteurs sociaux médiateurs de ces interactions, de quelles manières (et espaces), comment et pourquoi ?

Méthodologie

Des entretiens ont été réalisés : deux avec des officiels de l'arrondissement (la mairesse et son adjoint), cinq avec des policiers dont deux très populaires parmi les jeunes du quartier, vingt-trois avec des jeunes, et un avec le responsable patrouilleurs de rue de la Maison d'Haïti. Deux sites ont été retenus pour l'observation : l'école Louis-Joseph Papineau et l'école François Perrault dans le quartier Saint-Michel.

Les résultats

Les jeunes contestent l'autorité de l'État, par le biais de celle de la police. Cela montre un discours contradictoire puisque certains policiers sont vus comme très collaboratifs.

Une forte frustration de la part des jeunes est tangible du fait de la stigmatisation du quartier, due à son passé criminalisé, ainsi qu'à cause de la discrimination raciale.

Les opinions envers la police sont partagées. La notion de respect est très forte. Les jeunes sont à la recherche de reconnaissance en tant qu'acteurs dans le quartier. Ils font une forte distinction entre les policiers en uniforme et les êtres humains, à qui ils vont jusqu'à faire des confidences. Cette relation particulière est notée également par les policiers.

À l'échelle locale il y a un fort degré d'identité avec le quartier, du côté des policiers et du côté des jeunes. La plupart des policiers sont dans ce quartier depuis longtemps. Il y a une volonté politique du côté de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel et de Parc-Extension de montrer que c'est un endroit où se mettent en place de bonnes pratiques. Il y a un répertoire des *success stories* répétées constamment par les jeunes et les policiers. Il s'agit d'une version consensuelle de ce qui se fait dans le quartier.

Les commerçants d'origine africaine et haïtienne jouent généralement le rôle de médiateurs. Après un match Algérie-Maroc, où la tension est montée dans le quartier, les commerçants ont fait les intermédiaires entre les jeunes. La police est partie devant cette prise en main du problème par la communauté. Cela est important pour la construction de la confiance.

Trois modes d'interactions entre les jeunes et la police ont été identifiés : la confrontation, l'évitement et la négociation. Il y a toujours une certaine forme de négociation entre les patrouilleurs et les jeunes, mais il y a aussi à quelques reprises des confrontations. L'évitement a lieu quand les jeunes veulent mettre à distance les policiers, qui peuvent être très proches d'eux par moment.

La construction de la confiance dans les relations entre jeunes et policiers porte sur deux aspects principaux : la confiance structurelle (fondée sur l'image projetée par les jeunes et les policiers à l'ensemble de la communauté, l'implantation des policiers dans le quartier sur une longue durée, les connexions intérieures des organismes communautaires avec le quartier ce qui leur permet de développer des programmes sur le long terme et des politiques portées vers l'action), et la confiance conjoncturelle (relations concrètes au quotidien; relations plus profondes qui réunissent les jeunes, les intervenants et la police).

En guise de conclusion, Alain Philoctète a donné un très bref résumé des résultats de l'étude menée au Mexique. Dans le quartier d'Iztapalapa, la police et les jeunes sont ennemis, et un état de guerre existe entre eux. Les policiers exigent de l'argent de ces jeunes. Il y a des situations de négociation, par exemple pour l'achat de la liberté ; l'évitement consiste à éviter les endroits où se trouvent les policiers par les jeunes, et vice-versa pour les policiers. La confiance mutuelle n'existe pas.

Note : Le rapport de recherche du projet mené par Julie-Anne Boudreau intitulé « La constitution de la citoyenneté des jeunes à Montréal et à Mexico », duquel a été tirée cette présentation, est disponible en ligne sur le site Internet d'IM [7].

[7] Rapport intégral : http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Youth-police_relations_in_Montreal_and_Mexico_City-final_report.pdf
Rapport synthèse en français :
http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/RapportSynthese-YouthFR.pdf

Point de vue des partenaires sur les apports de la recherche en partenariat au CMQ-IM

Présidence : Valérie Amiraux, Université de Montréal
Partenaires :
Brett Kubiceck, Sécurité publique Canada
Valérie Courville, Service de police de la Ville de Montréal
Amadou Laminé Cissé, Diversité sociale - Ville de Montréal

Valérie Amiraux, coordonnatrice du Domaine 5, a demandé à trois partenaires de commenter leur expérience de partenariat avec Métropolis et le Domaine 5 autour des trois thèmes suivants :

1. Chercheurs et partenaires ne parlent pas le même langage: comment dépasser cet obstacle?
2. Le temps de la recherche et le temps de la décision politique ne sont pas les mêmes: comment accorder les agendas?
3. Expertise de fond ou analyse à chaud de l'actualité: qu'attendent les partenaires de la recherche?

Brett Kubiceck

À la première question, Brett Kubiceck a répondu qu'effectivement, chercheurs et partenaires ne parlent pas le même langage. La solution est dans un dialogue à long terme. C'est aussi la raison pour laquelle il est employé à SPC, puisqu'il est lui-même issu du milieu académique.

Brett Kubicek se souvient du malaise causé par la présence de représentants de SPC lors de la première réunion du domaine cinq ans auparavant, et note avec satisfaction que cinq ans après, chercheurs et partenaires sont plus confortables à se retrouver autour d'une même table.

Brett Kubicek observe qu'initialement, au sein du domaine, il y avait des criminologues et des chercheurs en sciences politiques. Il note qu'aujourd'hui, il y a une plus grande diversité des chercheurs. Il a beaucoup aimé la réunion des chercheurs avec Julie-Anne Boudreau, qui réunissait des chercheurs du Mexique, des États-Unis et du Canada; il a apprécié être entouré de chercheurs qui savent écouter et aiment apprendre.

Bien que SPC n'ait pas eu beaucoup d'argent pour subventionner la recherche au cours des dernières années avec Métropolis, beaucoup de leçons et de différentes approches peuvent néanmoins être apprises aujourd'hui. Métropolis a permis de créer de l'espace pour poser des questions.

Brett Kubicek a donné un exemple concret où la recherche de Métropolis a influencé le Ministère. Le terme « enclave », pour désigner une minorité qui est en majorité dans un endroit, a commencé à être utilisé à tort au sein du gouvernement, avec de potentielles graves conséquences pour les minorités visées. Une mise au point sur la signification de ce terme a pu être faite au plus haut niveau lors d'une conférence Métropolis où Brett Kubicek a invité un chercheur spécialiste de cette question et un décideur en haut lieu au sein de SPC de se rencontrer et d'échanger à ce sujet.

Valérie Courville

Valérie Courville a partagé quatre anecdotes, pour souligner l'importance de la recherche au sein du SPVM. Le SPVM compte 7000 employés; depuis presque 15 ans, le SPVM a réalisé le virage de la police communautaire, soit une police plus axée sur les besoins de la population. Valérie Courville (VC), dotée d'une formation en anthropologie, a ainsi été engagée pour documenter les changements de la population. Mais le SPVM reste encore un employeur opaque!

Première anecdote
Le SPVM mandate VC pour rencontrer la communauté juive de la Côte Saint Luc. Quand elle arrive sur les lieux, elle voit une femme pleurer et des policiers qui ne comprennent pas la situation. Un vieux monsieur ayant vu chez son voisin plusieurs personnes réunies sur le gazon, avec des vêtements déchirés, et pleurant, a appelé la police. Lorsque les policiers arrivent, il y a une réaction d'hostilité très forte, surtout de la part des femmes âgées. Les policiers comprennent qu'il y a quelqu'un en danger dans la maison, ils appellent l'ambulance, puis une escorte policière permet aux ambulanciers de rentrer dans la maison. Valérie a analysé ensuite que la femme qui occupait la maison était une femme juive sépharade d'immigration récente, qu'on avait appelé des pleureuses, et qu'on ne voulait pas que le corps soit profané avant que le rabbin ne soit venu. Le congrès juif canadien a alors posé la question : Comment n'avez-vous pas compris ce qui se passait ?

Cette anecdote visait à illustrer son travail qui est de documenter l'inconnu, de documenter le changement, et de montrer à quel point les recherches sont utiles. Mais il faut se faire entendre. Faire de la recherche et la publiciser au sein du SPVM n'est pas facile : consulter des publications scientifiques coûte cher, or le service de recherche du SPVM n'a pas accès aux services de la recherche d'universités par exemple.

Deuxième anecdote
Post-11 septembre, un homme d'Afrique du Nord, à Montréal, s'est sauvé avec une camionnette. Appelée pour savoir si VC a une idée du lieu où la camionnette pourrait se trouver, elle pense à Hochelaga-Maisonneuve, quartier où une communauté africaine commençait à s'installer. Effectivement, la camionnette a été retrouvée sur Maisonneuve.

Troisième anecdote
VC reçoit des données du recensement et doit identifier les zones de pauvreté, les zones à risque. Ce jour-là, elle n'a pas pris le temps d'aller valider ses données sur le terrain. Un policier lui fait remarquer que le quartier identifié est celui de trafiquants de drogue, où les maisons sont en fait belles et riches. Cela lui confirme qu'il est indispensable de faire une validation terrain de manière systématique.

Les chercheurs font un travail précieux d'outiller. VC souligne qu'il serait utile de davantage documenter la réalité locale, ce qui va devenir impossible avec le recensement de 2011. Elle met en lumière la tendance à importer des programmes qui ont été développés à l'étranger et qui ne s'appliquent pas au Québec.

Quatrième anecdote
Le SPVM envoie VC à Côte des Neiges. Elle remarque la peur de la police chez le public et son évitement, la barrière du eux et du nous (gens populaires et immigrants), mais aussi entre les gens de la recherche et les services policiers. Il y a donc un réel besoin de la présence des gens de la recherche pour essayer d'outiller les services policiers.

Elle remarque en conclusion que quand cela va bien, les gens ne se préoccupent plus de leur sécurité, mais maintenant les ressources sont étirées au maximum, on va vraiment avoir besoin de services policiers proches de la communauté et alertes aux réalités et besoins du terrain.

Amadou Laminé Cissé

Lors de la première réunion du Domaine 5, Amadou Laminé Cissé était mal à l'aise que les termes de sécurité, justice et immigration se retrouvent dans le même titre. Il craignait qu'on ne tombe de nouveau dans les travers de mettre des liens là où il n'y en a pas. Mais ce malaise s'est très vite résorbé en discutant avec les chercheurs.

Amadou Cissé note qu'une réflexion sur les concepts est nécessaire : on parle moins de gangs de rue, plutôt de jeunes à risque. Bien que moins de 2% des activités du SPVM (incidences des crimes sur les personnes) soient consacrées aux gangs de rue, ces derniers bénéficient d'un traitement médiatique disproportionnel. Cela prend du courage politique d'aborder ces questions-là.

Amadou Cissé témoigne de son appréciation du travail effectué avec Julie-Anne Boudreau, qui se poursuit même en dehors de Métropolis. En 2010, ils ont collaboré dans une conférence sur la prévention du crime, et sur un réseau d'informalité dans les métropoles. Désormais, il ne s'agit plus seulement de diffuser les résultats mais aussi de les transmettre, par un langage moins administratif, moins technique.

Il reconnaît qu'à l'intérieur des organisations, il y a aussi des temps différents : les collaborations avec les élus imposent des délais différents.

Beaucoup de recherches dans le domaine des gangs de rue montrent que la répression est coûteuse et ne constitue pas la meilleure technique, pourtant c'est ce qui est encore majoritairement fait.

Le débat porte beaucoup sur les enjeux médiatisés : on a affaire à un domaine très sensible. Les données de recherche peuvent être influencées par les médias et sondages : il faudrait se prémunir d'analyses idéologiques.

Amadou Cissé rappelle en conclusion que la Ville de Montréal est depuis début novembre, la première institution publique au Québec à ouvrir ses données.

DOMAINE 6 LOGEMENT, VIE DE QUARTIER ET ENVIRONNEMENT URBAIN

LOGEMENT ET HABITAT : ENJEUX D'ACCÈS ET DE COHABITATION

Résumé de la séance : Bochra Manaï

PANEL 1 : *Mixité sociale, mixité ethnique : des réussites et des défis*

Présidence :

Damaris Rose, Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Participantes :

Nathalie Morin, Office municipal d'habitation de Montréal
Annick Germain, Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Nathalie Morin

Nathalie Morin présente *Habiter la Mixité*, un projet visant à promouvoir la mixité, mis sur pied en 2000. Le mandat fut alors confié à quelques chercheurs de l'INRS (Francine Dansereau, Annick Germain, Francine Bernèche, Xavier Leloup, Anne-Marie Séguin) de suivre les activités du projet. Mixité induit l'idée d'une diversité sociale, culturelle et économique, et donc d'inclusion. La mixité en milieu HLM c'est non celle qui fait référence aux statuts variés de ménages aux revenus et trajectoires sociales diversifiés, mais plutôt la mixité ethnoculturelle, qui met d'abord en cause les rapports de cohabitation.

Habiter la Mixité a été une co-construction entre chercheurs, partenaires et agents du milieu. Le développement des actions a été alimenté par la présence de chercheurs qui, par leur sensibilité et leur complicité, ont enrichi la démarche dès ses débuts. Revenir sur ce programme et en comprendre les éléments de réussite permet de mieux saisir les défis et les perspectives.

Les enjeux dans les quartiers sont : enjeux de cohabitation avec l'arrivée de communautés ethnoculturelles dans les HLM; tensions sociales dans les habitations mais aussi à l'échelle des voisinages; le HLM est perçu comme un milieu fermé, où il est difficile de rejoindre les personnes immigrantes.

Les enjeux pour les milieux s'expriment surtout autour des tensions liées aux bruits, à l'odeur, à la question de salubrité, à l'éducation des enfants. Se posent également des défis de communication liés à l'usage d'une langue commune et à la connaissance du français. Par ailleurs, même si l'on constate une ethnicisation des enjeux de la cohabitation, dans les HLM les tensions sont souvent davantage intergénérationnelles qu'ethniques.

Dans les premières actions du programme *Habiter la Mixité*, l'objectif était de créer des liens en accompagnant les immigrants dans les milieux de vie de certains HLM et dans des voisinages plus ou moins semblables au plan de la diversité ethnoculturelle, soit différents quartiers. Au début, le travail a porté sur les femmes immigrantes et leurs enfants. Par la suite, nous avons également travaillé avec un public de jeunes, puis avec des personnes âgées… etc.

Les clés du succès ont résidé d'abord dans la relation personnalisée et de proximité établie par les agentes de milieux, mais également dans la liaison avec les organismes communautaires des quartiers. Les retombées sont nombreuses et différentes selon les publics. On observe l'accroissement de la participation citoyenne sous plusieurs formes : participation à différentes activités communautaires, engagement bénévole au sein des groupes des quartiers, etc. Des femmes immigrantes amenées à participer à diverses activités dans le quartier ont développé leur employabilité. Il y a aussi une sensibilisation et plus grande ouverture à la diversité, malgré le peu de participation des membres de la communauté d'accueil. Par ailleurs, les rapports de cohabitation se sont largement améliorés.

Si l'on pense aux défis et perspectives à venir, il faut noter que le rapprochement interculturel ne se pose plus de la même façon. En effet, il se pose désormais entre les groupes des différentes communautés culturelles et non plus seulement entre communauté d'accueil et groupes ethnicisés. Par ailleurs, la présence de nombre de jeunes notamment des minorités visibles dans les HLM, perçue comme intimidante, pose des défis de cohabitation intergénérationnelle.

Le travail à faire concerne encore l'accompagnement au « choc culturel », mais il faut également cultiver l'ouverture des acteurs de la vie associative en HLM. Par ailleurs, vu la diversification religieuse des publics, il sera important de préserver le caractère laïc des actions. Enfin, il faudra pérenniser et multiplier les moyens pour soutenir la rencontre entres les locataires de toutes origines.

Annick Germain

Mixité sociale et mixité ethnique ne font pas toujours bon ménage dans les problématiques d'habitat.

Les fameuses politiques de mixité sociale menées avec vigueur par nos cousins français dans le cadre de la Politique de la ville ont pendant longtemps fait l'impasse sur leurs composantes ethniques, qui étaient pourtant majeures. Par pudeur républicaine disait-on (Donzelot 2006), jusqu'à ce qu'il devienne évident que la question raciale était devenue en France, une question sociale majeure, pour reprendre les termes de Didier Fassin et Eric Fassin (2009). Bien sûr, quand on parle de mixité ethnique, il ne s'agit pas pour autant de vouloir mélanger délibérément les étrangers et les nationaux, mais de reconnaître les enjeux proprement ethniques impliqués par le mélange des classes sociales et, à l'occasion, les phénomènes de racialisation.

Ces évolutions ne sont pas sans lien avec celles des débats qui ont animé les chercheurs français : notre collègue Patrick Simon a joué un rôle important dans le débat sur les statistiques ethniques et le Conseil de l'Europe tord le bras aux États qui ne veulent pas documenter leurs performances en matière de luttes contre les discriminations. Quant à notre collègue Didier Lapeyronnie, il a frappé un grand coup avec son livre sur le Ghetto urbain (2008) français qui était, outre une superbe analyse sociologique, une prise de position politique afin de forcer un débat sur le racisme en France. Lapeyronnie estimait que depuis les années 2000, le discours politique avait changé et le racisme en devenait un des vecteurs. Quant à notre collègue Christine Lelévrier, elle est une des pre-

mières à avoir montré dans sa thèse de doctorat en 2000 comment les gestionnaires de HLM étaient obsédés par le regroupement des immigrés et comment on construisait de l'ethnicité plus qu'on l'aurait voulu.

La situation est-elle différente ici?

D'abord, au chapitre de l'ethnicité, on ne peut pas parler au Québec de pudeur républicaine (ou du moins pas encore…). La condition immigrante n'est pas gommée. Le projet de l'OMHM *Habiter la mixité* (DANS les HLM) prouve que l'OMHM se préoccupe depuis longtemps de l'accueil des immigrants et de leur cohabitation avec les non immigrants. Mais en même temps, tout comme le service de l'habitation de la Ville de Montréal, les données ethniques sont jusqu'à un certain point des données « taboues », comme nous l'avions montré dans une recherche avec Sylvie Gravel, recherche qui montrait aussi que par ailleurs de nombreux organismes publics et parapublics montréalais brassaient des données ethniques en quantité, mais avec prudence pour ne pas stigmatiser leur clientèle (Germain et Gravel 2009) .

Là aussi, nos collègues du service de l'habitation de la Ville ont montré, dans un brillant article dans *Nos diverses cités* (Wexler et La Ferrière, 2010), qu'ils se souciaient d'équité, veillant à desservir les immigrants quasiment sans en avoir l'air. Mais si pendant longtemps les projets de mixité sociale dans les nouveaux ensembles résidentiels concernaient peu de clientèles issues de l'immigration, les choses ont bien changé, même à Hochelaga (avec le projet Lavo que nous avons regardé avec Damaris Rose) et a fortiori à Place l'Acadie où ce sont les familles immigrantes relogées dans des logements subventionnés qui vont jusqu'à un certain point « accueillir » les nouveaux propriétaires de condo. Ce cas sera particulièrement intéressant à suivre car ce redéveloppement affiche une forte densité dans un espace enclavé.

En même temps, à l'intérieur des plans d'ensemble HLM, du côté de l'OMHM, là aussi les choses changent, de tout petits gestes sont posés pour tenter d'accueillir un tout petit peu plus de mixité sociale.

Bref mixité sociale et mixité ethnique deviennent inséparables.

Et du côté des chercheurs? Là aussi des défis les attendent pour décliner les différents aspects de la mixité et comprendre leur articulation. On avait déjà pu voir avec Xavier Leloup l'étendue de la mixité dans les plans d'ensemble de HLM (2006) : il s'agissait de toutes les formes possibles de mixité sauf bien sûr de mixité socio-économique! Dans ces plans d'ensemble, se côtoyaient de manière rapprochée un mélange de ménages familiaux et non-familiaux, de personnes seules, d'aînés, mais aussi de nombreux jeunes, de malades mentaux, etc. en plus de diverses origines ethniques. En fait une hétérogénéité sociale bien plus grande que dans n'importe quel milieu résidentiel!

Dans de telles conditions, comment éviter de sur-ethniciser l'analyse des problèmes de cohabitation, ou de surestimer l'impact des différences de génération, des types de ménages, etc. Comment en même temps être attentif à la manière dont se croisent, se superposent différentes variables? Dans une enquête que nous menons avec Xavier Leloup sur la cohabitation interethnique dans les quartiers de classes moyennes (où, soit-dit en passant tout le monde n'est pas de classe moyenne, et se déploie

une mixité sociale significative), ces questions sont centrales et fort compliquées! Ce serait tellement plus facile pour les chercheurs si tous les pauvres étaient des immigrants, ou l'inverse…Mais on sait bien que la réalité est autrement plus complexe.

Rappelons une fois de plus la petite enquête faite avec le CRIC qui montrait à quel point les intervenants sociaux dans le quartier Sainte-Marie avaient de la difficulté à comprendre les incongruences de statut de leurs clientèles : que les immigrants pauvres dans Sainte-Marie étaient aussi extrêmement scolarisés, et avaient de ce fait de hautes attentes face au système scolaire (Germain, 2011)!

Enfin, à l'heure où la territorialisation de l'ethnicité et la visibilité de différents marqueurs ethniques, y compris religieux, dans les espaces urbains font un retour en force (Leloup et Radice, 2009), les chercheurs ont du pain sur la planche pour comprendre des réalités toujours plus complexes et devront savoir jouer aux grandes orgues, ces orgues à plusieurs claviers superposés! Et ils auront besoin de l'aide de leurs partenaires pour les amener à quitter le confort de leurs bureaux pour aller prendre la mesure de ces terrains complexes.

PANEL 2 :
La discrimination dans le logement à l'égard des minorités ethnoculturelles et des personnes immigrantes et réfugiées : bilan et progrès

Présidence et introduction:
Francine Dansereau, Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société

Participants :
Muriel Garon et Alberte Ledoyen, retraitées de la CDPDJ
Zina Laadj, La Maisonnée, Service d'aide et de liaison pour immigrants
Damaris Rose, Université INRS - Centre Urbanisation Culture Société
Mazen Houdeib, Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement
Marie-Hélène Perron, Société d'habitation du Québec

Les membres du Domaine 6 souhaitent souligner qu'il y a dix ans un partenariat avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) a donné lieu à un rapport de recherche sur les perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles. Aujourd'hui, quel bilan peut-on faire?

Après une introduction de Francine Dansereau sur la question centrale du droit à la ville et du droit au logement ainsi que sur les outils pour contrer les pratiques discriminatoires, la présidente laisse place au panel composé des chercheurs et des partenaires du Domaine.

Muriel Garon et **Alberte Ledoyen**

Muriel Garon présente le contexte de la recherche qui avait été réalisée[8]. Elle indique que la CDPDJ, organisme avec mandat très large, lutte contre la discrimination fondée sur une multitude de motifs. La fonction est de mieux définir les enjeux aux confluents de la recherche et de la pratique.

La recherche sur les perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles succède à un constat à la Commission sur l'échec à démontrer les cas de discrimination dans les plaintes dans le domaine du logement. Les plaintes étaient très imprécises et très floues et la CDPDJ se retrouvait souvent avec des confrontations de paroles de personnes.

Lors de la recherche, il a été décidé de faire une enquête avec *testing*. Les résultats ont indiqué comment certains Montréalais ont été victimes de discrimination, tels que les Montréalais d'origine haïtienne. Cette étude a fourni du matériau pour une quinzaine d'années et la commission a pu appuyer son discours sur cette recherche. On a pu développer des méthodes de travail et d'autres pratiques pour les enquêteurs et c'est ainsi que le *testing* est devenu une méthode. Au fil des ans, le

[8] Ledoyen, A. (2001). Le regard des petits propriétaires sur les demandeurs de logement. Étude exploratoire sur les perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles. *Série Working Paper* du CMQ-IM
http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/ledoyen_logement.pdf

nombre de plaintes ont augmenté. Il a fallu travailler sur un deuxième volet : celui du droit au logement, et c'est ainsi qu'une étude a été demandée à Dansereau et Séguin sur la notion de « droit au logement ». Le troisième axe de recherche lié aux difficultés rencontrées par la CDPDJ concernait la façon avec laquelle il était possible de définir les pratiques de racisme. Actuellement les recherches à la CDPDJ se posent en termes d'évolution entre profilage racial à profilage social. Les partenariats avec Métropolis nous ont donc permis de développer ces axes de recherches.

Dans l'étude sur perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles, on a tenté de comprendre comment s'articulent les attentes des propriétaires avec leurs perceptions des locataires issus de minorités culturelles. L'étude a résidé en l'analyse de discours des propriétaires.

La Commission avait fait auparavant une analyse théorique grâce aux travaux de Taguieff sur les discours racistes, qui s'articulent autour de deux perceptions de soi. La première est différencialiste et réside en l'exclusion de l'Autre. La deuxième, plus universaliste, implique une perception de l'Autre inférieur à éduquer (basées sur les rapports au colonialisme). Muni de ces deux discours, nous avons entrepris cette étude exploratoire qui a rejoint 30 propriétaires dans quatre quartiers semblables sur le plan social et diversifiés sur le plan ethnique, soit Côte-des-Neiges, Villeray, St-Michel et Hochelaga.

L'enquête a été réalisée par téléphone et cela a mené les propriétaires à être relativement volubiles. Selon eux, la rentabilité de leurs immeubles exige que les locataires paient et prennent soin de leurs locations. Le locataire idéal était recherché et les mauvais locataires, dits assistés sociaux et ceux qui tombaient en chômage, sont à éviter. Les discours des propriétaires ont été classés et cela a donné les résultats suivants : la moitié des propriétaires (50%) restent neutres sur l'ethnicité et sont seulement intéressés par l'économique, ne révélant ainsi aucune forme de discrimination. 15% sont négatifs mais ne font pas de discrimination. 20% sont négatifs mais semblent faire de la discrimination sans le dire. 15% disent ouvertement faire de la discrimination.

Le discours des propriétaires se résume en deux catégories : soit ils ne veulent pas de population immigrantes, soit ils leur réservent certains types de logement. Dans les quartiers homogènes, le discours est différentialiste. Dans les quartiers hétérogènes, le discours est universaliste. Enfin, certains propriétaires profitent des perceptions sur les locataires pour ne pas améliorer les conditions de salubrité.

Zina Laadj

Zina Laadj présente la perception du terrain et de la réalité des nouveaux arrivants. La réflexion qui est issue de l'étude de Ledoyen est importante, car les pratiques de discrimination évoluent et il est important de s'arrêter pour analyser les changements.

Zina Laadj revient sur le fait que la discrimination est perçue après le cas de discrimination, puisque les discriminations sont faites de façon indirecte. Les gens viennent se plaindre et demandent de l'aide trop tard. Aujourd'hui, les témoignages sont nombreux et complexes parce que l'accès à un logement devient difficile pour les groupes ethnicisés certes, mais aussi pour les femmes monoparentales, les

petits revenus, les pauvres…etc. Et dans ce sens, il serait intéressant de regarder de plus près une autre panoplie de propriétaires.

Dans le cadre du travail avec la CDPDJ, La Maisonnée a été contactée pour apporter des éléments dans les exposés aux clientèles visées dans les procédures de plainte. En effet, il y a un processus à respecter et grâce à ces liens de collaboration, ces outils d'information sont améliorés au fil du temps. L'objectif est de mener plus de gens victimes de discrimination à porter plainte.

Pour avoir participé à de nombreuses recherches, l'expérience montre que l'on peut apporter de l'expertise de terrain, mais en retour la recherche nous permet de travailler tous les jours, notamment grâce aux recommandations et aux solutions proposées.

Damaris Rose

Damaris Rose présente les résultats de deux questions posées dans le cadre du volet montréalais d'une étude portant sur le logement des réfugiés et des immigrants, menée simultanément à Montréal, Toronto et Vancouver. Cette étude a été menée en collaboration par le Projet Metropolis en partenariat avec le Secrétariat des partenariats de luttes à l'Itinérance.

Le premier volet, par questionnaire, a été réalisé auprès de clients d'organismes d'aide à l'établissement. Mené auprès de plus de deux cents clients d'organismes, tels que La Maisonnée, le questionnaire a été réalisé auprès de demandeurs d'asile, de réfugiés sélectionnés à l'étranger et d'immigrants économiques. Il y a eu peu d'affirmations positives à la question qui portait sur la discrimination, mais lorsque l'on pose une question sur les différentes sources de difficultés à trouver un logement, les réponses sont plus révélatrices. Ainsi les raisons, obstacles discriminatoires, pouvaient être la couleur de la peau, le pays d'origine, le statut du ménage…etc. Le vécu d'obstacle montre que les différences entre les trois groupes sont significatives. Par exemple, la situation est plus sombre pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger que pour les demandeurs d'asile. Ils cumulent, en fait, des obstacles de nature discriminatoire (famille nombreuse, statut social...etc.).

Le second volet, par *focus group*, a traité de la question de la discrimination mais également de la problématique du logement insalubre. Les *focus group* ont été l'occasion pour ces personnes de parler de façon éloquente des expériences de discrimination. Les résultats plus complets peuvent être consultés dans le rapport[9] et dans sa forme synthétique[10].

---

[9] Rose, D. et Guay-Charrette, A. (2011). Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal. *Série Working Paper* du CMQ-IM.
http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/SPLI%20Rapport-finaloct2011.pdf

[10] http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Se_loger_a_Montreal_(8p).pdf

Mazen Houdeib

Mazen Houdeib présente le Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) et l'expérience de terrain par lequel le regroupement a passé.
Le ROMEL a été mis en place dans les années 80 pour donner des services d'information aux nouveaux arrivants. Le logement, c'est la porte d'entrée pour tout nouvel arrivant, sa perception de la société d'accueil dépendra des difficultés vécues. Notre objectif est d'informer les nouveaux arrivants sur leurs droits et devoirs, et c'est une condition d'intégration. La base des pratiques raciales et racistes est l'ignorance. À partir du moment où l'on est capable de bien informer les nouveaux immigrants, on lui donne des outils. Ainsi, on fait impliquer les autres acteurs sur le terrain.

Nous avons compris que dans la discrimination, il y a certes une discrimination directe, mais il y a surtout une panoplie de pratiques discriminatoires, comme le fait de fournir des logements insalubres et l'inégalité dans le traitement des locataires.

Il y a les personnes qui subissent les discriminations et ceux qui la font, et les deux doivent communiquer. Il faut éduquer les gens qui pratiquent les discriminations autant qu'outiller les nouveaux immigrants. Des partenariats avec des institutions telles que la Ville de Montréal permettent ainsi de développer des programmes qui vont en ce sens. Par exemple le programme *Harmonie* a impliqué l'Association des propriétaires et a permis de les sensibiliser à l'importance de logements salubres. Par ailleurs nous travaillons à un projet pour rendre accessibles les logements en OBNL aux immigrants arrivants.

Il est important de rester vigilant face à ces problèmes car les nouveaux arrivants continuent et continueront d'être une réalité à prendre en compte. Nous souhaitons fournir des outils pour améliorer les conditions et les attitudes, notamment celles des propriétaires.

Marie-Hélène Perron

Marie-Hélène Perron présente le Volet « Soutien aux projets ponctuels » du programme d'aide aux organismes communautaires de la SHQ. C'est un volet de financement ponctuel de projets pilotes. Créé en 1996, ce programme d'aide est initialement destiné aux organismes communautaires en habitation, avec une enveloppe budgétaire de 80 000$. Il a été ouvert aux organismes travaillant de près ou de loin avec les immigrants, et en 2011-2012, la thématique est « L'accès au logement pour les personnes immigrantes ». Il s'agit d'une collaboration interministérielle au Plan d'action 2008-2013 du MICC. Ces projets financés disposent d'autres subventions par ailleurs.

Ainsi, parmi les projets qui ont obtenu du financement (de 10 000$ à 15 000$), trois sont en lien avec la thématique de discrimination dans le logement. Tous les autres projets se trouvent sur le site Internet de la SHQ.

1) Le premier, « Familles du monde, l'univers du logement », a lieu à Québec en partenariat avec la CDEC, deux Groupes de Ressources Techniques et trois organismes communautaires facilitant

l'intégration des personnes immigrantes. L'objectif était de créer des outils pour leur faciliter l'accès aux logements communautaires. Un partenariat a été créé entre les différents acteurs.

2) Le deuxième projet « Accès à Chez moi…au Québec» est mis en place à Sherbrooke. Destiné aux locataires, notamment les réfugiés afghans, aux partenaires et aux propriétaires, le projet consiste à réduire les effets des préjugés.

3) Le Centre Sino-Québec de la Rive-Sud réalise une enquête visant à évaluer les dynamiques d'accessibilité aux logements des nouveaux arrivants d'origine asiatique. Le fait que l'on ne connaît pas les réalités de cette communauté a mené la SHQ à les soutenir. Quels sont les problèmes qui affectent particulièrement cette communauté? Des partenariats avec d'autres organismes communautaires vont simplifier la communication, notamment à travers la traduction des interventions.

Centre Métropolis du Québec

Immigration et métropoles

Journée Bilan et Héritage Metropolis
1er et 2 décembre 2011

Hôtel Gouverneur Place Dupuis
1415, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2L 3Y9
(métro Berri-UQAM)

PROGRAMME

Jeudi 1er décembre 2011

16h45 Accueil et inscription – Foyer 6e étage

17h à 18h30 - Salles Sherbrooke 1 et 2 – 6e étage

PANEL : *Qu'est-ce qui a changé depuis 15 ans et risque de transformer débats et recherches sur l'immigration et l'inclusion de la diversité?*

Présidence : Gérard Pinsonneault, retraité du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Aline Lechaume, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Marie McAndrew, Université de Montréal
Ravi Pendakur, Université d'Ottawa
Jean Viel, Citoyenneté et Immigration Canada - Direction générale de l'intégration

18h30 à 19h30 - Salles Rimouski et Chicoutimi – 4e étage

Cocktail d'ouverture

Mot de bienvenue - Annick Germain, Centre Métropolis du Québec-Immigration et métropoles

Lancement de l'ouvrage collectif :

Familles québécoises d'origine immigrante - Les dynamiques de l'établissement
Sous la direction de Fasal Kanouté et Gina Lafortune, Presses de l'Université de Montréal

Vendredi 2 décembre 2011

8h30 Accueil et inscription - Foyer 6e étage
Café, viennoiseries, fruits …

9h à 10h30 - Salles Sherbrooke 1 et 2 – 6e étage

PANEL : *Bilan et Héritage. Quels ponts entre passé et avenir?*

Présidence : Brett Kubicek, Sécurité publique Canada

Françoise Armand, Université de Montréal
Hélène Bohémier, Office municipal d'habitation de Montréal
Anne-Marie Fadel, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Stephan Reichhold, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

10h30 à 10h45 Pause – Foyer 4e étage

10h45 à 12h15

Salle Rimouski – 4e étage

- **Domaine 1 Citoyenneté et intégration sociale, culturelle, linguistique et civique**

ATELIER : *Laïcité et diversité culturelle au Québec*

Présidence : Antoine Bilodeau, Université Concordia
La session se déroulera en deux parties, couvrant deux thématiques. Les chercheurs présenteront des résultats de recherche, et des partenaires seront invités à réagir et à commenter.

Partie 1 : **La laïcité au Québec**
1. *La laïcité au Québec : de quoi parle-t-on vraiment?* Micheline Milot et Leïla Benhadjoudja, Université du Québec à Montréal
2. *Religion, éducation, laïcité,* Mireille Estivalèzes, Université de Montréal
3. Questions et commentaires de l'auditoire

Partie 2 : **Le Québec et la diversité**
1. *« Small Worlds of Diversity » : Attitudes envers la diversité au Québec et dans les autres provinces canadiennes (1988-2008),* Antoine Bilodeau, Université Concordia
2. *Opinion publique et diversité culturelle : les perspectives québécoise et canadienne*, Christian Bourque et Sébastien Dallaire, Léger Marketing
3. Commentaires – Elke Laur, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
4. Questions et commentaires de l'auditoire

Salle Chicoutimi – 4e étage

- **Domaine 2 Intégration économique et marché du travail**

ATELIER : *Surqualification des immigrants et questions autour des travailleurs étrangers temporaires*

Présidence : Victor Piché, Chaire Oppenheimer en droit international public, Université McGill
En début de session le coordonnateur Sébastien Arcand fera un bref bilan des travaux du domaine. Par la suite, deux thématiques seront couvertes. Les chercheurs présenteront des résultats de recherches, et des partenaires seront invités à réagir et à commenter.

Partie 1 : **La surqualification/déqualification des immigrants**
1. *La surqualification des salariés issus de l'immigration à Montréal, Toronto et Vancouver*, Alain Bélanger et Jacques Ledent, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
2. *La déqualification des immigrantes*, Marie-Thérèse Chicha, Université de Montréal
3. Questions et commentaires de l'auditoire

Partie 2 : **Questions autour des travailleurs étrangers temporaires**
1. *L'embauche des travailleurs étrangers comme solution à la pénurie de la main-d'œuvre dans les secteurs saisonniers,* Sylvie Gravel, Université du Québec à Montréal
2. *Mutations de la politique d'immigration canadienne : les travailleurs étrangers temporaires,* Denise Helly, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
3. Commentaires - Michel Charron, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
4. Questions et commentaires de l'auditoire

Conclusion : Héritage et pistes de recherches futures, Sébastien Arcand, HEC Montréal

12h15 à 13h15 **Repas -** Salles Sherbrooke 1 et 2 – 6e étage

13h15 à 14h45

Salle Rimouski – 4e étage

- **Domaine 4 Rôle des collectivités d'accueil**

ATELIER : *Collectivités d'accueil ou collectivités accueillantes : comment faire le pas?*

Présidence : Jean Viel, Citoyenneté et Immigration Canada

La session comprendra des présentations de deux chercheures, auxquelles seront invités à répondre un partenaire et deux étudiantes travaillant dans le domaine et représentant la relève.

1. *Dix-huit ans de régionalisation de l'immigration au Québec: les points de vue contrastés des décideurs politiques, des intervenants et des immigrants. Ou encore, le jeu en vaut-il la chandelle?* Michèle Vatz Laaroussi, Université de Sherbrooke

2. *Le mythe des régions fermées à la diversité et à l'immigration,* Nicole Gallant, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
3. Commentaires :

Les avancées de la CRÉ de Québec en articulation avec les avancées des recherches du domaine, Marie-Jules Bergeron, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

Le domaine des collectivités accueillantes vu par deux étudiantes qui y contribuent, Alessandra Cim et Estelle Bernier, Université de Sherbrooke

4. Questions et commentaires de l'auditoire

Salle Chicoutimi – 4e étage

- **Domaine 5 Justice, police et sécurité publique**

ATELIER **:** *Un aperçu des recherches et de la collaboration avec les partenaires*

Présidence : Valérie Amiraux, Université de Montréal

La session se déroulera en deux parties. En premier lieu, quatre recherches seront présentées par des chercheurs et des étudiants associés. Par la suite, la coordonnatrice Valérie Amiraux entamera un dialogue avec trois partenaires invités du domaine, pour échanger sur les apports de la recherche en partenariat. L'auditoire sera invité à participer avec des questions et commentaires.

Partie 1 : **Recherches**
1. *Migrant smuggling,* François Crépeau, Université McGill
2. *Le statut légal d'immigration: un facteur transversal de risque d'exploitation pour les migrants,* Jill Hanley, Université McGill
3. *Des actions concertées pour des « gangs de rue » ou des « gangs de rue » pour des actions concertées?,* Jean-François Cauchie et Patrice Corriveau, Université d'Ottawa
4. *Pratiques de citoyenneté et de mobilité chez les jeunes de la région montréalaise: zoom sur St-Michel*, Laurence Janni et Alain Philoctète, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
5. Questions et commentaires de l'auditoire

Partie 2 : **Point de vue des partenaires**
1. Les apports de la recherche en partenariat au CMQ-IM
Valérie Courville, Service de police de la Ville de Montréal
Brett Kubicek, Sécurité publique Canada
Amadou Lamine Cissé, Diversité sociale - Ville de Montréal
2. Questions et commentaires de l'auditoire

14h45 à 15h Pause – Foyer 4e étage

15h à 16h30

Salle Rimouski – 4e étage

- **Domaine 3 Familles, enfants et jeunes**

ATELIER : *Comprendre les dynamiques d'établissement des familles immigrantes pour mieux les accompagner*

Présidence : Fasal Kanouté, Université de Montréal

La session couvrira deux volets qui s'imbriquent. Tout d'abord, deux chercheures présenteront leurs recherches sur des jeunes issus de l'immigration. Ensuite, des partenaires apporteront leurs perspectives en matière d'intervention. L'auditoire sera invité à discuter avec des questions et commentaires.

1. *Jeunes issus de l'immigration : enjeux et perspectives en éducation,* Maryse Potvin, Université du Québec à Montréal
2. *La corésidence des jeunes Canadiens d'origine africaine avec leurs parents,* Solène Lardoux, Université de Montréal
3. *Un modèle de recherche-intervention en contexte d'immigration récente et de diversité : quelques exemples de pratiques innovantes,* Spyridoula Xenocostas et Catherine Montgomery, CSSS de la Montagne
4. Questions et commentaires de l'auditoire

Salle Chicoutimi – 4e étage

- **Domaine 6 Logement, vie de quartier et environnement urbain**

ATELIER : *Logement et habitat : enjeux d'accès et de cohabitation*

Animation : Anna-Maria Fiore, Ville de Montréal

La session se déroulera en deux panels. L'auditoire sera invité à discuter et à commenter.

Panel 1 : **Mixité sociale, mixité ethnique : des réussites et des défis**
Présidence : Damaris Rose, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
Nathalie Morin, Office municipal d'habitation de Montréal
Annick Germain, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS

Panel 2 : **La discrimination dans le logement à l'égard des minorités ethnoculturelles et des personnes immigrantes et réfugiées : bilan et progrès**
En collaboration avec le CEETUM, Axe 1- Intégration économique, sociale et urbaine des immigrants
Les membres du Domaine 6 souhaitent souligner qu'il y a dix ans un partenariat avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a donné lieu à un rapport de recherche sur les perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles. Aujourd'hui, quel bilan peut-on faire?

Présidence et introduction: Francine Dansereau, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
Muriel Garon et Alberte Ledoyen, retraitées de la CDPDJ
Zina Laadj, La Maisonnée
Damaris Rose, Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS
Mazen Houdeib, Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement
Marie-Hélène Perron, Société d'habitation du Québec

PRIX DE LA RELÈVE

Présidence : Josée Dion, Société canadienne d'hypothèques et de logement

Remise des *Prix de la relève* du Domaine 6